

Zénobe 2

Edouard DELRUELLE

Un Pacte pour la Wallonie

Le redressement socioéconomique de la Wallonie: l'affaire des citoyens



TABLE DES MATIÈRES

Introduction :		
Zénobe 2 : un exercice de prospective citoyenne	3	
1. Penser autrement la Wallonie	11	
1.1. « déficit d'image » et « ouverture au monde »	13	
1.2. Forces, faiblesses, défis, opportunités de la Wallonie	14	
1.3. Une identité ouverte et plurielle	15	
1.4. Du « Pacte de solidarité » (1944) à la 6 ^e Réforme de l'Etat (2014)	16	
1.5. Le consensus « entrepreneurial-social »	18	
1.6. La nécessité d'un « Pacte pour la Wallonie »	20	
1.7. Comment « débloquer » la Wallonie ?	20	
2. Un Pacte industriel	23	
2.1. Lignes de force	25	
2.2. Origines et causes de la désindustrialisation	25	
2.3. Plaidoyer pour une politique industrielle	27	
2.4. <i>Hardware</i> et <i>software</i> de la politique d'innovation	28	
2.5. Le <i>hardware</i> de la politique industrielle wallonne : « <i>approfondir les pratiques innovantes</i> »	30	
2.5.1. Poursuivre la politique des pôles de compétitivité	30	
2.5.2. Un pilotage stratégique de la politique d'innovation	31	
2.6. Le <i>software</i> de la politique industrielle wallonne : « <i>élargir les pratiques innovantes</i> »	32	
2.6.1. Les quatre conditions de l'innovation	32	
2.6.2. Innovation et entrepreneuriat : des notions larges	33	
2.6.3. Du « Pacte industriel » au « Pacte social » et au « Pacte territorial »	33	
2.7. L'économie circulaire : comment relever les défis environnementaux et énergétiques ?	35	
2.7.1. Quid de la « troisième révolution industrielle » ?	36	
2.7.2. Vers un nouveau paradigme industriel	37	
2.8. Pour un alliance «Emploi-Enseignement»	40	
2.8.1. Repenser l'orientation socio-professionnelle des jeunes	40	
2.8.2. Repenser la formation dans l'optique d'un partenariat renforcé avec le monde professionnel	42	
3. Un Pacte social	45	
3.1. Lignes de force	47	
3.2. Un modèle social propre à la Wallonie	47	
3.3. Les balises du Pacte social	48	
3.4. 1 ^{er} défi : sécurisation des trajectoires professionnelles plutôt que « chasse aux chômeurs »	49	
3.5. 2 ^e défi : faire face aux enjeux de santé et de vieillissement	50	
3.6. 3 ^e défi : la pauvreté des enfants : Pour un plan « enfants de Wallonie »	51	
3.7. 4 ^e défi : lutter contre les tensions interculturelles et la désaffiliation des jeunes issus de l'immigration	53	
3.8. Revaloriser et réinventer le travail social	55	
3.9. Une « Charte du citoyen » ?	57	
3.9.1. L'égalité femme/homme	57	
4. Un Pacte territorial	59	
4.1. Lignes de force	61	
4.2. « Villes créatives en Wallonie »	61	
4.3. Métropoles ou métropolisation de la Wallonie	62	
4.4. Lutter contre la dualisation des territoires	63	
4.5. Quelle supracommunalité pour les territoires ?	64	
4.6. La Wallonie comme réseau ouvert de territoires, de villes et de métropoles	67	
5. Renforcer la démocratie : vers des « pôles de citoyenneté » ?	69	
5.1. Un Etat doté de leadership	71	
5.2. Un Etat en quête d'efficience	71	
5.3. Un Etat qui s'appuie sur la participation	72	
5.4. Vers des «pôles de citoyenneté» ?	73	
5.5. Un enjeu vital pour la Wallonie : une réforme en profondeur de l'enseignement obligatoire	76	
5.5.1. La gestion peu performante des ressources matérielles et humaines	77	
5.5.2. Le pilotage de l'enseignement	78	
5.6. Concernant les universités	79	
6. La 6^e Réforme de l'Etat : La Wallonie ne doit pas manquer une opportunité historique dans la voie de son redressement	83	
6.1. 10 recommandations	86	
7. Dialogue: Le philosophe et le politique	89	
8. Bibliographie	91	

Les travaux de Zénobe 2 ont été coordonnés par Edouard Delruelle.

Assistants : Antoine Gruselin et Romain Lambot.

Ont participé aux entretiens individuels : Thierry Bodson, Laurent Busine, Véronique Cabiaux, Patrick Charlier, Bernard Delvaux, Jean-Pierre Dawance, Etienne Denoël, Philippe Destatte, Guénaël Devillet, Jean-Louis Dethier, Ludwig Henkes, Marthe Nyssens, Jacques Pélerin, Jean-Christophe Peterkenne, Yves Prete, Claude Rolin, Vincent Reuter, Philippe Suinen, Françoise Thys-Clément, Pascale Ummels, Frank Vandenbroucke, Luc Vansteenkiste, Didier Viviers.

Ont participé au séminaire sur la 6e réforme de l'Etat : Benoît Bayenet, Christian Behrendt, Marc Bourgeois, Marcel Gérard, Yolande Husden, Paul Palsterman, Marie-Kristine Vanboeckstal, Bruno Van der Linden.

Merci aux correcteurs pour leur précieuse aide.

Mise en page : A. Gruselin.

Février 2014.

ZÉNOBE 2:

UN EXERCICE DE PROSPECTIVE CITOYENNE

Ceci n'est pas un énième « plan pour la Wallonie ».

Du *Contrat d'Avenir* (1999) au *Plan Marshall 2022* (2013), en passant par le *Plan Marshall* (2005), le *Plan Marshall 2.Vert* (2009), le *Plan Creative Wallonia*, la *Stratégie Recherche* 2011-2015, le plan Action Industrie, d'autres encore, la Wallonie ne cesse de se projeter dans le futur. Il n'était pas question de remettre en cause les structures d'objectifs et de mesures proposées dans tous ces documents dûment construits, validés et approuvés.

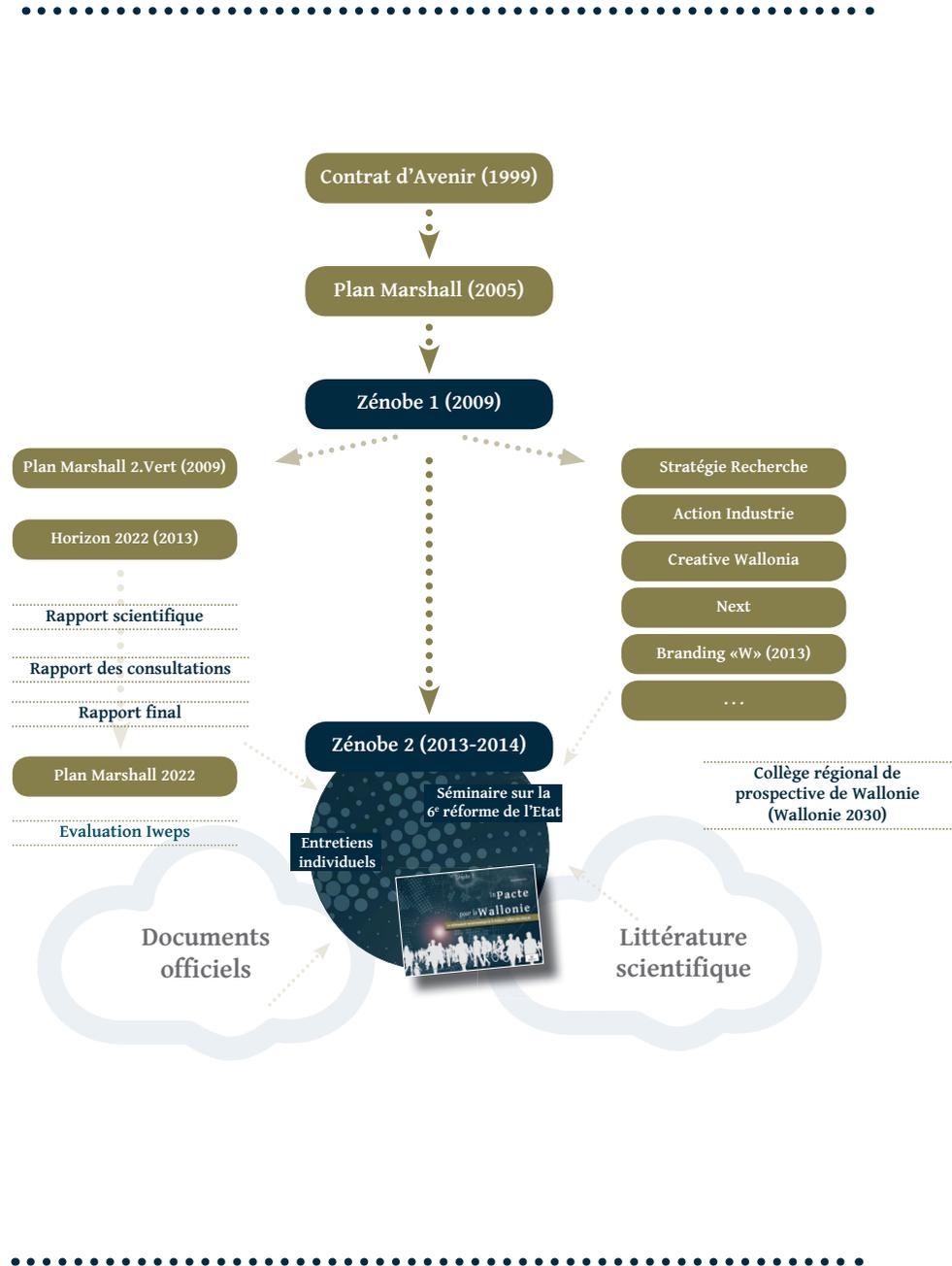
Le Ministre de l'Économie m'a confié **une autre mission**. Dans la foulée du « Plan Marshall 2022 », il a estimé qu'il était nécessaire que des personnalités connues pour leur expertise et/ou leur implication dans la vie sociale soient entendues, que leurs visions et propositions soient confrontées et croisées **en toute indépendance**. C'était dans cet esprit qu'en 2008 déjà, alors que le 1^{er} « Plan Marshall » s'achevait, il avait lancé un processus de réflexion appelé « Zénobe ». Une trentaine de personnalités indépendantes avaient été invitées à travailler à la rédaction d'un Rapport intitulé « *Pour une dynamisation économique et sociale durable de la Wallonie* », qui a été à la base du « Plan Marshall 2.Vert ». Le but était de ressusciter cette dynamique de réflexion.

Le Ministre désirait que je me penche en particulier (1) sur la dimension **citoyenne** du redressement socio-économique de la Wallonie, et (2) que j'amorce une réflexion, indépendante des cénacles politiques et administratifs, sur les **transferts de compétence** consécutifs à la 6^e Réforme de l'État – deux thématiques que le « Plan Marshall 2022 » n'aborde pas de front.

J'ai accepté cette mission, qui a donc été dénommée « Zénobe 2 », en proposant une méthodologie spécifique. Plutôt que de réunir une Commission « classique » se réunissant régulièrement et formulant des propositions au consensus (formule qui a ses avantages, mais aussi ses inconvénients), j'ai opté pour la méthode des **entretiens individuels**, qui permet une parole plus dynamique et plus libre. Sur la 6^e Réforme de l'État, j'ai organisé un **séminaire** réunissant une dizaine d'experts.

Je me suis tourné vers une trentaine d'hommes et des femmes venant d'horizons différents – économiques, culturels, associatifs, académiques, à l'exclusion de politiques en exercice –, caractérisés par l'indépendance d'esprit, de sorte qu'aucun domaine d'intervention ni aucune proposition novatrice, voire iconoclaste, ne soient exclus. Mon but était à la fois (1) de leur donner la parole et (2) de fondre leurs visions et leurs recommandations, enrichies de tous les documents officiels et scientifiques utiles, dans **ma propre synthèse**. J'ai bien entendu cherché à ce que cette synthèse soit la plus probe possible sur le plan intellectuel, mais aussi qu'elle donne une *perspective*, ce qui suppose d'assumer un certain *point de vue* sur la réalité de notre région.

Ce point de vue, c'est celui du citoyen que je suis, que nous sommes tous. Comment **mobiliser les Wallons et les Wallonnes en vue d'une économie de l'innovation, de la créativité, mais aussi de la solidarité et de la cohésion**, qui permette à notre région de poursuivre la voie de son redressement ? Telle était la question de départ. Elle ne m'a pas quitté, mais au fil du travail, ma réflexion a évolué, et un thème a fini par s'imposer : le **« Pacte pour la Wallonie »**.



1. J'ai fait face à l'**étanchéité des savoirs** et des compétences, plus grande encore que je ne le pensais. La complexité de la société impose une hyper-spécialisation, qui conduit un expert d'un domaine (par hypothèse, la santé) à ignorer celui d'un autre (disons, l'emploi), alors que les problèmes sont de plus en plus interdépendants (songeons aux conséquences, sur la prise en charge des personnes âgées, d'un mauvais «réglage» des aides à l'emploi ou des titres-services). Sur le plan du fonctionnement de la démocratie, cette question est cruciale. C'est pourquoi dans ce texte, je me suis efforcé d'être le plus « **pédagogique** » possible;
2. J'ai aussi été surpris par la **richesse**, mais aussi les doutes, hésitations, contradictions, que recèlent les **documents « préparatoires »** à ces «Plans Marshall» qui paraissent pourtant, dans leurs versions finales, si lisses et assertifs. Le processus « *Horizon 2022* » est exemplaire de ce point de vue. Il se déroule en 4 phases: (1) un *Rapport scientifique* de 555 pages (par moi lu et relu !) (2) une consultation de 57 organisations, (3) un *Rapport final* et (4) le document avalisé par le Gouvernement, le «Plan Marshall 2022». Ces différentes strates documentaires sont une mine. On y voit des thématiques cruciales disparaître au fil des versions, d'autres surgir de nulle part, d'autres s'affiner ou se transformer. Sous le jargon techno-politique des « leviers » et des « mesures », toute une citoyenneté **souterraine** s'agite, à laquelle j'ai essayé, quand c'était possible, de

redonner vie, en vue d'alimenter le débat ;

3. Progressivement, j'ai vu combien la réflexion prospective qui domine les « Plans Marshall » est obnubilée par la séquence « fins-moyens-volonté ». On fixe des objectifs, puis on cherche les moyens de les atteindre, en jugeant la capacité et la volonté des acteurs à y arriver. Cette **raison instrumentale** est certes légitime, et l'on ne saurait reprocher aux responsables politiques de s'inscrire dans

lors de notre entretien, m'a utilement rappelé qu'en suivant le sinologue François Jullien, on pouvait **penser autrement**. Je me suis donc efforcé, là aussi, de déplacer la question, pour me demander, non plus : «comment mobiliser les Wallons?», mais « **comment 'accorder' les Wallons ?** » : quel pacte peuvent-ils, explicitement ou implicitement, conclure entre eux ? Et surtout, **comment faire vivre ce Pacte ?**

Car un Pacte démocratique, ce n'est pas

La différence entre la pensée européenne et la pensée chinoise selon François Jullien (*Traité de l'efficacité*, Grasset, 2002)

La civilisation européenne modélise. Elle conçoit d'abord une fin – un telos – puis identifie les moyens adéquats pour l'atteindre. L'efficacité dépend de la pertinence des outils, de l'adéquation des moyens et de la volonté de celui qui agit.

La civilisation chinoise, explique François Jullien, procède tout autrement. L'efficacité se conçoit, non pas comme l'application d'un modèle en vue d'une fin, mais comme l'exploitation du potentiel de la situation. Le stratège chinois va exploiter les conditions de manière à ce que les effets, impliqués par la situation, viennent d'eux-mêmes. Il n'est pas un héros qui, par son génie et sa volonté, aura triomphé du réel ; au contraire, il ne s'engage dans la bataille qu'au moment où la situation est à son potentiel le plus élevé. L'effet découle de manière indirecte des conditions aménagées.

C'est la voie choisie ici, complémentarément à celle, ô combien légitime, des politiques et des techniciens qui projettent, planifient, appliquent. J'ai voulu m'intéresser à tout ce que se trouve « en deçà » des plans, et qui les rend pourtant possibles – ou impossibles : le potentiel de notre région, ce qui est fluide, ce qui bloque, ce qui trouble. Et cela pour aller, non pas des *moyens au but*, mais des *conditions aux conséquences*.

cette logique. Mais elle n'est pas celle par laquelle le citoyen appréhende les choses. Avant de se demander dans quelle direction il veut aller, et par quels moyens y aller, il sonde ses propres **perceptions**, et celle de ses concitoyens : comment est-ce que je vois, comment est-ce que je sens les choses ? Est-ce clair ou opaque ? Y a-t-il **consensus** (« sentir ensemble ») ou **dissensus** ? Véronique Cabiaux,

un texte solennel sur lequel on appose une signature une fois pour toutes, et qui éliminerait par enchantement tout conflit social ; au contraire, c'est un **espace commun qui stimule le débat**, qui rend possible le différend. Un tel espace est détruit quand règnent la violence et la haine ; mais il est aussi menacé par le cloisonnement, la méfiance réciproque, le localisme.

Bien sûr, dans les exercices de prospective ou les plans Marshall et autres, la perspective citoyenne n'est pas absente. Dans le **Plan Marshall 2.Vert** est énoncée la nécessité d'« *affirmer une identité wallonne ouverte comme facteur de confiance et de mobilisation* », de « *renforcer la cohérence d'un projet réunissant les citoyens wallons sur un socle de valeurs communes et de convictions partagées* », de « *promouvoir auprès des Wallonnes et les Wallons une culture du défi et d'une fierté partagée, dans tous les domaines, particulièrement au départ de politiques culturelles et d'éducation spécifiques* ». Le document projette de « *réunir des panels citoyens sur les grands enjeux du Plan Marshall 2.Vert* ». A ma connaissance, ils n'ont jamais été organisés.

De même, dans le processus « **Horizon 2022** », les experts insistent sur « *la nécessité d'unir les forces vives de la Wallonie, qui doivent être incitées à s'approprier cette stratégie globale* »¹. Les entités consultées dans la foulée surenchérissement : « *Il faut que la dynamique présente une ambition forte à laquelle adhèrent toutes les forces vives* »².

Osons le dire : dans ces plans, la **citoyenneté** et la **démocratie** sont comme des éléments **exogènes**, extrinsèques à la démarche : on fixe d'abord des objectifs entre experts scientifiques, administratifs et politiques, puis on se demande comment mobiliser les forces vives et la population autour de ces objectifs. Le mot « démocratie », significativement, n'apparaît pas une seule fois dans le « Plan Marshall 2022 ». Or, la question préalable à toute « mobilisation », c'est : que veulent les Wallons ? Sur quoi peuvent-ils se mettre

1. *Rapport scientifique « Horizon 2022 »*, p.9.

2. *Rapport des consultations « Horizon 2022 »*, p. 13.

d'accord ou non ? **La citoyenneté doit être une dimension endogène, immanente à la prospective stratégique.** Cela débouchera, dans ce document, sur la proposition de mise sur pied de « **pôles de citoyenneté** ». Comme j'ai évolué au cours de mon travail, je n'ai pu adapter complètement ma propre démarche à cette exigence de « devenir-citoyen ». Mais l'idée était dorénavant acquise : l'objet de ma recherche, ce serait un « Pacte pour la Wallonie ».

Il fallait donc **faire de la prospective autrement.**

La prospective, classiquement, c'est une réflexion préparatoire à l'action stratégique collective, qui vise à identifier les tendances et les enjeux à venir. Il y a, au fond, deux types de prospective :

- **la prospective 'technocratique'**, qui identifie des objectifs prioritaires et propose un éventail de mesures chiffrées, dans un langage accessible à ceux-là seuls qui auront à en assurer le pilotage. Elle est généralement produite par des bureaux de consultants spécialisés (ou à tout le moins, avec leur aide). Le « Plan Marshall 2022 » en relève manifestement ;
- **la prospective 'prophétique'**, qu'on trouve chez des auteurs comme Alvin Toffler, Jeremy Rifkin ou Jacques Attali, qui proposent des modèles univoques du réel et du futur, centrés sur des révolutions technologiques fascinantes. Accessibles à un plus large public, ces projections dans le futur séduisent, car elles nous « dépaysent », nous transportent dans un univers de science-

fiction qui n'est précisément pas le nôtre. Quand la prospective technocratique peine à orienter l'action, le politique se tourne parfois vers la prospective prophétique. Cela ne clarifie pas le débat.

J'ai cherché ici à faire autre chose: une **prospective 'citoyenne'**. J'ai interrogé mes interlocuteurs, j'ai lu ma documentation, en me demandant : où sont les **dynamiques** et les **blocages** du redressement économique de la Wallonie ? Où sont les points de tension, qu'il ne faut pas ignorer, et les axes de convergence, qu'il faut cultiver ? Qu'ont en commun les pôles de compétitivité, les processus d'innovation, les dynamiques sociales et territoriales, les espaces de citoyenneté ? Comment ces éléments hétérogènes peuvent-ils s'agencer pour faire la Wallonie de demain ? Comment débloquer la société, la décroïsonner ? Comment hybrider le corps social ?

Une question m'a obsédé : comment éviter que l'extrême droite n'émerge dans notre région ?

J'ai travaillé dans une totale indépendance. Je remercie néanmoins Antoine Gruselin et Romain Lambot, les deux collaborateurs du cabinet du Ministre Marcourt qui m'ont secondé dans ma tâche. Leur aide fut précieuse et efficace.

Je remercie aussi toutes les personnalités que j'ai interrogées. Ces rencontres furent très riches pour moi personnellement – certaines furent réellement marquantes.

Je remercie enfin le Ministre Marcourt pour sa confiance, et pour m'avoir donné l'occasion d'être utile, j'espère, à la Wallonie.

Edouard Delruelle
Professeur à l'Université de Liège

Les lignes de force du « Pacte pour la Wallonie » :

1. L'identité wallonne est fondée sur un **consensus** solide, que je qualifie d'«**entrepreneurial-social**»: les Wallons veulent à la fois des entreprises performantes et innovantes, et un État protecteur et fédérateur ;
2. Il y a par contre **dissensus** sur **l'immigration** et sur les défis **énergétiques** et **environnementaux** ;
3. La politique des **pôles de compétitivité** doit être poursuivie, et prolongée dans deux directions: celle de l'économie **créative** et celle de l'économie **circulaire**: c'est la base du **Pacte industriel**;
4. Les principaux défis sociaux, demain, seront la **pauvreté des enfants**, le **vieillessement** et la désaffiliation des **jeunes issus de l'immigration**. En dépit des difficultés budgétaires, la Wallonie peut construire un **modèle social propre**, à condition de réussir les transferts de compétence et de repenser le travail social : c'est la base du **Pacte social** ;
5. La Wallonie est un réseau ouvert et hybride d'**espaces urbains** et de **territoires** qui doivent développer en leur sein davantage d'intelligence collaborative : c'est la base du **Pacte territorial** ;
6. Un défi politique majeur attend la Wallonie : une réforme en profondeur de **l'enseignement obligatoire**, clé de tout redressement économique et de tout ciment social ;
7. Les **transferts de compétence** consécutifs à la 6^e réforme de l'État sont une opportunité unique de **remettre à plat** nos politiques d'emploi, de santé, de famille et de logement. Les fortes contraintes budgétaires à venir nous y obligeront sans doute;
8. Le « **Pacte pour la Wallonie** » ne sera pas un référentiel technocratique mettant fin à tout conflit, mais un **espace commun** entre acteurs pluriels, parfois opposés, mais soucieux de poursuivre le redressement de notre région.

LE MONDE EN 2024

1. Les économies émergentes (Chine, Inde, Brésil) vont continuer de progresser. L'Asie avoisinera les 50% du PIB mondial. Elle sera un centre de production et de consommation, mais aussi d'investissement et d'innovation considérable. L'Afrique, avec 5% de croissance actuellement, offrira de nombreuses opportunités;
2. le monde connaîtra encore plus d'échanges. Les flux migratoires vont continuer d'augmenter, de même que la concentration de la production de richesse dans les villes et les métropoles ;
3. le numérique transformera plus que jamais la production économique, les modes de gouvernement et la vie quotidienne. Les biotechnologies constitueront l'autre grand domaine de bouleversement technique et social ;
4. les défis énergétiques et environnementaux seront plus que jamais d'actualité.

Pour l'Europe, la Belgique, la Wallonie, la reconfiguration géopolitique qui découle de toutes ces transformations est lourde de menaces et de promesses :

menaces liées à la dérégulation financière, au désordre climatique, à la rareté des ressources, aux inégalités sociales ;

promesses liées aux progrès techniques dans tous les domaines, à la mutation industrielle (économie circulaire, économie créative), à l'invention de modes de production et de consommation plus solidaires, conviviaux et responsables.

LES CINQ OBJECTIFS DE L'UE POUR 2020

1. Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans ;
2. Investissement de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement ;
3. Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990 ; utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 % ; augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique ;
4. Abaissement du taux de sortie précoce du système scolaire à moins de 10% ;

5. Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans ; Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

LES « PLANS MARSHALL »

« Plan Marshall » (2005) :

Nom donné aux « Actions prioritaires pour l'avenir wallon » (2005) qui concentraient plus de 1 milliard € sur 5 axes prioritaires structurants :

1. créer 5 pôles de compétitivité ;
2. stimuler la création d'activités ;
3. alléger la fiscalité sur l'entreprise ;
4. doper la recherche et l'innovation en lien avec l'entreprise ;
5. susciter des compétences pour l'emploi.

« Plan Marshall 2.vert » (2009) :

Doté de 1,6 milliard €, auxquels s'est ajouté 1,15 milliard € de financement alternatif, il prolonge le Plan Marshall et intègre des orientations nouvelles, notamment la dimension « durable ». Il est à la base (1) des alliances « emploi-environnement » et (2) d'un 6^e pôle de compétitivité consacré

aux nouvelles technologies environnementales.

« Plan Marshall 2022 » (2013) :

Plan d'action (non chiffré) présenté par le Gouvernement Wallon en septembre 2013. Il est la version finale d'un processus appelé « Horizon 2022 ». Ce processus s'est déroulé en quatre phases :

1. Une réflexion menée par une vingtaine d'universitaires, sous le pilotage de S.Brunet, M. Dewatripont, G.Pagano et M.Nyssens : *Rapport scientifique « Horizon 2022 »* ;
2. Une consultation de 57 institutions, menée par le bureau de consultants Roland Berger : *Rapport de synthèse des consultations « Horizon 2022 »* ;
3. Un *Rapport final* ;
4. Le « Plan Marshall » lui-même, adopté par le Gouvernement Wallon le 11 juillet 2013.

LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Un Pôle de compétitivité est un regroupement d'entreprises autour d'un domaine économique porteur.

Un Pôle de compétitivité peut être défini comme la combinaison, sur un espace géographique donné (la Wallonie), d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant. Ce partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché et doit rechercher la masse critique pour atteindre une compétitivité mais aussi une visibilité internationale. Ces trois ingrédients principaux (entreprises, formation, recherche et innovation), unis par les trois priorités que sont le partenariat, les projets communs concrets et la visibilité internationale, constituent les éléments clés des Pôles de compétitivité. La masse critique atteinte par cette concentration doit lui permettre de développer un cercle vertueux de croissance.



Transport & Logistique



Aéronautique & Spatial



Biotechnologies & Santé



Agro-industrie



Ingénierie mécanique



Chimie verte & matériaux durables

La Wallonie en 2014

Superficie : 16.844 km²

Population : 3.563.060 (1/1/2014)

Densité de population : 212 hab/km²

Les principales agglomérations urbaines :

- Liège : 614.600
- Charleroi : 429.500
- Namur : 306.300
- Mons : 254.300

Proportion de -15ans : 16,98%

Proportion de +65ans : 17,23%

Indice de vieillissement de la population (rapport +65/-15): 93

→ Bruxelles : 78 ; Flandre : 111 ; OCDE : 79,5

15-24ans sans diplôme secondaire : 14,8%

25-64 ans détenteurs d'un diplôme d'études supérieures : 32,6%

PIB Wallonie : 88 milliards €

PIB/habitant : 24.100€ (2010)

→ EU : 24.500 ; Flandre 32.500

Taux d'emploi 20-64ans : 62,5%

→ EU : 68,4% ; Belgique 67,2% ; Flandre : 71,5%

CHAPITRE 1

PENSER AUTREMENT LA WALLONIE

Génération W est un collectif de Chefs, des entrepreneurs-restaurateurs, dont l'objectif est de « *montrer le vrai visage et la vraie grandeur de notre patrimoine gastronomique, des cuisiniers avec de la personnalité, du dynamisme et de la conviction, des cuisiniers modernes, intégrés dans le tissu économique qui bougent et savent transmettre l'image moderne et créatrice de la Wallonie* ». Quand il adhère à la Charte de « Génération W », le Chef wallon s'engage à « *valoriser les talents ou les futurs talents de sa région, dans son propre secteur ou en multidisciplinarité, en imaginant des associations de métiers différents, d'artisans ou d'entreprises* » ; à « *toujours aller de l'avant dans l'optique de faire grandir sa région, ne pas se contenter des acquis* ».

Il y a encore une quinzaine d'années, une telle initiative, son ton volontariste, projeté dans le futur, n'aurait sans doute pas été imaginable. Il aurait paru incongru que de jeunes entrepreneurs s'identifient à la Wallonie, et en parlent comme d'une « *terre de richesse et de curiosité, de technologie, de modernité, de créativité et d'innovation* ».

Tournons le décor. Parmi tous les entretiens effectués dans le cadre de ce travail, il en est un qui a particulièrement frappé l'auteur de ces lignes : celui où Françoise Thys-Clément, économiste de renom, balaya un instant toute considération distinguée sur le positionnement de l'industrie wallonne ou le différentiel de compétitivité, pour nous dire ceci :

« Le wallon n'est pas assez fier de ses racines, de son histoire. Ce manque de fierté est devenu un manque de confiance en soi. Il faut se demander d'où vient, historiquement, un tel déficit. Il est en fait antérieur à la crise des deux bassins sidérurgiques.

Nous sommes obnubilés par ce qui s'est passé à Liège et à Charleroi, et de ce fait nous occultons la couche mémorielle plus profonde que sont le « Wallen Buiten » et la fermeture des mines. Des familles entières, des régions entières, dans le Borinage, ne sont toujours pas remises de la fin des charbonnages ... La généalogie de ce manque de confiance n'a pas encore été faite. Il faudrait mettre des sociologues et des anthropologues sur cette thématique, pour étudier cela en profondeur et comprendre pourquoi, 50, 60 ans plus tard, on n'en est toujours pas sortis ... Les élites wallonnes feraient une erreur en regardant avec mépris cette réalité, comme un boulet que l'on traîne ».

Car la tentation, en effet, serait d'opposer la « Génération W » et son hypermodernité d'un côté, et les régions socialement sinistrées et figées dans le passé, de l'autre. Comme s'il y avait une Wallonie qui nous tirait vers le haut et une autre, vers le bas. Une Wallonie qui décolle, une autre qui s'enfonce. Nous proposons au contraire de **les penser ensemble**. La Wallonie a besoin à la fois de résilience et d'ambition. Pour se projeter dans l'avenir, elle doit assumer son histoire. C'est de son passé riche et douloureux qu'elle tirera les ressources pour innover, créer, aller de l'avant.

C'est dans cette perspective qu'il faut prendre connaissance des études réalisées sur l'image de la Wallonie et l'identité des Wallons.

1.1 « DÉFICIT D'IMAGE » ET « OUVERTURE AU MONDE »

En 2013, McKinsey consulting a réalisé, pour le compte du Gouvernement Wallon, une étude sur l'image de la Wallonie (« Concevoir une stratégie d'image de marque pour la Wallonie »). Il en ressort les éléments suivant :

- **la Wallonie présente un déficit d'image**: elle manque de notoriété, et se trouve faiblement associée avec des attributs forts ;
- il n'y a pas en Wallonie de groupe significatif ayant un sentiment d'appartenance « purement wallon » ;
- le Wallon perçoit
 - o positivement les attributs « touristiques » (paysage, qualité de vie, cuisine) ;
 - o moyennement les atouts axés sur les entreprises (dynamisme, innovation, savoir-faire) ;
 - o négativement la stabilité politique, l'administration publique, le climat social ;
- les Flamands et les Bruxellois perçoivent la Wallonie touristique plus positivement que les Wallons, mais plus négativement pour les autres attributs, et ne croient pas du tout aux attributs liés à l'entreprise.

McKinsey observe que les **forces** de la Wallonie résident dans sa localisation et son accessibilité, la qualité de la vie, les

paysages, le savoir-faire technologique, la main-d'œuvre spécialisée de qualité, le bon contact relationnel, l'accueil, tandis que ses **faiblesses** seraient le climat social, le coût de la main-d'œuvre et l'administration publique. Sa conclusion est que la Wallonie doit construire son image à partir de ses points forts, mais aussi à partir d'un certain nombre d'items « **à s'approprier** » : culture de l'innovation, enseignement supérieur et recherche, multiculturalité, prix des terrains et logement, mobilité, cuisine.

Au final, il propose de **positionner la Wallonie comme région « ouverte au monde »**, en exploitant en particulier :

- sa multiculturalité ;
- son sens de l'accueil (tant pour les entreprises que pour les touristes) ;
- sa connectivité : économie orientée à l'international, proximité des institutions européennes, universités de qualité, aéroports, réseau autoroutier, TGV, etc.

Dans le *Rapport des consultations Horizon 2022*, nombre d'entités consultées ont également insisté sur l'ouverture sur le monde et l'internationalisation des opérateurs wallons, tout en soulignant les **obstacles** : l'image incorrecte liée à la perpétuation de clichés (« gréviculture », bureaucratie), le déficit de connaissance des langues étrangères des Wallons, leur peu d'expérience des pays étrangers (culture, façon de faire des affaires, etc.) ; la sous-exploitation du réseau d'expatriés d'une part, et des diasporas issues de l'immigration, d'autre part.

Faire de « l'ouverture au monde » la pierre de touche de l'image de marque de la Wallonie est certainement un choix judicieux. Mais à deux conditions:

1. Il faut faire sa place, dans le « naratif wallon », à côté des *success-stories*, aux conflits, tensions, échecs qui traversent son histoire, et donc aussi son présent. Ainsi, nous y reviendrons, vanter

Wallonie ne peuvent être dissociées de sa réalité sociale et politique. Comme l'écrit très justement le sociologue Marc Jacquemain, « dans une région en déclin structurel comme la Wallonie, les pré-occupations économiques ne peuvent occulter l'importance centrale des formes du lien social. L'imbrication des performances économiques tant avec l'identité qu'avec le capital social plaide solidement pour l'hypothèse

Journées de grève en Belgique

Le rapport de jour de grève en Belgique: $383.206 / 4.544.850 = 0.0843$

→ **8,43%** des personnes qui ont un emploi ont fait 1 jour grève en 2011

Le rapport jour de grève par emploi en Flandre: $135.56 / 2.625.81 = 0,05163$

→ **5,163%** des personnes qui ont un emploi ont fait 1 jour grève en 2011

Le rapport jour de grève par emploi en Wallonie: $146.54 / 1.226.295 = 0,1195$

→ **11,95%** des personnes qui ont un emploi ont fait 1 jour grève en 2011

Le rapport jour de grève par emploi à Bruxelles: $101.09 / 692.742 = 0.1459$

→ **14,59%** des personnes qui ont un emploi ont fait 1 jour grève en 2011.

Le plus gros secteur de grève est le « transport en commun » (57.743 jours en 2011), puis le secteur sidérurgique (31.582 jours de grève). On relèvera que la province d'Anvers compte plus de jours de grève que celle de Liège pour l'année 2011.

Le climat social varie donc sans surprise selon la conjoncture: en 2001, Bruxelles fut la région la plus « grévicultrice »... du fait de la faillite de la Sabena. Et en 2007, le nombre de jours de grève a explosé en Flandre: en cause, le licenciement collectif de 6.000 travailleurs à VW Forest fin 2006, et la répercussion sur les nombreux sous-traitants du constructeur.

la multiculturalité intrinsèque de la Wallonie comme signe d'ouverture au monde, risque d'être contreproductif, si l'on ne prend pas conscience que la société wallonne est aujourd'hui profondément divisée sur l'immigration et la place de l'islam, et si l'on n'y porte pas remède.

2. Sans nier l'importance de la finalité économique, il faut souligner que **l'image et l'identité de la**

d'une causalité à double sens : si une région a besoin d'une économie vigoureuse pour développer une identité et un lien social forts, le symétrique est tout aussi vrai¹ ».

1. M.Jacquemain, « Introduction. Les racines de l'identité collective », Revue Fédéralisme-Régionalisme, Vol 6: Affiliations, engagements, identités: l'exemple wallon, 2005-2006.

1.2. FORCES, FAIBLESSES, DÉFIS, OPPORTUNITÉS DE LA WALLONIE

À chacune des personnalités interrogées dans le cadre de « Zénobe 2 », il a été demandé de brosser une « analyse SWOT » de la Wallonie : forces, faiblesses, défis, opportunités. Les réponses ont été directement synthétisées en un tableau. Il s'agit donc bien ici de *perceptions* – certaines pouvant sans doute être objectivées et chiffrées (ex : taux d'activité et d'emploi insuffisants; bonne qualité des hôpitaux ou des maisons de repos), d'autres relevant davantage de l'image et de l'impression (ex : qualité de vie ; manque de fierté, de confiance). Mais les perceptions subjectives des acteurs comptent aussi dans la façon dont un pays se construit ou se reconstruit.

Toutes les analyses SWOT prennent la forme d'un Janus bifrons : les forces sont en même temps des faiblesses, et les menaces, des opportunités.

Ainsi, les **contraintes environnementales** et le **vieillessement** de la population sont des **menaces** réelles; mais ce sont aussi des **opportunités** en termes de redéploiement économique. Le « Plan Marshall 2022 » est axé sur la transformation de ces deux menaces en opportunités.

Il faut pointer deux enjeux particulièrement importants, qui ont partie liée.

« La question de l'ouverture au monde et celle de la confiance en soi se font écho. Il faut les travailler toutes les deux, et cela dès l'école. Beaucoup de jeunes ont peur du marché du travail, comme ils ont peur d'un monde qui leur paraît menaçant, hostile. Pourtant, notre identité individuelle et collective se construit en interaction avec les autres, à travers le partage, l'échange, parfois le conflit. Que connaissons-nous de la culture arabe, de ses apports à la science, à la littérature ? Quel dialogue avons-nous « nous » réellement avec la diaspora maghrébine ? Le danger, c'est le repli sur soi : ne pas partager, de peur de voir ses idées « piquées » par les autres. Le climat anxigène se nourrit alors de lui-même

Véronique Cabiaux

Le premier concerne **l'ouverture au monde**, autour de laquelle la Wallonie entend articuler sa communication dans le futur.

Le « Plan Marshall 2022 » présente cette ouverture au monde comme un atout. Mais comme il a été suggéré plus haut, et comme de nombreuses personnalités l'ont répété, ce n'est pas réellement le cas : l'ouverture au monde, à ce stade, est plutôt un **défi pour la Région**. Et il n'est pas gagné. Ici aussi, c'est Janus : d'un côté, l'ouverture de l'économie wallonne aux marchés extérieurs et sa localisation au cœur de l'Europe sont incontestablement une force et un atout ; mais d'un autre côté, elles représentent aussi une faiblesse et une menace, car elles augmentent le risque de délocalisations et de dumping social, et favorisent les mouvements migratoires incontrôlés (notamment les « travailleurs détachés » en provenance d'Europe de l'Est). Le monolinguisme, ainsi que les tensions autour de l'interculturalité, sont des obstacles supplémentaires à l'ouverture au monde. Mieux vaut faire preuve de lucidité sur les difficultés que rencontrera la Wallonie pour s'approprier cette valeur « d'ouverture au monde ».

L'autre enjeu est celui de **l'enfance et de la jeunesse**. Le rapport de l'OCDE sur l'innovation régionale présente la natalité et la jeunesse wallonne comme un atout, de même que le niveau d'éducation élevé et nos universités de très grande qualité, le tout débouchant sur un « *bon potentiel général de ressources humaines* » en matière d'innovation et de productivité². Mais le même rapport pointe également les lacunes de l'enseignement technique, les

2. OCDE, Évaluation et recommandations sur l'innovation régionale : Wallonie, 2012.

menaces qui pèsent sur les universités et les centres de recherches, la pénurie annoncée de scientifiques et de techniciens, la mauvaise qualité de notre enseignement obligatoire. Ajoutons-y le caractère inégalitaire de ce dernier, ainsi que la proportion inacceptable de jeunes en risque de pauvreté (1 sur 4), ou encore les discriminations structurelles que subissent les jeunes issus de l'immigration, et qui les confinent dans des ghettos sociaux et culturels.

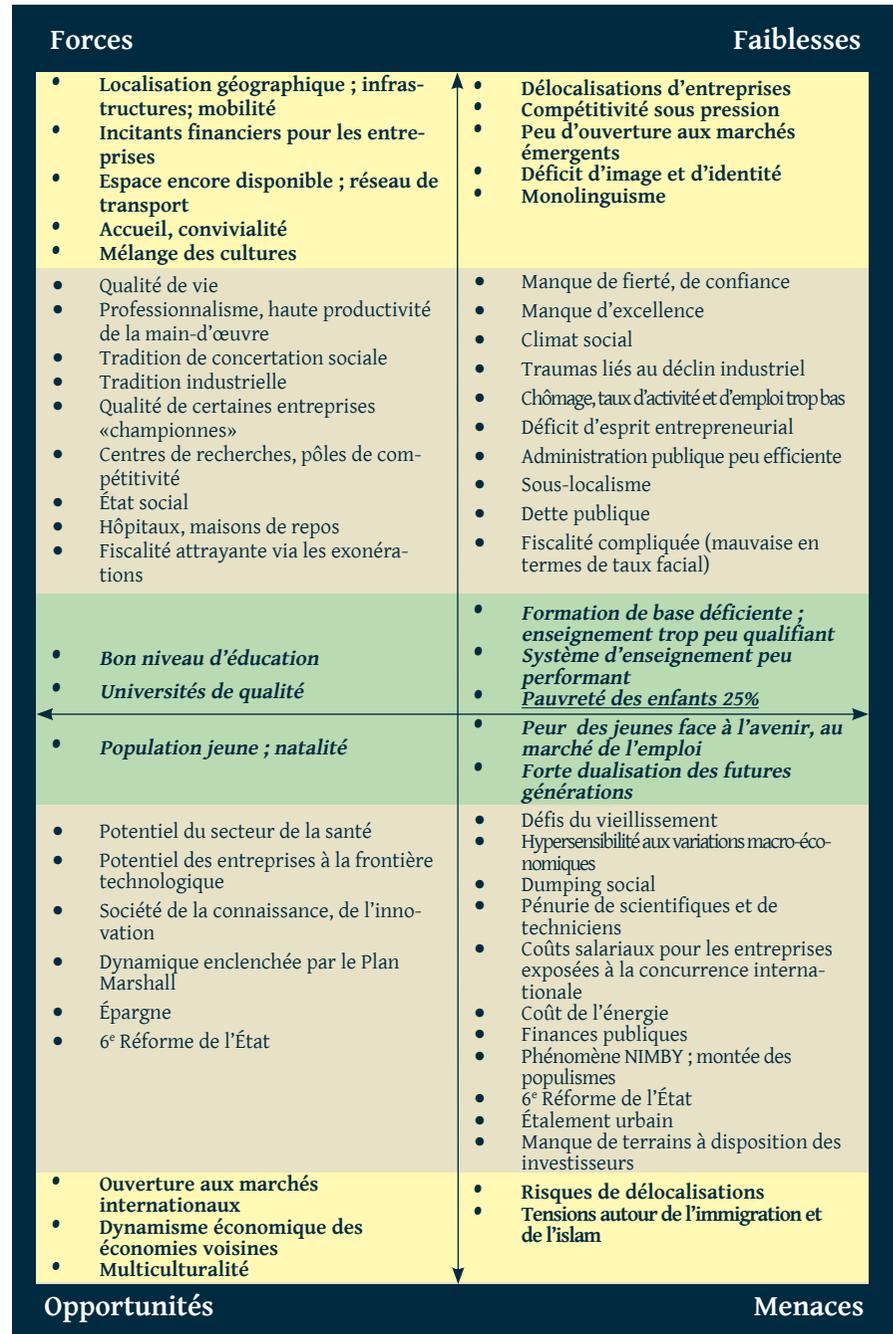
Ouverture au monde d'un côté, et enfance et jeunesse de l'autre, sont donc à ce stade, non pas encore des atouts à exploiter, mais des **défis à relever** – deux défis qui, aujourd'hui, mettent les Wallonnes et les Wallons face à leur destin, et face à eux-mêmes.

1.3. UNE IDENTITÉ OUVERTE ET PLURIELLE DES WALLONS

Dans le cadre de l'évaluation du Plan Marshall.2.Vert, l'IWEPS a sondé les perceptions des citoyens wallons sur la fréquence, l'intensité et la fierté du sentiment d'appartenance à la Wallonie : « *Comment évoluent l'identité et le sentiment d'appartenance régionale ?* »³. Il en ressort que :

- la fréquence du sentiment d'appartenance est en constante augmentation depuis 1997 ;

3. Iweps, Évaluation du Plan Marshall 2.Vert. Thème n°10 : Identité wallonne. Rapport final, novembre 2013.



- quelle que soit la dimension analysée (fréquence, intensité et fierté), les citoyens wallons se sentent d'abord *belges*, puis *wallons* et enfin *européens*;
- la mesure séparée des différents sentiments d'appartenance (européen, belge, wallon) montre qu'ils sont complémentaires et non concurrents.

Deux autres enseignements intéressants peuvent également être tirés de ce sondage :

1. quand on demande aux citoyens wallons s'ils se sentent proches ou différents de citoyens d'autres régions et d'autres pays, ils répondent assez massivement qu'ils se sentent peu différents des Bruxellois et des Français, et a contrario assez différents des Allemands, des Hollandais et des Flamands. Vis-à-vis de ces derniers, la tendance générale est à l'accroissement de la différence perçue au fil des enquêtes ;
2. l'intensité et la fierté du sentiment d'appartenance connaissent des évolutions en dents de scie entre 1991 et 2012, avec une progression entre les deux dernières enquêtes (2007 et 2012), ce qui indique que le sentiment d'appartenance, tout en étant une tendance de fond (« temps long »), est encore fortement dépendant des soubresauts de l'actualité (« temps court ») : événement sportif,

émotion populaire, situation politique, etc.

Très instructifs dans cette enquête sont les avis émis par les sondés sur les raisons d'être et de ne pas être fier d'être wallon. Il apparaît que les trois principales **raisons d'être fier d'être wallon sont :**

- les gens (leur hospitalité, leur tolérance, etc.) ;
- la nature (la beauté des paysages) ;
- l'identité (« *Je suis fier d'être wallon* », « *d'habiter en Wallonie* »).

Concernant les trois raisons de **ne pas être fier d'être wallon**, les réponses les plus fréquentes sont :

- l'état des routes ;
- le chômage et l'état de l'économie ;
- les hommes politiques et la gouvernance.

Le sociologue Marc Jacquemain a beaucoup travaillé sur la question de l'identité wallonne⁴. Il récuse le point de vue essentialiste ou holiste (« *identité de la Wallonie* », considérée comme une entité non réductible à ceux qui l'habitent), au profit d'une approche « constructiviste » (« *identité des Wallons* »), plus sensible « *aux transformations sociales et aux stratégies d'acteurs* ». Selon cette perspective, **l'identité** est considérée, non pas comme un « héritage », mais

4. Marc Jacquemain, *L'identité wallonne aujourd'hui*, in M. Germain et R. Robaye (éds), *L'état de la Wallonie. Portrait d'un pays et de ses habitants - 2011*, Institut Jules Destrée, Les Éditions Namuroises, 2012, p.420 sq.

comme un « **ensemble de possibles** ». Le fait que le Wallon se sente Belge autant que Wallon, alors que le Flamand se sent Flamand *plutôt* que Belge, corrobore cette approche constructiviste. Et explique très certainement la différence politique majeure entre les deux formes de patriotisme qui ont émergé au Nord et au Sud au cours du XX^e siècle: le *régionalisme* correspond bien au Wallon, tandis que le Flamand incline au *nationalisme*.

Le sentiment d'identité wallonne n'a donc rien de « naturel » ni de consensuel. Il n'est pas exclusif d'autres appartenances, ni exempt de tensions et de doutes. L'erreur serait de « refouler » cette complexité dans un discours lisse, qui présenterait la société wallonne comme réconciliée avec elle-même. Il faut au contraire travailler les aspérités qui la composent, c'est-à-dire les reconnaître et les remettre en perspective. Il ne faut donc pas avoir peur de notre mémoire conflictuelle.

1.4. DU « PACTE DE SOLIDARITÉ » (1944) À LA 6^E RÉFORME DE L'ÉTAT (2014)

La Wallonie a été l'une des régions phares de la première révolution universelle au XIX^e siècle. A cette époque, l'essentiel de l'économie belge est aux mains des francophones. L'identification (peut-être « molle », mais réelle) à la Belgique se fait alors naturellement, à l'inverse du mouvement flamand qui se construit contre une « élite » considérée comme « étrangère ».

En août 1944, dans la clandestinité, et alors que la victoire sur le nazisme n'était pas encore acquise, représentants des forces du travail et du capital conclurent un « *Projet d'accord de solidarité sociale* » qui sera entériné et mis en œuvre dès la Libération.

Ce Pacte de solidarité sera le **ciment de la société belge pendant plusieurs décennies**. Il est antérieur de près de quatre années au fameux « Plan Marshall », auquel les gouvernements de la Wallonie ont emprunté la symbolique pour désigner le plan « d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon ».

Le Pacte de solidarité a permis à la Belgique de connaître, pendant ce qu'on a appelé les « Trente Glorieuses », une période ininterrompue de croissance économique et de progrès social. L'État s'est porté garant d'un équilibre entre les piliers de la société que constituaient le monde du travail et le monde de l'entreprise, en plus du monde catholique (qui dominait le secteur de l'enseignement). D'un côté, l'État social garantissait à tous la sécurité de l'emploi et de solides protections sociales; en contrepartie, ouvriers et salariés renonçaient à la révolution et acceptaient les conditions de travail pénibles de la production industrielle.

Il s'agissait bien d'un **compromis politique** entre forces antagonistes, car patrons et salariés restaient adversaires ; mais en même temps, c'était aussi un **engagement moral** des partenaires autour d'un certain nombre de valeurs communes : progrès, justice, concertation, libertés publiques.

Préambule du Projet d'accord sur la solidarité sociale (1944)

« Ayant confronté leurs vues respectives, représentants des employeurs et représentants des travailleurs reconnaissent que la bonne marche des entreprises, à laquelle est liée la prospérité générale du pays, exige leur collaboration loyale.

Ils désirent fonder les relations entre employeurs et travailleurs sur le respect mutuel et sur la reconnaissance réciproque de leurs droits et de leurs devoirs.

Les travailleurs respectent l'autorité légitime des chefs d'entreprise et mettent leur honneur à exécuter consciencieusement leur travail.

Les employeurs respectent la dignité des travailleurs et mettent leur honneur à les traiter avec justice. Ils s'engagent à ne porter, directement ou indirectement, aucune entrave à leur liberté d'association ni au développement de leurs organisations.

Dans cet esprit, les représentants des deux parties se sont mis d'accord pour demander au Gouvernement de prendre, dès le retour du pays à l'indépendance, une série de mesures d'urgence, propres à réparer les misères subies pendant l'occupation par la grande masse des travailleurs salariés, propres aussi à ouvrir la voie à un courant renouvelé de progrès social découlant à la fois de l'essor économique d'un monde pacifié et d'une équitable répartition du revenu d'une production croissante ».

Le Pacte de 44 et le système des piliers sont indissociables d'un mode de production économique caractérisé par

- une **économie d'imitation** technologique et de production manufacturière;
- de **grandes entreprises** publiques ou privées ;
- **peu de flexibilité** sur le marché de l'emploi (en principe, un travailleur faisait toute sa carrière dans la même entreprise).

Dans une telle configuration, l'État disposait de trois instruments pour assurer le bien-être social :

1. un secteur public important ;
2. des politiques « keyséniennes » de relance de l'investissement et de la consommation, dans un contexte d'économies nationales relativement fermées ;
3. des mécanismes assurantiels consistant pour l'essentiel en revenus de substitution (allocations de chômage, assurance-maladie, retraites).

Le résultat du Pacte de solidarité fut l'institution d'une véritable **citoyenneté sociale** fondée sur des droits sociaux inconditionnels, dont l'État se portait garant. Cette citoyenneté sociale ne supprimait pas les inégalités structurelles découlant de la propriété privée des moyens de production, ni les différences de statuts au sein du salariat (ouvriers/employés/cadres). Néanmoins, notre pays connut un mouvement continu de réduction des inégalités entre les «places» occupées par les plus riches et les plus pauvres. Ce modèle belge de « l'égalité

Françoise THYS-CLÉMENT



Professeure émérite d'Économie à l'ULB et Recteur de 1990 à 1994, membre de l'Académie Royale de Belgique - Classe des lettres et des sciences morales et politiques, Présidente de Fondations et de Comité d'experts pour l'évaluation du système universitaire français.

Cette économiste de haut vol débute l'entretien en insistant sur le fait que le principal défi wallon ... n'est pas économique, mais historique, psychologique. « *La Wallonie a subi il y a cinquante ans une série de traumatismes qui ne se sont toujours cicatrisés: la fin des charbonnages, le Walen Buiten, puis la sidérurgie. Il faut commencer par faire de la résilience, mettre des mots sur tout cela, pour réconcilier les Wallons avec leur histoire, leur rendre confiance. Travail de longue haleine, qui suppose la collaboration d'économistes, de sociologues, d'anthropologues ...* ».

Pour booster la relance, le monde politique a le devoir d'agir sur la gouvernance encore trop complexe et trop peu transparente. L'Etat-Belgique doit faire le tri dans ses étages : « *Cette superposition de degrés de décisions est contreproductive. Le niveau provincial, par exemple, est clairement obsolète* ». Plus de cohérence aussi, qui implique un changement de mentalités : « *comment expliquer que l'on va limiter les pensions des chercheurs étrangers, et dans le même temps augmenter celles des députés provinciaux?* ».

Il convient cependant de ne pas accabler le seul monde politique. Il faut par exemple forcer les banques, qui n'ont visiblement rien appris de la crise, à faire leur examen de conscience.

L'avenir wallon est en tout cas inséparable de celui de Bruxelles, aux yeux de l'ancien Recteur de l'ULB, qui voudrait voir la Fédération Wallonie-Bruxelles perdurer et même monter en puissance. Économiquement, elle estime qu'il faut se concentrer sur les activités de services : la position relativement centrale de la Wallonie est un atout à utiliser. Enfin, politiquement, pas de remède miracle : « *Il faut prendre des décisions contraignantes, parfois impopulaires, et les expliquer. Augmenter la TVA et diminuer les charges sociales par exemple* ». Et surtout, changer la vision pessimiste ambiante en luttant contre la peur de l'échec : « *Il faut un minimum de sécurité à accorder aux entrepreneurs afin qu'ils prennent des risques. Et individuellement, il faut favoriser la requalification permanente des travailleurs qui doivent pouvoir s'adapter à l'évolution du marché du travail* ».

Françoise Thys-Clément est favorable à une société alliant croissance et bien-être social, tel qu'elle est définie par l'économiste français Philippe Aghion : « *Une société de l'innovation, qui passe aussi par la réindustrialisation, un enseignement de qualité qui participe à la croissance économique et une protection sociale qui amortit les chocs sans enfreindre le développement. Économie et solidarité ne sont pas deux mots antinomiques* ».

Nous repartons avec l'ouvrage d'Aghion sous le bras – en effet une excellente lecture ...

des places » fonctionnait en fait **comme un escalator : tout le monde restait sur sa marche, mais tout le monde montait**. Malgré des heurts violents (la question royale, la guerre scolaire, les grèves de 60, les premières secousses communautaires), le sentiment dominait que le progrès était en marche, que « *demain sera meilleur* ». Les plus défavorisés avaient confiance en eux-mêmes et dans l'avenir. Ils avaient une certitude toute simple, mais fondamentale: « **nos enfants vivront mieux que nous** ».

Toutefois, dès la conclusion du Pacte, la Flandre et la Wallonie prennent des trajectoires différentes. La Flandre va saisir l'opportunité de la deuxième révolution industrielle (automobile, chimie, produits semi-finis, etc.), alors que la Wallonie manque sa reconversion économique. Pour les Wallons, **les « Trente Glorieuses » représentent donc une période paradoxale :**

- c'est l'époque où est mis en œuvre le « Pacte de solidarité » de 1944 entre forces du capital et forces du travail, et où **la Belgique se structure autour des trois piliers** « libéral », « socialiste » et « catholique » - qui constituent encore aujourd'hui le socle de la vie politique en Belgique francophone wallonne (alors qu'en Flandre, les « piliers » ne sont plus aussi structurants) ;
- mais c'est aussi l'époque où la Wallonie entre dans une **longue phase de déclin** - déclin économique avec la fin de l'extraction charbonnière puis la crise de la sidérurgie ; déclin politique avec le « Wallen Buiten » et la mainmise flamande sur l'État belge.

Le mouvement wallon émerge dans ce contexte paradoxal, où il s'agit à la fois de préserver les acquis du compromis historique de 1944 et de moderniser l'appareil productif wallon.

Les années '80 constituent un double tournant historique.

Au niveau macro-économique, le mode de production se trouve bouleversé par (1) **la mondialisation** du commerce et des investissements et (2) **la révolution des technologies de l'information et de la communication**. Il en résulte que :

- l'économie n'est plus dominée par l'imitation technologique, mais par **l'innovation** ;
- les entreprises nationales sont remplacées par le monde la **finance internationale** d'un côté, par les **PME innovantes** d'autre part ;
- le marché de l'emploi se raréfie, imposant aux travailleurs une stagnation de leurs revenus et une plus grande **flexibilité** - souvent ressentie par eux comme de la **précarité**.

Au niveau belge, les réformes de l'État qui se succèdent consacrent le fait régional. Paradoxe : tandis que la plupart des revendications politiques du mouvement wallon sont rencontrées, avec la création et la consolidation de la Région Wallonne, son projet socio-économique se heurte de plein fouet à la globalisation et à la financiarisation de l'économie. Comme l'écrit Marc Jacquemain, « *l'ironie de ce combat est qu'il a atteint une bonne partie de ses objectifs institutionnels au moment même où l'objectif premier, le rééquilibrage capital/travail se fracassait sur le mouvement long de transformation économique et social de tout le monde*

*développé : le rapport de force s'est rééquilibré, mais au détriment du travail dans à peu près tous les pays capitalistes développés »*⁵.

Face à cette nouvelle donne, dans **les années 2000**, la Wallonie réagit. Avec le « Contrat d'avenir » en 1999, puis le « Plan Marshall » en 2005, elle **change de culture industrielle**. Elle met fin au soutien à l'industrie traditionnelle et mise sur les secteurs productifs : transport et logistique, agro-industrie, aéronautique et spatial, biotechnologie et santé, ingénierie mécanique, chimie verte et matériaux durables. Les « pôles de compétitivité » sont nés. Les deux crises financières de 2008 et de 2011 freinent la dynamique, mais ne la menacent pas intrinsèquement. En 2010 et 2011, la crise institutionnelle tourne à la crise de régime, avant de déboucher sur la 6^e Réforme de l'État, qui transfère à la Région des compétences essentielles (dans les secteurs de l'emploi, de la santé, de la famille) pour un montant de plus de 6 milliards €, ce qui double son budget.

Aujourd'hui, la Wallonie est donc à un tournant :

- elle doit se dessiner un modèle industriel en phase avec les réalités de l'économie mondialisée ;
- elle doit se dessiner un modèle social à la mesure de l'autonomie que lui confère la 6^e Réforme de l'État ;
- elle doit se dessiner un modèle territorial intégrant à la fois les besoins d'une économie innovante, les contraintes énergétiques et environnementales et les impératifs de solidarité.

5. M. Jacquemain, « Introduction. Les racines de l'identité collective », Revue Fédéralisme-Régionalisme, Vol 6: Affiliations, engagements, identités: l'exemple wallon, 2005-2006.

A la proposition de « limiter à 3 ans les allocations de chômage », les Flamands répondent oui à 67%, les Francophones 44% ; à la proposition de « supprimer l'indexation automatique des salaires », les Flamands répondent oui à 28%, les Francophones 16%.

1.5. LE CONSENSUS

« ENTREPRENEURIAL-SOCIAL »

Comment les Wallons abordent-ils ces défis ?

L'attachement historique des Wallons à la production industrielle et à la solidarité sociale, en même temps que la douleur de les voir l'une et l'autre menacées, explique le consensus « **entrepreneurial-social** » qui existe en Wallonie. Marc Jacquemain montre très bien que les Wallons sont attachés à un modèle de société qui allie une protection sociale forte et une dose importante de responsabilisation économique individuelle : « *on dira que les Wallons sont de gauche en matière morale et sociale et de centre-droit en matière économique* ». Ils veulent à la fois des entreprises compétitives et l'État-Providence.

Une très large majorité de personnes interrogées dans un sondage en 2004 sont d'accord avec l'idée que « *c'est à l'État d'assurer un revenu décent à tous les citoyens* », mais aussi que « *les gens devraient se responsabiliser davantage pour assurer leur propre subsistance* ». Plus que la culture, la langue ou quelque autre réalité anthropologique, c'est ce consensus « social-libéral », affirme Marc Jacquemain, qui « *constitue l'armature principale de l'identité wallonne en*

termes de contenu: une société de tolérance et de solidarité »⁶.

La Wallonie ne veut fondamentalement pas, croyons-nous, d'un type de société « **darwinien-sécuritaire** », qui considère que la concurrence généralisée entre unités de production, mais aussi entre individus et entre Etats, est gage de développement dans une économie dominée par la mondialisation et l'innovation. Dans la logique du darwinisme social, l'idée d'un Pacte de solidarité n'a pas de

A la proposition « les immigrés doivent avoir les mêmes droits que les Belges », 50% des Wallons répondent que non ; « il faut pouvoir renvoyer les travailleurs immigrés dans leur propre pays si les possibilités d'emploi diminuent » recueille 69% d'opinions favorables; « les expulsions de demandeurs d'asile ne sont pas assez nombreuses », 55%.

sens, pas plus que le concept même de justice sociale, puisque ce qui prévaut est la « sélection naturelle » des pratiques et des profils les plus performants au détriment des autres, qui se voient ainsi progressivement éliminés de la scène socio-économique. Dans un tel schéma, le rôle dévolu à l'État est essentiellement de gérer les « déchets » humains de cette compétition économique impitoyable – les inutiles, improductifs, incapables, en n'hésitant pas, s'il le faut, à criminaliser la pauvreté. Progressivement, les pôles « assistantiel » et « pénitentiel » tendent à se confondre - contrôle et

sanction des prestataires sociaux d'un côté, incarcération des « rebuts » de l'autre (petits délinquants, « sans-papiers », etc.).

Il serait caricatural de dire que la Wallonie fait le choix du modèle entrepreneurial-social, et la Flandre, celui du modèle « darwinien-sécuritaire ». Mais on ne peut nier, entre le Nord et le Sud, une différence de culture collective.

Mais il y a un point sur lequel (hélas, serait-on tenté de dire) Flamands et Wallons se rencontrent (à la différence, peut-être, de Bruxelles) : la question de **l'immigration**. Comme en Flandre, il n'y a **pas consensus** entre les Wallons. Alors que l'intégration des immigrés italiens et espagnols arrivés au tournant des années 40 et 50 fait partie intégrante de la mémoire collective wallonne (occultant en partie le racisme rencontré à l'époque par ces populations), l'intégration des immigrés marocains et turcs (dont l'arrivée débute en 1964, soit il y a ½ siècle !) provoque de profondes divisions et même, il faut oser le dire, **un regain de racisme et de xénophobie**.

Ajoutons que les **défis environnementaux et énergétiques** sont de plus en plus présents dans la conscience collective wallonne, mais de façon très contrastée et embrouillée. La Wallonie, c'est à la fois des espaces ruraux qui sont menacés, et un tissu industriel que nous

« Ce qui m'a frappé en travaillant sur l'enseignement, c'est de voir à quel point les acteurs se méfient les uns des autres: catholiques versus laïques ; « riches » versus « pauvres », public versus privé Bruxelles versus Wallonie ; directions versus syndicats. Si le monde de l'école est une sorte de microcosme de la société, alors la principale menace qui pèse sur la Wallonie, c'est moins le manque de confiance en elle que le manque de confiance des acteurs collectifs les uns vis-à-vis des autres.

Etienne Denoël



Laurent BUSINE



Historien de l'art (ULB). Aujourd'hui, Conservateur du Musée des Arts Contemporains du Grand Hornu, commissaire d'exposition internationalement reconnu, poète et philosophe.

Même si les choses changent, la Wallonie est encore trop craintive à l'égard du monde extérieur, nous explique d'emblée Laurent Busine. « Nous n'avons pas un nombre infini d'artistes wallons qui ont une carrure mondiale. Donc, si on veut élever le débat artistique, il faut accueillir les artistes étrangers dans nos murs, ouvrir la Wallonie au monde qui l'entoure. Or, combien de politiciens wallons voudraient uniquement des artistes du cru dans nos musées ! ». Un parti-pris d'excellence qui n'empêche pas l'ancrage dans le tissu social local. Au Grand Hornu, une cinquantaine de personnes sont désormais employées. Et autant de familles qui en vivent.

Autre satisfaction qui réjouit le patron du Grand Hornu : les écoles proches finissent par s'y rendre. Avec certaines d'entre elles, un programme prévoit même une visite par an pour chaque classe d'âge. « Après douze ans de scolarité, certains auront sans doute développé le goût de l'art, de la créativité et de l'innovation. C'est cela aussi, le nouveau wallon ».

Malheureusement, toutes les expériences ne sont pas aussi positives. Notamment à cause d'un mal politique bien connu... le saupoudrage : « Il existe à La Louvière pas moins de cinq musées afin de contenter tout le monde : c'est un éclatement des moyens disponibles qui ne sert personne ! ». Voilà pourquoi, comme pour d'autres matières telles le sport ou la logistique, la supracommunalité mériterait d'être pensée dans la culture. « L'exemple lillois est éclairant : la communauté urbaine de Lille, c'est deux millions d'habitants, cent communes, un stade de foot et... un musée ».

Au fait, un grand projet culturel serait-il de nature à relancer la Wallonie et à lui donner une renommée internationale ? Laurent Busine est prudent. « Si le Musée Guggenheim de Bilbao est une réussite, c'est d'abord parce qu'il y avait de l'activité avant même sa construction. Et puis il faut avoir un projet original ; le concept « Bilbao » a été copié dix fois depuis lors ». La culture doit être autre chose qu'une vitrine ou un coup de com' : un véritable vecteur de savoir, d'activité, de créativité.

ne voulons pas voir sacrifié à l'autel des contraintes écologiques. Les polémiques chroniques autour du Grand Prix de Francorchamps reflètent les divergences profondes sur la légitimité d'internaliser ces contraintes. Le Wallon est tenté par le renouvelable, mais la géographie ne se prête pas au développement massif du solaire et de l'éolien. L'environnement et l'énergie créent du dissensus en Wallonie, non pas au sens où des blocs sociaux irréductibles risqueraient de s'affronter sur ces questions, mais au sens où elle est tiraillée entre des exigences contradictoires, où elle n'y voit pas clair, ne sachant trop à quel modèle épistémique et pratique se vouer.

1.6. LA NÉCESSITÉ D'UN «PACTE POUR LA WALLONIE»

Telle est, pensons-nous, la Wallonie aujourd'hui : en pleine mutation avec les «pôles de compétitivité» et les premiers succès de l'économie créative, mais encore plombée par l'effondrement de l'industrie classique ; profondément attachée à un modèle de société « entrepreneurial-social », mais angoissée par la question de l'immigration et divisée sur celle des défis énergétiques et environnementaux ; conviviale et ouverte sur le monde, mais encore monolingue et menacée par la dualisation des populations et des territoires ...

Dans ce contexte, **le plus grand risque** qui pèse sur le redressement socio-économique de la Wallonie, ce sont **les blocages de la société elle-même**, le repli des acteurs sur les positions sociales, institutionnelles, partisanes héritées du passé.

Le paradoxe, c'est que dans un monde en mutation constante et rapide, les sociétés européennes souffrent d'une grande inertie sociale due au fait que, en situation d'incertitude et de risque, les groupes sociaux les plus forts, ou en tout cas les plus protégés s'efforcent de maintenir le statu quo et empêchent toute réforme en profondeur.

Il faut donc chercher comment débloquer la société wallonne. Ce document ne prétend pas apporter LA solution, mais à en poser les conditions de possibilité. Ces conditions, pensons-nous, résident dans **un nouveau Pacte citoyen**, qui préserve l'esprit de celui de 1944, mais qui en diffère sur deux points essentiels :

1. Le nouveau Pacte doit fédérer une société dont l'économie n'est plus une économie de l'imitation, mais de **l'innovation** ;
2. son centre de gravité n'est plus l'État fédéral, mais la **Région**.

Ce Pacte vise à reconfigurer l'État dans un triple sens :

1. un État **catalyseur** des innovations, qui investit dans l'éclosion d'idées nouvelles ;
2. un État **protecteur** des individus, qui assure contre les risques sociaux propres à la société postindustrielle ;
3. un État **fédérateur**, qui stimule la participation démocratique et mobilise les territoires.

L'État catalyseur sera garant du Pacte industriel.

L'État protecteur sera garant du Pacte social.

L'État fédérateur sera garant du Pacte territorial.

1.7. COMMENT « DÉBLOQUER » LA WALLONIE ?

Les chapitres qui suivent envisagent le « contenu » de ce Pacte. Mais la question qu'on ne peut éluder porte sur **la forme concrète** qu'il pourrait prendre. La question a été posée à nombre d'interlocuteurs.

Les réponses les plus fréquentes ont été :

1. un **accord entre Présidents des quatre Partis** francophones (PS, MR, CDH, Ecolo). Dans un pays dont la culture politique reste dominée par les appareils des partis, c'est la seule solution, selon certains, pour enclencher une nouvelle dynamique. Avec les accords de la Sainte-Emilie, les actuels Présidents ont démontré leur capacité à définir un cadre commun pour la Wallonie et pour Bruxelles ;
2. une **Résolution du Parlement** de la Wallonie, et/ou une Résolution commune de ce Parlement avec celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou de la Région Bruxelles-Capitale. Le modèle est ici la Résolution votée par le Parlement Flamand le 3 mars 1999, qui fut une sorte de « Pacte » pour une autonomie accrue de la Flandre.
3. Dans les deux cas (accord politique et/ou résolution du Parlement), on

Le 3 mars 1999, le Parlement flamand adoptait à une large majorité cinq résolutions reprenant des lignes de force pour une réforme de l'État. Ces cinq résolutions étaient consacrées respectivement (1) aux principes et objectifs, (2) à l'autonomie fiscale et financière, (3) à Bruxelles, (4) aux transferts de compétences et (5) à diverses préoccupations particulières. Le vote clôturait 3 ans de discussions, 33 séances d'auditions, 155 experts entendus, 80 réunions de commissions. Ces résolutions préconisent des institutions, une répartition des compétences et un mode de financement qui impliquent un profond changement du modèle fédéral belge.

Le vote du Parlement flamand a eu un retentissement considérable en Flandre ; il a fait consensus au sein des forces vives flamandes jusqu'à la montée en puissance de la NV-A. A l'époque, les Francophones n'en ont pas perçu la portée réelle.

Les Parlements de la Communauté française et de la Région Wallonne ont répliqué sous la forme de deux brèves résolutions qui n'étaient que des fins de non-recevoir, sans projet alternatif. Pour une large part, la 6^e Réforme de l'État ne fait que réaliser ces résolutions, à l'exception peut-être du sort de Bruxelles (dont la Résolution flamande voulait faire un condominium des Communautés flamande et wallonne).

pourrait imaginer que les forces politiques wallonnes s'engagent à mettre en œuvre un **plan d'action à long terme** portant sur un secteur stratégique à réformer radicalement : **l'enseignement obligatoire** est unanimement considéré comme l'enjeu majeur des années à venir. L'idée serait que durant **deux législatures, le pilotage politique et technique de l'enseignement soit renforcé** et assuré de pouvoir aller jusqu'au bout de la réforme, sans subir les aléas des affectations de poste et des changements de majorité.

4. un texte commun des **partenaires sociaux** à l'adresse des gouvernements (de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Fédéral), sur le modèle du Pacte de solidarité de 1944 ;

Ces propositions sont « **top-down** » : elles partent des dirigeants politiques et/ou des partenaires sociaux, qui envoient ainsi un « signal fort » de mobilisation à la population.

Mais l'enquête a convaincu l'auteur de ces lignes que la démarche devait aussi être « bottom up », que les forces vives et les citoyens devaient aussi être impliqués, autrement qu'à travers le choix des dirigeants ou l'acceptation passive des réformes entreprises. Un potentiel citoyen fort existe en Wallonie ; il peut être activé, à condition d'être encadré et mis en forme. Tel est le sens des « **pôles de citoyenneté** » dont il est question dans le chapitre « Renforcer la démocratie ».

Une dernière proposition a été formulée : celle d'un **grand projet d'infrastructure** qui mobiliserait à la fois les pouvoirs publics, les forces économiques et les citoyens, et qui renforcerait le sentiment d'appartenance et la visibilité de la Wallonie. Le projet d'une « ville nouvelle » s'inscrit parfaitement dans cette logique.

Toutefois, certains conseillent ce type d'initiative, pomme de discorde entre les sous-régions candidates à la réalisation du projet, et qui est souvent très onéreux, au final, pour les deniers publics.

Remarque sur le « Pacte de responsabilité » de François Hollande

Pendant que nous écrivions notre texte, François Hollande présentait son « Pacte de responsabilité pour l'emploi ». « *Il est fondé sur un principe simple, a expliqué le Président français : moins de charges sur le travail, moins de contraintes sur leurs activités et, en contrepartie, plus d'embauches et plus de dialogue social* ».

Indépendamment du débat idéologique, qui n'a pas manqué d'être lancé, sur l'opportunité d'un tel pacte, une double réflexion de méthode s'impose : (1) le Pacte français est passé entre le Gouvernement et le patronat ; dans la logique de concertation qui est celle de la Belgique, un Pacte requiert **l'implication des syndicats** ; (2) le Pacte français repose sur une variable à titre principal (la baisse des charges), alors que nous essayons de montrer qu'il doit être « holistique » et concerner l'ensemble des paramètres économiques, sociaux, culturels et territoriaux. Autrement dit, un Pacte est aussi (et avant tout) **l'affaire des citoyens**.



Thierry BODSON

Comptable de formation. Aujourd'hui, Secrétaire général de l'Interrégionale wallonne de la FGTB, syndicat pour lequel il travaille depuis 1992. Entre autres membre du comité de gestion et du Bureau exécutif du Forem, Vice-Président du CESW et de l'Awex, membre du comité d'orientation de la SRIW, de la Sogepa, de la Spaque et de la Sowalfin.

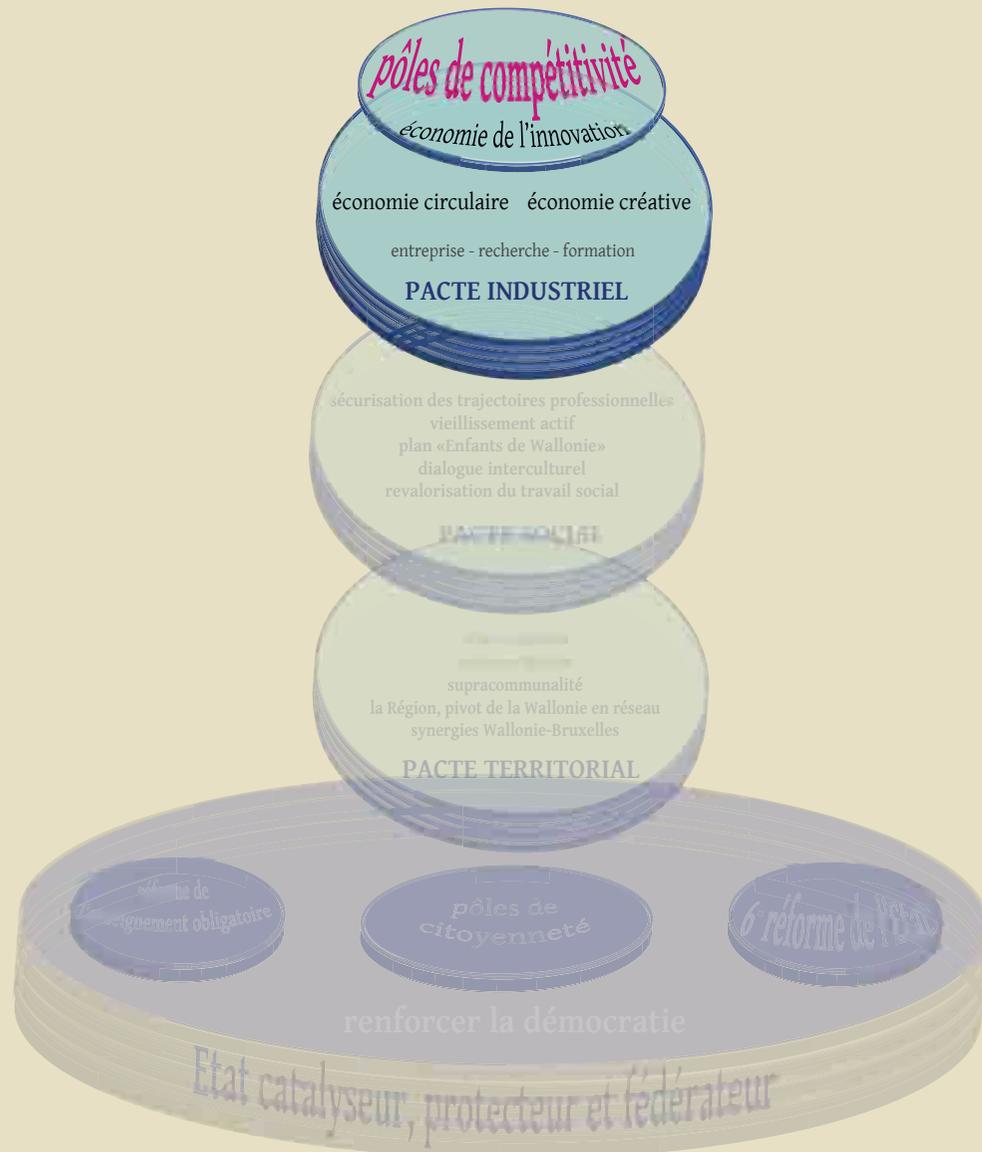
Acteurs incontournables de l'économie wallonne, les syndicats jouissent d'une position privilégiée pour émettre un avis sur les différents « Plans Marshall » mis en route par le gouvernement. Et cet avis est, pour Thierry Bodson, très mitigé : « *Tout le monde connaît aujourd'hui l'appellation, mais peu de citoyens en connaissent la teneur. Or, à bien y regarder, les résultats en terme de création d'emplois sont confidentiels. Certains secteurs ont profité des pôles de compétitivité, mais on ne peut pas parler d'inversion de tendance. S'il faut mettre en route un nouveau plan, l'objectif premier serait de transformer l'essai rapidement avant que les timides signes de relance ne s'essoufflent* ».

En voulant être trop généraliste, le Plan Marshall 2022 ne s'est-il pas dispersé ? Il faut donc se recentrer sur les fondamentaux, mais également tenter de dégager un symbole fort auquel les Wallons pourraient s'identifier : « *Lille a misé sur le renouveau de la ville, Bilbao sur son musée... et chez nous ? Les Wallons sont fiers - et à raison - de leur sidérurgie depuis des lustres. Un haut-fourneau, ça nous parle tous... Mais on ne peut pas nous demander de nous retrouver dans la réussite d'un pôle de compétitivité comme Mecatech : c'est trop abstrait* ».

Et parmi ces fondamentaux, il y a l'école. Pour Thierry Bodson, il ne sert à rien de définir des « fonctions critiques » en manque de main-d'œuvre quand on sait que l'enseignement actuel ne forme pas les jeunes aux bonnes pratiques : « *Imaginons un instant une école où les futurs électromécaniciens apprendraient le fonctionnement de machines qu'on ne fabrique plus : à quoi cela rimerait-il ?* ». On touche ainsi au nœud du problème, car lorsque ces métiers seront pourvus, cela amènera à la création d'autres métiers en aval, et donc à la relance wallonne. CQFD : « *je suis un régionaliste pragmatique, pas romantique : il faut régionaliser l'enseignement afin de bousculer le secteur frontalement* ».

Faut-il profiter de la sixième réforme de l'État pour mener cette réflexion ? Le leader syndical dénonce le manque de proactivité des politiques wallons qui, depuis janvier 2012, n'ont quasiment pas avancé sur le transfert de compétences : « *C'est une faute politique lourde qui nous a fait perdre deux ans et qui conduira la Wallonie à faire un copier-coller grossier du système actuellement fédéral, avec un seul fil rouge : économiser 500 millions d'euros d'ici à 2016* ». Avant d'aller droit dans le mur ? « *Rien n'est mal fait puisque rien n'est fait. Il faut donc reprendre la main rapidement et oser poser les questions qui fâchent. D'un risque, faisons de ces transferts une opportunité. En matière d'emploi par exemple, nous bénéficierions d'une enveloppe d'un milliard d'euros venue du fédéral. Profitons de l'occasion pour faire le ménage dans les innombrables plans 'emploi' - uniquement centrés sur les personnes - et favoriser les secteurs porteurs* ».

Cette réforme va également modifier profondément les relations sociales. Dès lors, la création du Groupe des Partenaires Sociaux wallons (GPSW) est une très bonne initiative qui pourrait mener, au lendemain des élections, à la mise en route d'un Pacte socioéconomique qui tenterait de répondre aux grands défis wallons. « *Le problème, c'est le déclin, la prise de conscience* ». De qui viendra-t-elle ? Des partenaires sociaux eux-mêmes, des politiques ? Tout le monde semble figé. De la société civile, des académiques, peut-être ...



.....

CHAPITRE 2

UN PACTE INDUSTRIEL

.....

2.1. LIGNES DE FORCE

Le **Pacte industriel** pour la Wallonie proposé ici repose sur quatre lignes de force:

1. le redressement de la Wallonie passe par sa **réindustrialisation**, y compris la reconquête de l'industrie manufacturière. Il faut garder les usines chez nous ! Le «Plan Marshall 2022» s'assigne un objectif ambitieux: faire passer la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de 15,6% aujourd'hui à 20% en 2020 ;
2. La politique industrielle de la Wallonie sera une politique de **l'innovation**, dont les deux principaux axes de développement à l'avenir seront **l'économie circulaire** et **l'économie créative** ;
3. **le rôle de l'État** dans l'économie est essentiel. Dans une économie basée sur la connaissance, donc l'éducation et la recherche, l'implication du service public est indispensable. L'intervention de l'État l'est aussi parce que l'accès au crédit pour les entreprises est de plus en plus difficile. Elle l'est enfin parce qu'un arbitrage politique est nécessaire pour concilier les impératifs économiques avec le développement durable et le bien-être collectif. Le modèle sur lequel nous travaillons est donc celui d'une **économie mixte**.
4. Le centre de gravité de la politique économique s'est déplacé de l'État fédéral vers la **Région**. Bien que le Fédéral conserve des compétences

importantes en matière économique, il est de moins en moins à même de fixer une **stratégie** à long terme. La Région doit, plus que jamais, prendre son destin économique en mains.

L'économiste Bruno Colmant, peu suspect de sympathie envers l'aile renardiste de la FGTB, écrit : « *Le fait wallon deviendra décisif. Il faut donc sortir de l'ambiguïté d'espérer des lignes directrices industrielles fédérales. Le pays se reconfigure économiquement. La reconquête industrielle wallonne passera par le gouvernement de Namur* »¹.

Il faut donc **rompre avec des clichés tenaces** au sujet du devenir économique de l'Europe, de la Belgique et de la Wallonie.

1^{er} cliché : il n'y a plus d'avenir pour l'industrie manufacturière en Europe, parce que les pays émergents pratiquent des salaires trop bas et que leur monnaie est sous-évaluée ; l'économie européenne devient une économie de l'immatériel, centrée exclusivement sur les services et les innovations technologiques, où elle est sûre de garder un avantage structurel, en raison de son excellence scientifique.

Le *Manifeste* de l'Académie Royale de Belgique sur la désindustrialisation de l'Europe dénonce cette illusion. Il pointe l'aveuglement des Européens devant « *les efforts substantiels faits par plusieurs des pays émergents pour devenir des pôles mondiaux d'innovation technologique* ». En 2007, la Chine ne représentait que 9.5% des dépenses R&D au niveau mondial, contre 25.9% pour l'Union européenne. En 2009, la Chine

1. Bruno Colmant, « La reconquête de l'industrie wallonne », in *L'Echo* 8 octobre 2013

représentait déjà 12.5% alors que l'Europe ne représentait plus que 24.5% »². Ajoutons qu'une économie fondée uniquement sur des services tombe dans la dépendance d'autres centres de croissance, au risque de devenir progressivement un centre de consommation et non plus de production.

2^e cliché : une « politique » industrielle, ce serait le retour du « planisme » des années 50 ou 60, quand il s'agissait de constituer de grandes unités de production et de protéger les activités domestiques contre la concurrence internationale. Dans une économie ouverte, entend-on, seule l'interaction des opérateurs privés et la « sélection naturelle » par le marché peuvent amener une économie à son niveau optimal.

La crise financière et la montée en puissance de la Chine prouvent le contraire. **Les pays où l'État intervient** pour soutenir des secteurs décisifs pour la croissance sont ceux qui **s'en sortent le mieux**. Si l'entreprise privée et la concurrence sont nécessaires pour stimuler l'innovation, l'intervention de l'État est une réponse parfaitement adaptée aux réalités du monde d'aujourd'hui. On le voit avec l'Allemagne, qui a fait des choix stratégiques judicieux en matière de politique industrielle (contrairement à la France, dont la politique industrielle est erratique, et où la valeur ajoutée industrielle s'est effondrée).

2. *Manifeste: La désindustrialisation de l'Europe. Nous n'avons plus de temps à perdre !* Académie Royale de Belgique, classe Technologie et Société, juin 2010.

2.2. ORIGINES ET CAUSES DE LA DÉSINDUSTRIALISATION

Les origines de la désindustrialisation de la Wallonie sont profondément enfouies dans notre histoire. Ce n'est pas dans les années 70 et 80, avec le déclin de la sidérurgie, que s'amorce cette désindustrialisation, mais dès les années 30, quand la Wallonie se conforme dans une logique d'économie extractive puis, après la guerre, peine à se constituer une industrie de produits semi-finis, alors que l'Allemagne perfectionnait ses entreprises de pointe. Dans les années 70 et 80, les gouvernements belges n'ont pas su (ou pas voulu) redéployer nos industries, et ont alimenté un système d'endettement public pour soutenir des secteurs en déclin. Parallèlement, le secteur manufacturier céda face aux services ; et au sein des grandes entreprises, les ingénieurs face aux financiers. En quelques années, nos fleurons ont été engloutis dans des opérations de marché (Cockerill, ACEC, Union minière, Générale de Belgique, etc.).

Le résultat de cette tendance lourde fut une désindustrialisation accélérée (non seulement de la Wallonie et de la Belgique, mais de l'Europe entière – à l'exception relative de l'Allemagne). L'emploi industriel en Belgique a chuté de 19% à 12% entre 1995 et 2012 (1,2% par an). Entre 2000 et 2012, la part de la valeur ajoutée industrielle est passée de 22% à 17% (alors qu'en Allemagne, elle a augmenté de 25% à 26%).

Les causes de cette désindustrialisation sont en Wallonie : (1) la faiblesse de nos PME ; (2) le manque de flexibilité de notre



Bernard DELVAUX

Ingénieur civil (ULg). Depuis 2008, CEO de la Sonaca (Gosselies). A également travaillé au bureau de consultance Mac Kinsey, chez Belgacom et B-Post.

Nous sommes reçus à Gosselies le 11 octobre 2013 et le début de la discussion se focalise richement sur les conditions de la relance wallonne. Fort de ses expériences professionnelles successives au plus haut niveau de l'économie belge, Bernard Delvaux a en effet pu dresser un constat fouillé sur le déficit de compétitivité belge. Il a d'ailleurs pris l'initiative de rassembler des responsables économiques wallons (issus du patronat comme des syndicats) pour réfléchir à cette question. « *Nous devons nous focaliser sur la compétitivité des entreprises tournées vers l'exportation. Ma proposition est de réduire de 20% le coût total des salaires en réduisant les charges sur le travail (il ne s'agit donc pas de toucher au salaire net) et d'au moins 10% le prix de l'énergie – les deux principaux handicaps wallons aujourd'hui* ».

En contrepartie, Bernard Delvaux avance l'idée d'un rééquilibrage de la fiscalité en direction des revenus mobiliers et immobiliers ainsi qu'une révision de l'impôt des sociétés. Les aides à l'emploi (34 actuellement !) devraient également être remises à plat, et de substantiels efforts de compétitivité pourraient être réalisés par le secteur public. « *En période de crise, l'État a tendance à réduire ses investissements, en maintenant ses charges de fonctionnement, alors que c'est le contraire qu'il faudrait faire* ». Il appelle également l'Union européenne à protéger davantage ses entreprises et à sortir de la logique d'austérité. « *La Grèce et l'Espagne, constate-t-il, sont encore plus endettées qu'avant la crise* ».

« *Sur ces constats et recommandations, un grand nombre d'acteurs économiques wallons peuvent se retrouver, j'en suis convaincu* », poursuit Bernard Delvaux. Il plaide pour une démarche proactive des forces vives wallonnes en direction des différents niveaux de pouvoir, Fédéral compris. « *Les Wallons montreraient ainsi qu'ils peuvent faire des propositions offensives et constructives en matière de compétitivité* ».

La démarche est motivée par une conviction forte : la Wallonie a un besoin urgent de réindustrialisation : « *J'entends trop souvent dire que la Wallonie ne pourra plus accueillir de grands secteurs industriels et qu'elle doit se tourner exclusivement vers les PME et les services ... Ce serait une erreur stratégique. À côté des PME et des services, nous avons besoin d'un secteur industriel manufacturier fort. Sur cette vision-là aussi, entre interlocuteurs sociaux, nous pouvons nous entendre* ».

tissu industriel ; (3) la valeur ajoutée par unité de coût du travail insuffisante ; (4) l'effort trop faible en matière de recherche & développement ; (5) le manque de culture entrepreneuriale et d'innovation ; (6) l'insuffisance d'un partenariat entre les systèmes éducatifs et industriels ; (7) la difficulté pour les entreprises d'accéder au crédit, en raison de l'augmentation du coût du capital³.

Malgré ces handicaps, **la Wallonie se redresse**, tous les observateurs en conviennent.

Alors que depuis les années 60, **la croissance économique wallonne** était constamment inférieure à celle de la Flandre, depuis 2008, la tendance s'est inversée. Le PRB réel wallon a enregistré une croissance cumulative de 4,5% (Flandre : 1,6%) ; l'emploi, une croissance de 4,7% (Flandre : 3,5%). La Wallonie a ainsi pu quelque peu combler l'écart de prospérité par rapport à la moyenne EU (11% en 2007, 6% en 2012).

L'attractivité économique de la Région est également une réalité : de 2011 à 2013, 1.064 entreprises étrangères ont investi en Wallonie, créant 22.500 emplois et injectant plus de 9 milliards €. Les prévisions font état de 2.000 investisseurs d'ici 2020.

La Wallonie a réussi à **freiner la désindustrialisation**. Au cours de la période 2000-2011, elle a pu limiter les pertes d'emplois dans l'industrie manufacturière à 0,7%/an, contre 1,5% en Flandre. La valeur ajoutée

dans l'industrie manufacturière s'est accrue de 1,5%/an, contre à peine 0,2% en Flandre⁴.

Entre 1999 et 2008, **le taux d'emploi de la population wallonne a augmenté de 1,4%**. Il reste toutefois largement inférieur à celui de la Flandre (56,2% contre 65,8%), tout comme le taux d'activité (63,3% contre 69,2%). En conséquence, le taux de chômage reste élevé (11,2% contre 5,0% en Flandre)⁵, et notre région est loin d'avoir atteint l'objectif fixé par l'Europe pour 2010 (70% de taux d'emploi).

Le chômage et le très faible taux d'emploi sont LE fléau wallon. Si j'étais un homme politique, je ne m'occuperais que de ça !

Yves Prete

La productivité de l'économie wallonne reste également 10% inférieure à celle de la Flandre. L'esprit d'entreprise y est aussi nettement moins développé (moins d'indépendants ; entreprises de plus petite taille, etc.).

Les signes de redressement sont donc encourageants, mais fragiles et encore insuffisants pour faire baisser le chômage et accroître la prospérité.

4. KBC-CBC, Bulletin économique, 3 juillet 2013, « Une Wallonie en pleine relance? ».

5. B. Van Haepelen, V. Vander Stricht, Travail et emploi en Wallonie, principales tendances de la décennie, in M. Germain et R. Robaye (éds.), *L'état de la Wallonie. Portrait d'un pays et de ses habitants* – 2011, Editions Namuroises, 2012, p.408.

3. Cf. Bruno Colmant, « La reconquête de l'industrie wallonne », in L'Echo 8 octobre 2013.

2.3. PLAIDOYER POUR UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE

Dans le *Rapport Consultations Horizon 2022*, nombre d'entités consultées ont considéré qu'il était « indispensable de développer un véritable plan pour renforcer la politique industrielle de la Wallonie en vue de lever les obstacles existants et d'exploiter pleinement les secteurs prometteurs »⁶.

Certes, une réindustrialisation même massive n'éliminera pas le chômage par enchantement : « la solution au taux d'emploi trop bas en Wallonie ne peut venir que de manière très partielle de l'industrie manufacturière, vu la hausse tendancielle de sa productivité »⁷.

Malgré tout, une politique industrielle active est souhaitable pour plusieurs raisons :

- les produits industriels restent majoritaires dans l'ensemble des **exportations** ;
- l'industrie assure une part importante du **financement de la R&D**; les nouvelles technologies qui en découlent se diffusent ensuite dans l'ensemble de l'économie ;
- l'industrie génère des emplois de services ; elle est donc (ici aussi) comme une « **locomotive** » pour l'ensemble de l'économie ;
- l'industrie fournit un nombre important d'**emplois plus faiblement**

6. *Rapport Consultations Horizon 2022*, p.16.
7. *Ibid.*

qualifiés : il y va donc aussi de la cohésion sociale. ;

- via une politique industrielle, la Wallonie peut espérer garder davantage de **centres de décision stratégiques**.

“ Pourquoi les pôles de compétitivité ? Pourquoi vouloir à tout prix réindustrialiser la Wallonie ? Parce qu'on a besoin d'une économie où tout le monde a sa place

Luc Vansteenkiste

Parmi les personnalités interrogées, on assigne à un Pacte industriel wallon un triple objectif :

1. comme il est dit dans le « Plan Marshall 2022 » : **augmenter** substantiellement la part de **l'industrie manufacturière** dans le PIB (20% en 2020) ;
2. fabriquer davantage de biens à haute valeur ajoutée, et **accroître notre part dans les chaînes de valeur**. La Wallonie fabrique trop de produits semi-finis, sur des segments trop courts de la chaîne de valeur⁸. Elle

8. *Etude relative à la caractérisation des relations interindustrielles en Wallonie et au positionnement de l'industrie wallonne au sein des chaînes de valeur mondiales*. Une vision prospective, 2013.

doit se donner comme objectif de créer des filières économiques complètes ;

3. **exporter davantage dans les pays émergents**, plus dynamiques. La Wallonie exporte en effet aujourd'hui essentiellement dans les pays de l'EU15, où il n'y a pas beaucoup de croissance.

Pour réaliser cette stratégie, le « **Plan Marshall 2022** » envisage un grand nombre de « mesures » (il vaudrait mieux parler « d'objectifs ») à destination des entreprises. On peut regrouper ainsi ces **objectifs** :

1. la réduction des coûts salariaux et énergétiques, « pour soutenir l'investissement et la formation des travailleurs » ;
2. l'adoption d'un cadre fiscal attractif ;
3. la stimulation du tissu entrepreneurial (professionnalisation, transmission des entreprises; soutien aux entreprises en difficulté; internationalisation des acteurs) ;
4. la facilitation de l'accès au financement et aux terrains ; la simplification administrative ;
5. la création d'un climat social apaisé (concrétisée à travers la mise en place du « groupe des 10 », appelé GPS-W).

Le premier objectif (réduction des coûts salariaux) est celui qui suscite le plus de discussions. Il doit être mis en rapport

avec le dernier (climat social apaisé). En d'autres termes : peut-on envisager un **pacte de compétitivité** entre partenaires sociaux, mis en œuvre par l'État, pour réduire les coûts sans toutefois toucher au « salaire-poche » des travailleurs, mais sans accroître non plus les déficits de la sécurité sociale ?

Cf. remarque sur le « Pacte de responsabilité » de François Hollande - page 21 -

Parallèlement aux décisions prises par le gouvernement fédéral autour d'un plan de relance, ne serait-il pas opportun que **les partenaires sociaux wallons se positionnent ensemble** sur un certain nombre de mesures visant à favoriser la compétitivité, de manière à aider en particulier les entreprises à vocation industrielle exposées à la concurrence internationale (v° entretien Bernard Delvaux) ? Ils enverraient de la sorte un signal fort, montrant que la Wallonie est capable de faire des propositions offensives et constructives sur le plan économique.

Notons que de l'avis unanime des chefs d'entreprise interrogés, **le coût de l'éner-**

“ Il faut essayer de ramener (ou de garder) davantage de gouvernance économique chez nous. Depuis l'explosion de la « Société Générale », on assiste à la disparition progressive des centres de décisions sur notre territoire

Yves Prete

gie pèse aujourd'hui au moins autant, sinon plus, que le coût *salarial*, dans le différentiel de compétitivité de nos entreprises.

2.4 «HARDWARE» ET «SOFTWARE» DE LA POLITIQUE D'INNOVATION

« Les politiques qui favorisent l'innovation sont des politiques cruciales pour le développement de la Wallonie », diagnostique le Rapport de l'OCDE sur la question⁹. De même, l'Académie Royale de Belgique, dans son « Manifeste » en forme de cri d'alarme, est on ne peut plus claire : si l'on veut enrayer la désindustrialisation, il faut stimuler l'innovation. Les recommandations des Académiciens concernent essentiellement l'éducation, le développement d'une culture scientifique et technologique, l'entrepreneuriat défini comme capacité d'initiative et de créativité, le soutien à la R&D, l'aide aux entreprises qui prennent des risques élevés liés aux projets pilotes ou de démonstration, le développement de produits et de procédés innovants, etc.¹⁰

Selon le Rapport de l'OCDE, « en ce qui concerne l'innovation, la Wallonie possède indéniablement de **bonnes ressources en matière de capital humain** » (universités et centres de recherches de grande qualité, investissements R&D importants,

9. Le système d'innovation wallon. Évaluation et recommandations, OCDE, 2012, p.21.

10. Académie Royale de Belgique, La désindustrialisation de l'Europe. Nous n'avons plus de temps à perdre !, 2012.

bon niveau d'éducation, taux important de création d'entreprises dans les services de haute technologie), mais le problème est qu'elle « **n'en tire pas suffisamment profit** » et rencontre des difficultés « à diffuser les connaissances dans l'ensemble du tissu productif »¹¹. Les causes de ce problème : une économie duale, avec des pans très compétitifs et d'autres peu performants, des sous-régions très dynamiques et d'autres qui ne le sont pas du tout ; une dynamique entrepreneuriale insuffisante ; des universités en risque de sous-financement.

des « Actions prioritaires pour l'avenir wallon » élaborées par le Gouvernement wallon en 2005. Le **dispositif central**, on le sait, ce sont les **pôles de compétitivité**.

Les autres instruments de politique publique en matière d'innovation sont :

1. les **organismes de financement** (SOWALFIN, SOCMUT, SOFINEX, les invests, NOVALLIA) ;
2. « **L'Agence pour l'Entreprise et l'In-**

3. **L'AWEX** : « guichet » pour les entreprises désireuses d'investir en Wallonie ou à partir de la Wallonie, elle s'efforce de stimuler l'ouverture au monde des entrepreneurs wallons ;
4. le programme **NEXT**, qui vise à stimuler l'économie circulaire ;
5. le programme-cadre **Creative Wallonia**, qui vise la promotion d'une société wallonne créative.

Les pôles de compétitivité



Le rôle des pôles de compétitivité est de mettre en réseau l'ensemble des compétences économiques, scientifiques, technologiques et humaines pour favoriser le développement économique. Ils sont chapeautés par un « Jury des pôles » présidé par Luc Vansteenkiste, CEO de Recticel. (cf. entretien page 30).

Depuis le lancement des pôles en 2005, une dizaine d'appels à projets ont été lancés dont le dernier dans le courant de l'année 2013. Les appels à projets sont répartis selon quatre catégories : recherche, formation, investissements et infrastructures.

Pôle	Nombre de projets acceptés	Montant des investissements prévus	Dépense publique
Logistics in Wallonia	20	65.570.000	24.333.325
Skywin	50	157.653.000	66.698.589
Biowin	45	127.860.065	57.705.224
Wagrallim	33	77.218.000	37.433.784
Mecatech	88	247.025.084	72.842.791
Greenwin	22	68.957.000	8.342.450

Depuis une décennie, l'innovation est au cœur de la politique industrielle wallonne à travers le « Plan Marshall », nom de code

11. Le système d'innovation wallon. Évaluation et recommandations, OCDE, 2012, p.17.

novation », fusion de « l'Agence de Stimulation Economique » (ASE) et « l'Agence de Stimulation Technologique » (AST) ;

Comment expliquer que, malgré ce dispositif, le Rapport des consultations Horizon 2022 estime « qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de politique globale de l'innovation en

Wallonie » ? On peut relever plusieurs types d'enjeux :

1. **au niveau du « hardware » de la politique d'innovation :**

o la multiplicité même des instruments ; la fusion de l'AST et de l'ASE permet précisément de rationaliser le dispositif ;

o un déficit de pilotage stratégique, notamment pour tirer le meilleur parti des opportunités offertes par l'EU en la matière ;

2. **au niveau du « software » de la politique d'innovation :**

o un manque de clarté quant au modèle économique susceptible de relever les défis environnementaux et énergétiques ;

o un manque de visibilité de la « créativité » comme condition d'une économie de l'innovation ;

o les faiblesses structurelles de notre système d'éducation et de formation ;

3. **une confusion latente, précisément, entre le hardware et le software de la politique d'innovation**, autour du vocable « Plan Marshall ».

Nous allons commencer par ce dernier point, qui nous conduit à proposer de clarifier l'expression « **Plan Marshall** ».

Le « Plan Marshall » est associé à un **changement de culture** dans la politique industrielle wallonne : l'abandon de la formule archaïque de soutien aux industries traditionnelles au profit du soutien aux secteurs prometteurs. Ce changement est symbolisé par les « pôles de compétitivité ».

De nombreux interlocuteurs regrettent que, vu le succès reconnu de la politique des pôles,

le terme « Plan Marshall » ait alors progressivement été mis à des sauces diverses, jusqu'à labelliser les politiques à long terme menées dans le domaine sociétal (défis énergétiques et démographiques, éducation, accueil de la petite enfance, etc.). Nous faisons référence au fait que le processus « Horizon 2022 » ait été rebaptisé, in extremis, « Plan Marshall 2022 ». Beaucoup pensent que cela brouille l'orientation industrielle et économique qui était associée à ce label.

Nous proposons donc que :

1. **« Plan Marshall »** continue de désigner ce qui est le **« hardware »** de la politique industrielle wallonne : les pôles de compétitivité et les deux programmes-cadre transversaux que sont *Creative Wallonia* (stimuler l'économie créative) et NEXT (stimuler l'économie circulaire) ;

2. **« Pacte Industriel »** désigne les politiques menées sur l'ensemble du dispositif économique, c'est-à-dire sur le **« software »** : l'entrepreneuriat, l'innovation, la recherche, la formation, l'enseignement, etc. - « Pacte industriel » lui-même indissociable du « Pacte social » et du « Pacte territorial », l'ensemble formant le « Pacte pour la Wallonie » qui est l'objet de la présente publication (v° schéma p. 81).

o Si les programmes *Creative Wallonia* et NEXT font partie du **hardware**, l'économie circulaire et l'économie créative en tant que telles appartiennent au **software**. Il faut donc distinguer ce qui relève de la transversalité intrinsèque de *Creative Wallonia* et NEXT (**hardware**), de ce qui relève de l'**élargissement** des pratiques innovantes à l'ensemble du tissu économique, social et culturel (**software**).

Cette proposition ne remet pas en cause le contenu du « Plan Marshall 2022 », mais vise



Philippe SUINEN

Juriste (ULg). Depuis 1998, Administrateur général de l'Agence Wallonne à l'Exportation (Awex) et depuis 2004, de W.B.I. (Wallonie-Bruxelles International). Est également administrateur dans plusieurs sociétés, dont l'Aéroport de Charleroi. Chargé de cours à l'ULB.

Comment « vendre » la Wallonie aux investisseurs étrangers ? En posant la question, on touche au core business même de l'Awex, dont Philippe Suinen est à la tête depuis 16 ans. L'organisme, dont l'efficacité est reconnue, analyse en permanence les forces et faiblesses de la Wallonie. Les dernières conclusions en la matière ne sont guère étonnantes : « *Des coûts de production et d'énergie trop pesants, une certaine image grévilatrice du service public, des travailleurs peu multilingues... Mais, plus positivement, une situation idéale au cœur de l'Europe, un Plan Marshall qui a donné un premier coup de fouet à la relance ou encore un climat social serein dans une majorité d'entreprises privées : notre Wallonie a certes des faiblesses, mais également des atouts à utiliser* ».

Après une crise d'une telle ampleur, il faut cependant du temps. Un facteur que connaissent peu les politiques : « *Nous sommes dans la dictature de l'immédiateté. À peine certaines mesures sont-elles mises en musique qu'il faut en changer. Chaque nouvelle coalition veut imprimer sa marque, rejetant parfois aux oubliettes de bonnes idées lancées auparavant. C'est pourquoi il faut préserver la logique des Plans Marshall, du premier qui a lancé les pôles de compétitivité jusqu'à « Horizon 2022 » que le prochain gouvernement, j'espère, aura l'intelligence de ne pas remettre en question de fond en comble ...* ».

Un autre mal wallon pointé du doigt ? La peur d'entreprendre. « *L'Awex a besoin d'entrepreneurs qui prennent des risques. Il nous faudrait davantage de 'success stories' pour susciter une saine émulation, mais également tirer les leçons de ses échecs, ce qui n'est pas dans notre nature* ».

Et c'est là que des décisions politiques peuvent donner l'impulsion qui manque encore : « *La compétitivité des entreprises wallonnes exportatrices souffre. Il faudrait se doter d'un mécanisme d'observation et d'alignement qui permette de corriger le tir en cas d'écarts trop larges avec les autres pays. Je pense également à une mesure structurelle, comme la diminution de l'impôt sur les sociétés dans le temps (1% par an jusque 2022)... ce serait un signal fort pour les entrepreneurs qui hésitent* ».

Tout – ou presque – est donc une question de mentalité : « *Que n'ai-je pas entendu sur le service public, les administrations ? Or, si Google a pris le parti de s'installer dans le Hainaut, c'est avant tout parce que les intercommunales ont été très réactives et ont pu proposer des terrains à la multinationale en un temps record* ».

L'assise économique est stabilisée grâce au plan Marshall et autres pôles de compétitivité. Il faut à présent mettre en route « l'accélérateur de particules » pour concrétiser la relance. Cela passera par la créativité, l'innovation... et l'ouverture au monde sans être complexe : « *La Wallonie a besoin de cours d'extraversion !* ».

LUC VANSTEENKISTE



Ingénieur civil (KULeuven). Aujourd'hui, président des pôles de compétitivité wallons. Fit toute sa carrière chez Recticel (producteur de mousses), dont il fut le CEO de 1991 à 2010. Manager de l'Année en 2000, il fut aussi, entre 2002 et 2005, président de la FEB.

Ne fallait-il pas être culotté pour confier le redressement wallon à un Flamand ? La boutade est de Luc Vansteenkiste lui-même, promu à la tête des pôles de compétitivité lors de leur création en 2006. « *De par le monde, des milliers de plans de relance ont été lancés. Mais la Wallonie a eu la sagesse de se focaliser sur des secteurs porteurs et de bannir toute interventionnisme politique ...* ».

Une décennie plus tard, quel bilan tirer de cette politique novatrice ? « *Les pôles ont permis aux entreprises – quelle que soit leur taille – et aux universités de se parler, de porter des projets communs et de professionnaliser leurs relations. Le nombre d'emplois structurels créés est encore faible, mais c'est un travail de longue haleine. Maintenant, les pôles ont atteint leur maturité, il faut un second souffle* ».

Ciblés sur des secteurs pointus et la recherche, les pôles ont de facto un caractère « exclusif ». Pour intéresser davantage d'entreprises et les citoyens, il faut ouvrir le champ d'action, « *développer d'autres pistes de relance. Par exemple le programme Next d'économie circulaire et d'économie de la fonctionnalité, auquel je crois beaucoup* ».

Le CEO de Recticel parle avec passion de ce nouveau modèle économique où les déchets d'une usine deviennent la matière première d'une autre, l'on ne vend plus des pneus ou des voitures mais des kilomètres parcourus. « *Si Recticel ne vendait plus ses matelas mais les louait à l'utilisateur, par exemple, la direction devrait complètement revoir son business plan, travailler tout autrement* ».

C'est pourquoi ce nouveau paradigme demande encore un travail de conception, d'implication des acteurs, et même, ose l'entrepreneur, de « *planification industrielle* » : « *L'autorité politique devra à l'avenir, non pas imposer le lieu d'implantation d'une usine, comme cela se fait en Chine, mais se doter d'instruments juridiques et politiques pour maximiser l'organisation des zones d'activités et favoriser le regroupement des entreprises complémentaires* ». Avec un avantage : regroupées, interdépendantes, les entreprises constituent un « *écosystème* » plus résistant aux délocalisations. Pas de doute, selon Luc Vansteenkiste, la Wallonie a des atouts pour jouer cette carte, en complément de celle des pôles.

Formuler un vœu pour le futur ? Voir la Wallonie maintenir le cap qu'elle s'est fixé : « *Pas besoin d'ajouter de nouveaux pôles, ou de nouveaux plans, mais poursuivre avec un leadership politique fort qui sait où il va* ».

à en repenser la construction intellectuelle et politique. Il ne s'agit pas d'une simple question de terminologie, mais de visibilité et de stratégie : il est à la fois plus rationnel du point de vue de la gouvernance, et plus fort du point de vue de la lisibilité, de garder au « *Plan Marshall* » sa signification originale, puis d'englober celui-ci dans un projet de société plus large (« *Pacte pour la Wallonie* ») traitant des enjeux sociaux, citoyens et territoriaux.

Nous plaidons en tout cas pour que **la Wallonie distingue et articule** en même temps plus clairement qu'aujourd'hui **les deux niveaux, le hardware et le software**, de la politique industrielle wallonne. Cette recommandation recoupe celle de l'OCDE quand elle préconise que « *la nouvelle politique d'innovation doit se structurer autour de deux objectifs complémentaires d'approfondissement et d'élargissement des dynamiques d'innovation* »¹².

2.5. LE « HARDWARE » DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE WALLONNE : « APPROFONDIR LES PRATIQUES INNOVANTES »

2.5.1. Poursuivre la politique des « pôles de compétitivité »

Toutes les entités consultées et personnalités interrogées s'accordent pour dire qu'il faut maintenir la politique des pôles de compétitivité comme élément central de la politique industrielle wallonne, et **ne pas dévier de**

la stratégie adoptée lors de leur création en 2005:

1. on est « *au milieu du gué* » : certes, il n'y a pas encore eu création massive d'emplois (2.500 directs, 45.000 avec les incitants fiscaux et autres) ; mais la voie tracée est la bonne, il ne faut donc pas en dévier ;
2. il faut maintenir les fondamentaux : la priorisation (= ne pas ajouter de nouveaux pôles), la gouvernance rigoureuse (= jury indépendant, sélection des projets à la qualité, évaluation ex ante et ex post, etc.)

Philippe Aghion et Alexandra Roulet identifient six critères pour une politique industrielle adaptée à une économie de l'innovation. Selon eux, les subventions publiques doivent :

1. être ciblées sur des secteurs et non sur des entreprises ;
2. intervenir dans des secteurs fortement compétitifs ;
3. ... et qui misent sur la qualification des travailleurs ;
4. être cofinancées par le secteur privé ;
5. être distribuées de manière objective, en évitant le favoritisme et le saupoudrage ;
6. être pilotées à un niveau régional » (l'exemple cité est celui des Länder en Allemagne)¹³.

La politique wallonne des pôles de compétitivité correspond point par point à ces critères.

13. Philippe Aghion et Alexandra Roulet, *Repenser l'État. Pour une social-démocratie de l'innovation*, 2013, p. 45.

12 Le système d'innovation wallon. Évaluation et recommandations, OCDE, 2012, p.28.

Si la politique des pôles doit être maintenue, les personnalités interrogées émettent tout de même un certain nombre de recommandations :

1. c'est au niveau **international** que les pôles de compétitivité doivent maintenant se positionner. La Wallonie n'a pas la taille critique suffisante pour monter des projets concurrentiels sur l'international. Il faut donc trouver des synergies en dehors des « frontières » wallonnes - notamment en Flandre, négligée pour de (mauvaises) raisons politiques ou culturelles.

« Marshall a permis d'aider les secteurs d'avenir et non de subsidier ceux qui vont mal. En soi, c'était une révolution culturelle. Il faut garder le cap, rester concentrés sur l'économique, ne pas se disperser. » 2. Vert », de ce point de vue, a quelque peu brouillé l'image. Mais l'enjeu principal pour moi à l'avenir, c'est qu'une fois qu'on a identifié et aidé un secteur créateur de valeur et d'emplois, il faut garder les fruits de notre investissement. Il n'est pas admissible que des start-ups soutenues par l'argent public se retrouvent quelques années plus tard dans le giron privé étranger.

Yves Prete

Il semble également que la Wallonie ne dispose pas d'une réelle **vision stratégique de la politique d'innovation à l'échelon européen.**

C'est pourtant un plan de 79 milliards € que l'UE vient de lancer pour doper l'innovation et la création d'entreprises. On estime que 2,6% pourraient être captés par la Belgique (soit un peu plus de 2 milliards €). Combien par la Wallonie ?

2. à l'inverse, au niveau **local**, il y a de « l'espace », entre les 6 secteurs prioritaires, pour **d'autres initiatives** répondant aux mêmes principes de décloisonnement et de regroupement. Du fait de la logique de sélectivité qui les caractérise, les pôles n'ont

pas vocation à couvrir tout le champ industriel wallon. Il faut donc réfléchir à la meilleure manière **d'articuler la politique «centrale» des pôles avec la création de clusters locaux**, afin que les deux niveaux soient complémentaires.

”

Ex : à Liège, le GRE a identifié un certain nombre de filières porteuses, spécifiques à la région liégeoise, pouvant faire l'objet d'une logique de pôles : l'eau, la culture, la reverse metallurgy, etc.

3. reposant autour de grandes entreprises et des universités (même si l'objectif est d'entraîner un maximum de PME), **il n'est pas dans la nature des pôles de susciter l'adhésion du plus grand nombre.** Les citoyens ne sont pas directement touchés par la « vie » des pôles, qui ne sont de toute façon que des struc-

« Il ne faut pas ajouter de nouveaux pôles, ne surtout pas faire comme la France, où les pôles de compétitivité, trop nombreux et couvrant trop de domaines, deviennent moins efficaces, frôlant la bureaucratie. Il faut accepter que les pôles, ce n'est pas toute l'économie wallonne, mais le fer de lance.

Luc Vansteenkiste

”

tures légères, voire temporaires, au service de projets.

Par contre, l'économie circulaire et l'économie créative sont susceptibles de mobiliser l'ensemble de la société, car les pratiques sociales qu'elles stimulent concernent le quotidien des gens. C'est donc du côté du *software* des politiques d'innovation que l'on trouvera le plus grand potentiel d'adhésion et de mobilisation.

« Faites un micro-trottoir : qui sait ce que recouvrent les pôles de compétitivité, le Plan Marshall, à quel objectif il répond ? Le nom frappe l'esprit des plus anciens, mais il n'y a pas de symbole, quelque chose qui parle aux gens. Personne ne va mourir pour Mechatech.

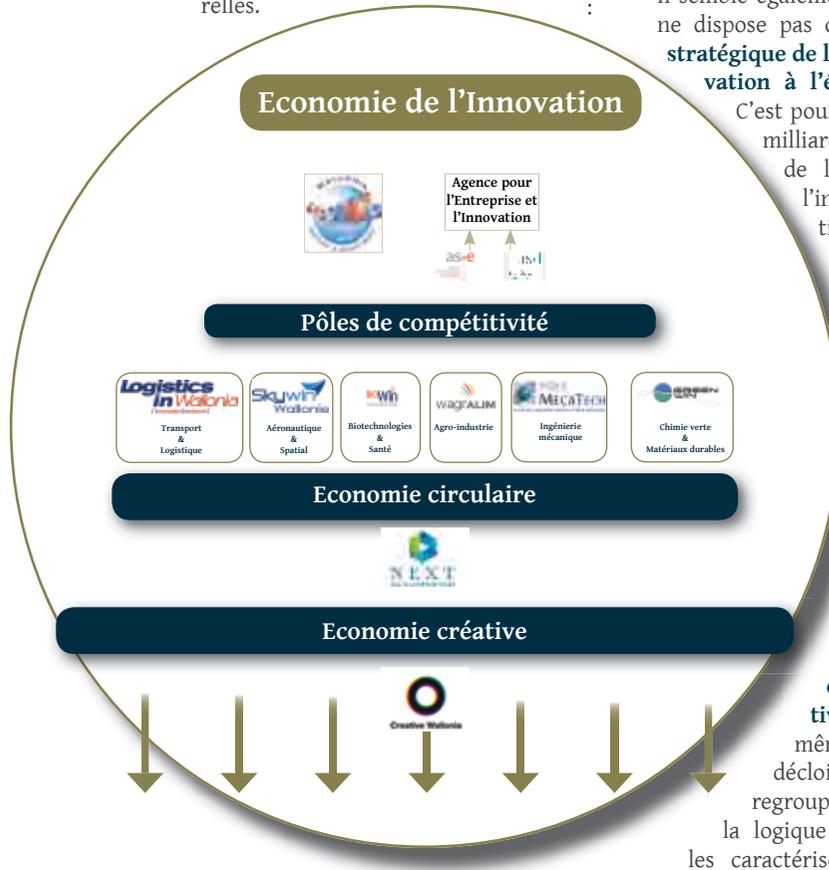
Thierry Bodson

”

2.5..2. Un pilotage stratégique de la politique d'innovation

Ces trois recommandations plaident pour que la Wallonie mette en place un véritable **pilotage stratégique** du hardware de la politique d'innovation, entre les structures existantes (v° schéma) et le Gouvernement, qui reste évidemment maître des choix et des orientations politiques. Cette cellule de pilotage aurait deux tâches principales :

1. faire l'analyse stratégique du positionnement de la Wallonie en matière d'innovation (ses forces, ses fai-



bleses, etc.) au niveau international, fixer des objectifs en concertation avec le Gouvernement, etc. ;

- mettre en œuvre un « tableau de bord », avec des indicateurs pour mesurer les actions, mais aussi les effets de la mise en réseau ; l'outil permettrait d'orienter les acteurs dans le système, notamment entre le niveau régional et le niveau local, afin de le fluidifier et d'entraîner un plus grand nombre de PME.

2.6. LE « SOFTWARE » DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE WALLONNE: « ÉLARGIR LES PRATIQUES INNOVANTES »

Ce qu'on appelle ici le *software* de la politique d'innovation, c'est ce qui relève, non pas des mesures fiscales, réglementaires, administratives et du **système d'appui aux entreprises**, mais des conditions « culturelles » de l'innovation, du climat social, intellectuel, éducatif nécessaire pour **accroître le nombre d'entrepreneurs**. Comment stimuler l'esprit d'entreprendre, d'innover, que l'on présente souvent comme déficitaire en Wallonie ?

2.6.1. Les quatre conditions de l'innovation

Quelles conditions faut-il poser pour développer l'**innovation** (créer quelque chose de nouveau), la **créativité** (percevoir le réel autrement) et le leadership (mobiliser autour d'un projet) ? En recoupant les réponses des personnalités interrogées, on peut identifier quatre conditions:

- Pas d'innovation sans **excellence** (par opposition à la médiocrité) et mérite (par opposition au favoritisme). Le premier obstacle à l'innovation se trouve dans le sentiment que les rôles sont déjà fixés par avance, que le système social se reproduit inexorablement ;

«S'il faut combattre les discriminations dont les jeunes issus de l'immigration sont victimes, ce n'est pas seulement pour des raisons de principe, mais aussi parce qu'elles engendrent la frustration, la colère, et finalement la résignation».
Patrick Charlier

- Pas d'innovation sans **coopération, hybridation**. C'est un leitmotiv qui revient chez toutes les personnalités interrogées : il faut décloisonner, métisser les savoirs. Il faut multiplier les « espaces » (formels et informels) de rencontres et d'échanges.

«Prenez Liege-Creative, un programme qui organise des rencontres-conférences associant des chercheurs, des entrepreneurs, des artistes, etc., sans barrière d'âge, de titre, de profession. Il faut multiplier de tels endroits où l'on peut échanger de façon décloisonnée et spontanée».
Jacques Pélerin

- Pas d'innovation sans **protection**, sécurité d'existence. Il faut affirmer le « droit à l'échec ». L'acteur social qui pense qu'en cas de prise de risque, il devra assumer seul les conséquences d'un échec, préférera toujours conserver la position sécurisante où il se trouve, même si celle-ci est peu épanouissante. Entreprendre des choses (fabriquer, créer, inventer), ce n'est pas être « entrepreneur de soi-même », comme si le sens de mon existence reposait tout entier sur mon propre « investissement » dans la société. Cette conception angoissante de l'existence bloque toute

Ces lignes ont été écrites au moment même de la publication de l'évaluation indépendante de la politique des pôles, menée par le bureau d'études français Erdyn -Technopolis. Nous avons pu en prendre connaissance in extremis. L'évaluation valide les recommandations faites ici sur base de nos entretiens. ED

Évaluation des résultats atteints par la politique des pôles de compétitivité wallons. Rapport final, Erdyn -Technopolis pour le compte de l'IWEPS

Bilan positif :

- 105 contrats de collaboration industrielle internationale ;
- 221 brevets déposés ;
- 57 brevets octroyés ;
- création ou maintien de 5.423 emplois (sur les 40 projets analysés dans l'étude) ;
- acquisition de nouvelles expertises et compétences dans chaque secteur ;
- plus de 35.000 bénéficiaires des formations organisées.

L'étude épingle les 1.211 projets d'internationalisation soutenus par l'AWEX, qui ont permis d'augmenter de 5,9% les exportations dans ces secteurs (mieux que la moyenne de l'UE15) et d'attirer 660 millions € d'investissements étrangers.

Principales recommandations :

- Mettre en place un pilotage plus stratégique de la politique des pôles basé sur un système de suivi renforcé ;
- Assurer une meilleure cohérence avec les composantes du système régional d'innovation ;
- Réaffirmer que l'objectif premier des pôles est la croissance des entreprises et la création d'emplois ;
- Mobiliser plus de temps aux activités de valorisation des résultats de la recherche, des transferts de technologies et de suivi des projets ;
- Réduire les charges administratives et la longueur des procédures de labellisation et de conventionnement, qui restent les deux freins principaux à la participation des entreprises et au bon déroulement des projets.

créativité ; c'est au contraire sur fond de protection et de solidarité que l'individu peut sortir de lui-même et prendre des risques.

« Nous sommes dans une culture où l'on n'a ni le droit au succès (l'argent, c'est suspect) ni le droit à l'échec (perdre, c'est être un loser). Au contraire, il faut affirmer le droit de réussir et celui d'échouer, de pouvoir évoluer, d'avoir une deuxième, une troisième chance. Ce n'est pas parce qu'on fait des hautes études qu'on sera performant jusqu'à la pension, et inversement, n'est pas parce qu'on n'a pas fait d'études qu'on est bon à rien pour le restant de ses jours. D'où l'importance de la requalification, de la formation permanente, de la sécurisation des trajectoires professionnelles».

Françoise Thys-Clément

4. Pas d'innovation sans **connaissance**, formation. Si la créativité est la capacité de dépasser la norme existante, encore faut-il connaître cette « norme » au préalable. Une société de l'innovation est une société de la connaissance.

«Les connaissances de base, c'est essentiel. Connaître sa langue, ce n'est pas seulement savoir communiquer, c'est aussi élargir son imaginaire, donc son champ d'action, de création».

Laurent Busine

2.6.2. Innovation et entrepreneuriat : des notions larges

Les personnes interrogées ont aussi insisté pour définir les concepts d'innovation et d'entrepreneuriat de façon extensive.

L'innovation ne doit pas être réduite (et mesurée) uniquement comme la valorisation de la R&D locale (nouveaux produits par les entreprises, spin-off, transfert technologique, etc.). Il faut adopter une vision plus large de l'innovation comme étant l'identification, l'évaluation et la mise en œuvre d'opportunités nouvelles par les acteurs socio-économiques, que ces opportunités portent (1) sur de nouvelles offres (innovation « **produits** »), (2) sur de nouvelles manières de les mettre en œuvre (innovation « **process** ») ou (3) sur de nouveaux modes d'interaction sociale, quant à **l'organisation** de la production ou de l'activité ou quant à leur **finalité** (innovation sociale).

«L'innovation technologique seule n'est plus un gage de développement pour la société. On ne peut plus séparer l'innovation technologique de l'innovation sociale qui fait progresser les comportements des gens. Mais pour beaucoup, l'équation reste : innovation = technique = brevet. Les mentalités doivent encore évoluer».

Marthe Nyssens

Cette vision élargie de l'innovation est corroborée par une étude récente (UCL et ULB) qui montre que l'aspect socio-organisationnel (et non seulement technique ou financier) est déterminant pour

l'innovation et la performance (90% des entreprises innovantes ont accompli des changements au niveau organisation ces 3 dernières années¹⁴). Voilà qui plaide pour la proposition de Véronique Cabiaux d'aider les entreprises à améliorer leurs compétences en matière sociale et organisationnelle.

« Le Wallon est encore attaché à une sorte de « mythe fondateur », ancré dans son histoire et son inconscient : un emploi, c'est ce qui est fourni par une « institution » protectrice - État ou grande entreprise. Le Wallon n'a pas suffisamment confiance en lui pour créer son propre job. Mais les choses sont en train de changer. Faisant de nécessité vertu, il acquiert progressivement l'esprit d'entreprendre .

Jean-Louis Dethier

Ce qui vaut pour l'innovation vaut aussi pour **l'entrepreneuriat**, qui dépasse la création de richesse monétaire pour désigner toute forme d'activité engendrant une valeur ajoutée, qu'elle soit privée ou sociale. Certains objectent qu'en définissant de façon trop large le concept d'entrepreneuriat, on risque de lui faire perdre sa finalité première, qui est de créer de la

14. *Le Soir* 05/12/13.

« Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un «chèque sciences humaines » qui permettrait aux entreprises de faire appel à des sociologues, anthropologues, philosophes, etc. pour leur donner une grille de lecture de leurs propres pratiques et mode d'organisation, et les aider à les améliorer. C'est cela aussi, l'innovation.

Véronique Cabiaux

richesse¹⁵. Nous plaçons cependant pour inclure dans l'entrepreneuriat les formes d'activité économique qui, tout en respectant les critères de gestion et de rentabilité, poursuivent des buts qui sont collectifs. En 2010, les entreprises sociales représentaient 112.500 emplois en Wallonie, c'est-à-dire 11% de l'emploi wallon. Entre 2005 et 2010, la croissance de l'emploi y a été 2 à 3 fois plus rapide que dans l'ensemble de l'économie.

2.6.3. Du «Pacte industriel» au «Pacte social» et au «Pacte territorial»

Voilà qui plaide pour un lien fort entre Pacte industriel, Pacte social et Pacte territorial :

- l'esprit d'entreprise et de leadership ne peut se développer que dans un **climat de confiance** (en soi et les uns vis-à-vis des autres) qui favorise la prise de risque ; elle suppose de

15. Lors du processus « Horizon 2022 », on a vu s'affronter ceux qui plaidaient pour faire de l'entrepreneuriat social un objectif à part entière de l'économie wallonne, en tant qu'il «représente une niche d'activités stabilisatrices en période de crise et porteuses de plus-value sociale », et ceux qui s'y sont opposés, arguant que « la volonté de la Région wallonne est de favoriser le secteur marchand industriel» (Rapport des consultations Horizon 2022, p.25).

Etienne DENOEL



Ingénieur civil électricien (UCL), Master in Engineering (Los Angeles), Licence Sp. Gestion (ULB), Master in Engineering and Economic Systems (Stanford University). Directeur au sein du bureau de consultance McKinsey (qu'il a rejoint en 1987). Fondateur et responsable du centre européen de «McKinsey Solutions and Knowledge» installé à Louvain-la-Neuve.

Etienne Denoël nous retrace avec passion les étapes du travail conséquent mené depuis plus de 7 ans par McKinsey, et par lui-même, sur l'enseignement (v° chap. « Renforcer la démocratie »). Le diagnostic qu'il porte sur notre système éducatif vaut mutatis mutandis pour la société wallonne tout entière : « Il faut aller plus vite, plus loin ».

« Ce qui me frappe avec l'ensemble Wallonie-Bruxelles, en particulier dans le contexte de l'enseignement, c'est à quel point les divisions restent profondes, entre « piliers » idéologiques (réseaux libres vs officiels), directions d'écoles et fédérations de Pouvoirs Organisateurs vs syndicats, monde de l'enseignement vs monde des entreprises, classes sociales (écoles à encadrement différencié vs écoles à indice socio-économique élevé), entre populations bruxelloise et wallonne. La difficulté de fédérer les énergies autour d'un projet mobilisateur est un frein important à toute démarche de progrès et de relance ».

Qui dit relance, dit création de nouvelles activités. Et qui dit création d'activités, dit développement du capital humain, c'est-à-dire enseignement et formation. Voilà pourquoi Etienne Denoël s'est autant impliqué dans l'élaboration de propositions concrètes pour améliorer la qualité et l'équité de l'enseignement obligatoire – propositions inspirées des bonnes pratiques mises en œuvre un peu partout dans le monde. Que manque-t-il pour déclencher le changement à l'échelle du système ? « Les expériences étrangères montrent que le déclin, c'est souvent la combinaison d'une crise politique ou économique qui oblige les acteurs à tout remettre à plat, avec la mise en place d'un leadership adéquat, c'est-à-dire des dirigeants capables de fédérer et de garder le cap durant plusieurs années ».

Le leadership ? Un fameux défi pour la Wallonie. « Si elle veut assurer sa prospérité économique pour le futur, certaines études chiffrent à 200.000 le nombre d'emplois à créer dans le secteur marchand. Cela peut se faire en encourageant et soutenant les entrepreneurs actuels ainsi qu'en suscitant de nouvelles vocations. Faisons l'hypothèse qu'un entrepreneur-leader créerait en moyenne 100 emplois supplémentaires. Cela nécessite donc 2.000 entrepreneurs-leaders mobilisés pour la Wallonie ! De la même façon, il convient de pallier au manque de personnel qualifié et motivé qui freine la croissance des PME à fort potentiel ». Question d'enseignement et de formation, ici aussi ...

En ce qui concerne l'enseignement, beaucoup de protagonistes en Wallonie et à Bruxelles estiment qu'entamer un programme de changement aussi fondamental est trop complexe : « Comment dégager un consensus fort entre les enseignants, les directions, les pouvoirs organisateurs, les syndicats et le gouvernement ? Comment aller au-delà du climat de méfiance et de confrontation qui existe entre les acteurs ? Comment passer du diagnostic à l'action ? Comment s'organiser compte tenu de l'ampleur des changements à opérer, de la complexité de la gouvernance et des tâches à mener en parallèle pendant de nombreuses années ? ».

Le message d'Etienne Denoël se veut résolument volontariste. « Sur base des expériences réussies à l'étranger, améliorer l'enseignement en Fédération Wallonie Bruxelles est possible et pourrait apporter des améliorations sensibles déjà en 6 années. Ce changement permettrait ainsi à la Wallonie et Bruxelles de se préparer au mieux pour assurer leur prospérité future dans le cadre d'un monde qui se globalise et dans lequel la qualité du système d'enseignement d'un pays ou d'une région devient un atout ou un handicap majeur ».

tirer le meilleur profit de tout le potentiel wallon, par exemple la multiculturalité ; de plus, l'innovation ne touche pas seulement les activités à but lucratif, mais aussi celles dont la finalité est sociale. C'est pourquoi le Pacte social est nécessaire à une économie de l'innovation ;

- l'innovation et la créativité dépendent en grande partie du dynamisme des **pôles urbains et métropolitains** qui constituent des « lieux naturels » de concentration de connaissance et de savoir-faire. C'est pourquoi le Pacte territorial est nécessaire à l'économie de l'innovation.

Creative Wallonia est l'un des deux axes transversaux de la politique wallonne d'innovation. Le programme a pour but l'émergence d'une culture généralisée de l'innovation chez les étudiants, enseignants, chercheurs, entrepreneurs, développeurs, politiques, etc.

Creative Wallonia est un programme-cadre mis en place dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert., qui place la créativité et l'innovation au cœur du projet wallon. Il s'articule autour de 3 axes : (1) la promotion de la société créative (Prix Zénobe, ID Campus, etc.), (2) le soutien à la production innovante (conseil en innovation créative, etc.), (3) la fertilisation des pratiques innovantes (Observatoire des Tendances, Living Lab, centres de co-working, etc.).

Sans contester l'objectif de stimuler l'économie créative, certains interlocuteurs s'interrogent sur l'apparente dispersion des objectifs du programme *Creative Wallonia*, comme s'il était trop dans le *software*, et pas assez dans le *hardware* des politiques d'innovation. Ne serait-il pas opportun d'ancrer davantage ce programme dans le noyau dur de la politique

d'innovation, en le resserrant sur des secteurs d'activités ciblés (la mode, le cinéma, etc.) et/ou des outils plus identifiables (les TIC par exemple) ?

Nombre d'interlocuteurs ne cachent pas leur **inquiétude quant au financement de la recherche**, actuellement un des points forts de l'économie wallonne.

Le « Plan Marshall 2022 » propose un certain nombre de mesures qui visent essentiellement le secteur R&D. Néanmoins :

- il n'y a aucune mesure chiffrée ni aucun engagement formel pour atteindre l'objectif fixé par l'Union Européenne : 3% du PIB consacré au secteur R&D (actuellement 2,1%);
- il n'y a pas de mesures fortes portant sur les universités, acteurs-clés de l'innovation.

L'Académie Royale de Belgique a publié « Douze recommandations en matière de financement de la recherche ». En lisant le document de manière transversale, on voit que l'Académie entend démontrer que la recherche sera productrice d'innovation, d'activité et de croissance (rôle « économique » qui est explicitement reconnu) à trois conditions :

1. **la recherche doit être respectée dans ses « fondamentaux »** : lien étroit entre recherche et enseignement ;

0 soutien à la recherche fondamentale ; dimension internationale et nationale (pôles d'excellence belges) ; valeur conférée au doctorat ; coopération universitaire du développement ;

2. **les sources de financement doivent être simplifiées;**

o l'Académie suggère par exemple un organe unique et transparent de gestion des programmes et ressources consacrés à la recherche appliquée, sur le modèle du FNRS.

3. Surtout, **la recherche doit être financée à la hauteur des ambitions** que l'on se donne, soit directement (subsides) soit indirectement (incitants fiscaux) ;

En matière de recherche appliquée, il faut évidemment poursuivre la dynamique de **synergie entre entreprises et universités**, via les pôles de compétitivité et les Centres de Recherche Agréés. D'une manière générale, insiste l'Académie, il faut favoriser « *le décloisonnement et les synergies entre acteurs de la recherche de différents horizons, entre les acteurs de même niveau, entre acteurs du financement, entre recherche fondamentale et appliquée et entre disciplines* », de même que « *la mobilité des chercheurs entre les divers acteurs* ».

.....
2.7. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE:

COMMENT RELEVER LES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX ET ÉNERGÉTIQUES?
.....

Le deuxième axe transversal de la politique wallonne d'innovation est le programme NEXT.

Le programme NEXT, logé à la SRIW, est chargé de stimuler l'économie circulaire en Wallonie. Le programme vise (1) les entreprises (création de projets de croissance, gisements d'économies au niveau

des coûts) et (2) l'enseignement supérieur (préparer les étudiants aux défis futurs et à la nécessaire transversalité des problématiques). Il est fondé sur un partenariat avec la Fondation Ellen Mac Arthur, créée en 2010 et promotrice de l'économie circulaire.

Comme on l'a déjà dit, l'environnement et l'énergie constituent, avec l'immigration, l'un des deux grands enjeux au sujet desquels il n'y a pas consensus en Wallonie. Non pas que cet enjeu menace le lien social (comme c'est le cas des tensions autour de l'immigration), ni que les Wallons nient l'importance des défis environnementaux et énergétiques. Le problème est d'une autre nature : (1) la population voit les coûts à court terme du développement durable, mais n'en perçoit pas les bénéfices à long terme ; (2) aucun paradigme d'explication et d'action ne s'impose vraiment, qui permettrait aux acteurs de se positionner dans le contexte qui est le leur.

Ce **manque de visibilité** et de stratégie collectivement acceptées explique sans doute, en partie, les difficultés récentes rencontrées par les pouvoirs publics dans la gestion du photovoltaïque et de l'éolien.

La Wallonie a pourtant fixé des objectifs : le Plan Marshall 2. Vert entend « *positionner la Wallonie comme un fer de lance du développement durable au niveau européen et mondial* », notamment via les « *alliances emploi-environnement* » et l'émergence « *d'une expertise reconnue et valorisable à l'étranger* ». La création d'un 6^e pôle de compétitivité, GreenWin, dédié aux technologies environnementales, marquait la volonté d'ancrer cet objectif au cœur même de la politique économique wallonne.

Vincent REUTER



Juriste (ULg). A travaillé chez Kemira (engrais). Depuis 2002, Administrateur-délégué de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) et président du Conseil Économique et Social de Wallonie (CESW).

Forces et faiblesses de la Wallonie ? « *D'un mot, je dirais que son potentiel est considérable, mais qu'il n'est pas convenablement exploité* ». Les atouts sont connus : la localisation, l'espace, le socle industriel, la structure d'économie mixte, les universités. Les points faibles aussi : la bureaucratie, les coûts salariaux, l'énergie, l'entrepreneuriat insuffisant, et quand il existe, le manque de reconnaissance dont il jouit de la part du politique et d'une partie de la population.

« *Dans l'échelle des handicaps, ajoute Vincent Reuter, j'insiste sur le coût de l'énergie, prohibitif en Wallonie. Cela commence à devenir un facteur de délocalisation, dramatique, car il touche le secteur dont nous avons le plus besoin, l'industrie. Il faut donc que le pouvoir politique prenne très vite ce problème à bras le corps* ». Mais quand quelle perspective de politique à long terme ? « *Nous manquons totalement de visibilité, ce que les chefs d'entreprise n'aiment pas ; et nous manquons même de connaissances pour savoir comment opérer la transition énergétique. Il faut que chercheurs, industriels, pouvoirs publics se mettent ensemble pour dessiner un modèle économique réaliste et économiquement porteur en matière d'énergie et d'environnement* ».

Les entreprises privées sont-elles le parent pauvre des aides à l'emploi ? C'est en tout cas la thèse défendue par le patron des patrons wallons, chiffres à l'appui : « *90% des aides inondent le secteur non-marchand et le secteur public. Dans les communes, un emploi sur cinq est un APE* ». Quant au secteur privé, s'il bénéficie de quelques coups de pouce (les PME sont par exemple aidées lors de l'embauche des trois premiers travailleurs), cela reste marginal : « *Le mécanisme mis en place participe au développement des entreprises, mais en aucune manière à leur compétitivité. Or, dans une économie toujours plus mondialisée, c'est une dimension vitale* ».

Fort de ce constat, Vincent Reuter veut profiter de la sixième réforme de l'État pour changer les choses, à commencer par la politique de l'emploi. A cette fin, une manne de plus d'un milliard d'euros sera prochainement transférée du fédéral vers les Régions. « *Les aides à l'emploi sont certes intéressantes, mais on ne connaît pas leur durée de vie, fortement tributaire du temps politique. A l'inverse, une baisse des charges serait plus structurelle : les entreprises demandent donc que l'on conserve les aides pour des catégories spécifiques (comme les jeunes), et qu'on utilise principalement l'enveloppe financière pour réduire les coûts liés au travail* ».

La compétitivité doit aussi être favorisée par un climat social constructif, ce qui n'est pas toujours le cas en Wallonie. Vincent Reuter pointe du doigt la concurrence féroce que se livrent les syndicats ainsi que les grèves à répétition qui handicapent le service public tout en écornant l'image wallonne auprès des investisseurs étrangers. « *Si le politique ne peut pas grand-chose lorsqu'il s'agit du secteur privé, en revanche, il a une responsabilité dans le service public* ».

Enfin, le travailleur doit être plus flexible pour prétendre à une sécurité d'emploi : « *Au Danemark par exemple, le chômeur a l'obligation de suivre une formation pour toucher ses allocations. Chez nous, le taux de travailleurs sans emploi suivant une formation est ridiculement bas. Or, le drame n'est pas de perdre son emploi, mais de ne pas en retrouver un !* ». Il faut donc favoriser la mobilité des travailleurs, par exemple en développant l'outplacement dont l'objectif est de reclasser le plus rapidement possible les travailleurs plus âgés. Autre piste intéressante, « *les Groupements d'employeurs qui permettent à plusieurs entreprises de se partager un travailleur. Mais pour que les GE se développent, un assouplissement de la législation est nécessaire* ». Les pistes de solution ne manquent donc pas ...

2.7.1. Quid de la «troisième révolution industrielle» ?

Le « Plan Marshall 2022 » se définit selon deux lignes de force, dont la première est « une économie compétitive au cœur de la troisième révolution industrielle, dont la transition énergétique ». Mais à la lecture des mesures proposées (regroupées sous la formule « la transition énergétique en soutien à la compétitivité »), **on a du mal à percevoir le modèle industriel proposé**. Ce qui intrigue en particulier, c'est la référence insistante, mais jamais explicitée, à la « troisième révolution industrielle » (TRI). L'expression renvoie pourtant là, pour le coup, à un modèle précis : celui développé par l'économiste Jeremy Rifkin¹⁶. Mais on ne sait trop si la formule « troisième révolution industrielle » est simplement rhétorique, voire ornementale, ou si la Wallonie endosse l'ensemble du modèle théorique et idéologique de Rifkin – comme l'a fait par exemple la Région Nord-Pas-de-Calais?

S'il est abondamment question de « transition énergétique » dans le Rapport scientifique « Horizon 2022 », on ne trouve pas trace de l'expression « troisième révolution industrielle », et le nom de Rifkin n'apparaît que de façon anecdotique (p.380), pour disparaître ensuite du *Rapport des consultations* comme du *Rapport final*. La « troisième révolution industrielle » a donc été introduite *in extremis*, sans explication. Voilà qui ne contribue pas à la clarté.

16. Jeremy Rifkin, *La Troisième Révolution Industrielle. Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde* (2011), Babel, 2012.

Pourtant, les scientifiques avaient insisté sur la nécessité, pour la Wallonie, de « **dégager un consensus fort** entre les différents acteurs socio-économiques par rapport à des objectifs clairs, et ambitieux de développement durable et de transition énergétique et doter la Wallonie d'un appareil statistique qui permette d'effectuer le monitoring de ces objectifs »¹⁷. Cette recommandation, frappée au coin du bon sens, disparaît de la version finale du « Plan Marshall 2022 ». Sur un sujet aussi complexe, aux dimensions multiples, on ne peut pourtant dégager de « stratégie cohérente jusqu'en 2050 » (objectif du « Plan Marshall 2022 ») que sur base du plus large consensus sur le type de paradigme que l'on veut mettre en place.

Examinons **la thèse de Rifkin** :

1. au cours de l'histoire, les grandes révolutions économiques et sociales (du néolithique à celle que nous vivons aujourd'hui) proviennent de la **rencontre** de nouvelles technologies de **communication** et de nouveaux systèmes **énergétiques** ;
2. les technologies issues du pétrole et autres énergies fossiles sont devenues obsolètes, provoquant non seulement le dérèglement climatique et la destruction de l'environnement, mais aussi la montée du chômage, l'endettement des Etats et des ménages. Notre **civilisation industrielle** serait en voie de **disparition**;
3. heureusement, un nouveau paradigme est en marche, celui du « Smart Grids » («réseau électrique intelligent»), fondé sur la convergence

17. *Rapport scientifique « Horizon 2022 »*, p.381.

entre le développement du **renouvelable** (révolution énergétique) et de l'**Internet** (révolution des technologies de communication).

Dans la perspective d'une stratégie à long terme, les pouvoirs publics séduits par la TRI peuvent s'appuyer sur **cinq piliers** :

1. le passage aux énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire, biogaz) ;
2. la transformation du parc immobilier en mini-centrales électriques ...
3. ... munies de nouvelles technologies de stockage (hydrogène, pression hydraulique ou air comprimé) ;
4. l'utilisation de l'Internet pour créer un système intelligent de distribution décentralisée et de gestion fine des surplus ;
5. la transformation de la flotte de transport automobile en véhicules électriques.

Ces cinq piliers ne sont pas mentionnés comme tels dans le «Plan Marshall 2022».

Selon Rifkin, la « TRI » va révolutionner la société et notre système politique, car en démocratisant l'énergie (chacun devenant producteur d'énergie verte à la maison, au bureau, à l'usine), elle créerait un « pouvoir latéral » qui va nous faire entrer dans « l'ère de la coopération » et du « capitalisme partagé ».

Des **critiques** fondamentales ont été adressées à Rifkin :

1. le cadre théorique proposé est « *technocentriste* » : l'évolution économique, sociale et politique est en effet déterminée par le couple technologique énergie/communication. Ce que propose Rifkin est en fait un **modèle technologique, mais non pas un modèle économique, ni même industriel** ;
2. Rifkin ne dit pas grand-chose des choix politiques et économiques qui doivent être opérés pour assurer la **transition** d'un système à l'autre, ni comment on en assure le financement. Dans le cas de la Belgique, **l'option Rifkin suppose par exemple l'abandon rapide du nucléaire**;
3. Rifkin semble sous-estimer les **volumés de métaux rares** nécessaires à l'installation de centaines de millions de centrales électriques à travers le monde.

Le mode de **prospective «prophétique»** adopté par Rifkin rend difficile sa traduction en objectifs stratégiques réalistes, sinon peut-être en faisant appel à la société de consultance qu'il a créée. C'est ce qu'a fait (entre autres) la Région **Nord-Pas de Calais**. En lisant le document de synthèse¹⁸, on constate que (1) le Master Plan consiste pour l'essentiel à «labelliser» des projets déjà existants, (2) la Région n'avance aucun chiffre quant au financement, (3) la Région consacre un chapitre aux « nouveaux modèles économiques » de « l'économie circulaire » et de « l'économie de la fonctionnalité », modèles pré-

18. *La Troisième Révolution Industrielle est en marche. L'énergie renouvelée du Nord-Pas de Calais*. Synthèse réalisée à partir du Master Plan de Jeremy Rifkin.

sentés comme « parallèles » à la TRI – preuve que celle-ci ne se suffit pas à elle-même.

La voie proposée par Rifkin, répétons-le, n'est donc pas un modèle économique, ni même un modèle industriel, de l'aveu même de ceux qui s'en réclament.

La Wallonie serait sans doute bien inspirée, dans un souci de clarification, d'**abandonner l'expression «Troisième Révolution Industrielle» au profit de celle «d'économie circulaire»** qui permet, elle, d'inclure dans un véritable modèle économique non seulement des éléments de la révolution énergétique prônée par Rifkin, mais aussi l'économie de la fonctionnalité, les circuits courts, etc. Cette clarification est nécessaire, car la réindustrialisation et la compétitivité de la Wallonie doivent s'inscrire dans un schéma de développement durable à la fois ambitieux et réaliste. C'est à cette condition que tant les producteurs que les consommateurs pourront envisager les enjeux environnementaux et énergétiques dans une perspective économique globale. Il serait en effet préjudiciable de réduire la mutation industrielle qui nous attend à la seule transition énergétique.

2.7.2. Vers un nouveau paradigme industriel

L'économie circulaire est un modèle économique qui vise à découpler la croissance économique et la croissance proportionnelle de la consommation des ressources, en visant principalement la gestion efficace de celles-ci et le bouclage des flux. Le programme NEXT est chargé de stimuler l'économie circulaire en Wallonie, dans une **optique clairement économique : assurer à l'économie wallonne des avantages compétitifs.**

Le modèle économique dominant de l'économie circulaire est celui du **Cradle to cradle** (C2C) (« du berceau au berceau ») mis au point par le chimiste allemand Michael Braungart et l'architecte américain William McDonough. Le C2C distingue deux types de flux de matières :

- les composants **biologiques**, destinés à ré-entrer dans la biosphère en toute sécurité ;
- les composants **techniques**, conçus pour être recyclés en restant à haut niveau de qualité, sans entrer dans la biosphère – par le réemploi, la réparation, la réutilisation ou le recyclage¹⁹.

Dans la même logique, **l'économie de la fonctionnalité** vise à substituer à la vente d'un bien **la vente d'un service ou d'une solution intégrée** remplissant les mêmes fonctions que le bien, voire des fonctions élargies, tout en consommant moins de ressources et d'énergie. L'exemple classique est celui de Michelin qui commence à vendre des distances parcourues plutôt que des pneus.

Comme on le voit, l'économie circulaire ne repose pas sur une mutation technologique miraculeuse ; c'est un nouveau paradigme économique qui articule (au minimum) **quatre dimensions** industrielle, sociale, territoriale et politique :

1. une dimension **industrielle** : dans un contexte européen où la croissance restera faible, l'économie circulaire permet aux entreprises de retrouver des marges de productivité à la fois du côté des ma-

19. Un label C2C peut être attribué aux produits respectant les exigences de production du berceau au berceau. Plus de 300 produits manufacturés ont obtenu la certification C2C (jeans, meubles de bureau, savons, etc.).



Jacques PÉLERIN

Ingénieur civil (ULg), Sciences appliquées (Lille) et Management et gestion (UCL). Aujourd'hui, Directeur général « country Wallonie » chez Arcelor Mittal et administrateur-délégué d'Arceo. Également président de l'Union Wallonne des Entreprises Liégeoises (Uwel).

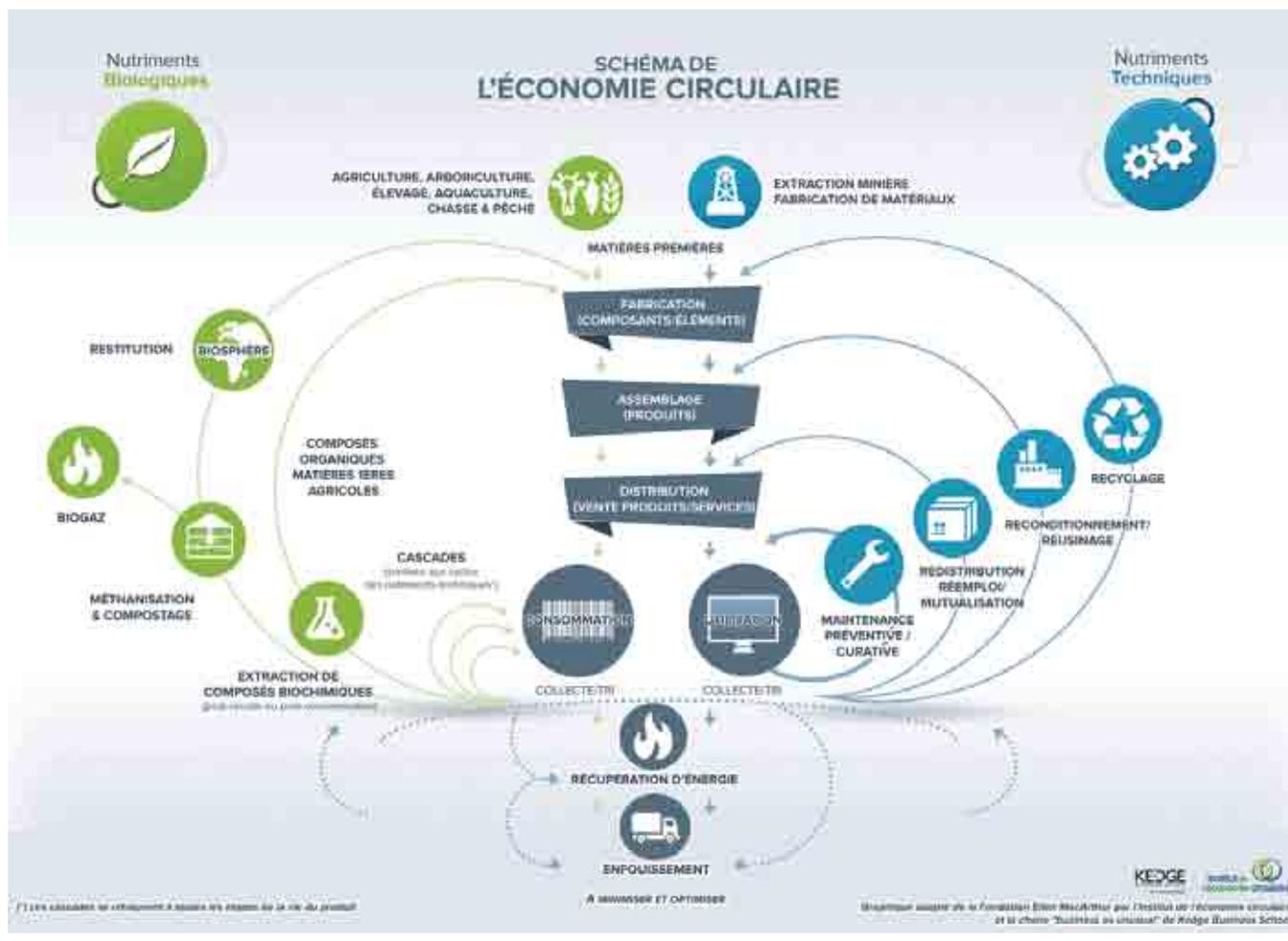
Dans la balance des forces et des faiblesses, Jacques Pélerin préfère regarder le positif : un tissu économique redynamisé, des universités et des centres de recherches performants, un pouvoir politique proche, donc réactif. Bien sûr, il y a les coûts énergétiques et salariaux, la pénurie d'ingénieurs et de techniciens, et les chocs terribles comme la fin du « chaud » chez ArcelorMittal. Malgré tout l'économie wallonne est sur la bonne voie.

« La relance wallonne doit se faire à deux niveaux : au niveau régional d'abord, sous l'impulsion du pouvoir politique, mais aussi un niveau local, comme le GRE pour la région liégeoise. À travers le projet E=MC² par exemple, une cinquantaine d'entreprises ont focalisé leurs forces sur la formation et la sensibilisation des jeunes aux métiers techniques. Si nous avions dû faire cela au niveau wallon, nous aurions sans doute été bloqués par des résistances insurmontables ».

Loin de favoriser le sous-localisme, il est convaincu que des projets plus petits peuvent percoler par la suite : *« En région liégeoise, nous disposons d'un stock important de métaux. Sur base de l'économie circulaire, nous cherchons à remonter la filière pour créer une chaîne sans fin. Si le projet aboutit, il n'y a aucune raison qu'il ne se développe pas par la suite dans toute la Wallonie ».*

Deuxième complémentarité sur laquelle il faut jouer : entre le « hardware » de la politique industrielle wallonne – en clair : les pôles de compétitivité – et ce qui relève plutôt du « software » : l'esprit d'entreprise, d'innovation. C'est là qu'il faut aujourd'hui que la Région fasse porter son effort. Comment ? *« Je crois beaucoup plus à l'effet de diffusion de quelques projets, même limités, qu'à n'importe quelle méga-campagne de sensibilisation ».* Il faut redonner confiance aux acteurs. A tous. *« On entend souvent qu'en Wallonie, le désir d'entreprendre est trop faible. Mais les entrepreneurs sont à dénicher partout, et pas uniquement dans la population active. Il faut mobiliser les jeunes, mais aussi les seniors qui amèneront autant d'inventivité que d'expérience ».*

« Des pôles de citoyenneté ? C'est une très bonne idée. Au fond, c'est ce que nous avons fait avec le GRE : avant, universités, entreprises, politiques se méfiaient les uns des autres. Aujourd'hui, on travaille ensemble au quotidien. Il faut maintenant encore élargir le cercle... ».



Le Commissariat général au développement durable (France) a publié une étude comparative sur les politiques publiques en matière d'économie circulaire dans quatre pays précurseurs : le Japon, pour son application du concept «réduction, réutilisation et recyclage» (3R) en matière de déchets ; l'Allemagne qui a adopté dès 1994 une loi relative à la gestion des déchets dans un «cycle fermé de substances» ; les Pays-Bas pour leur approche «cycle de vie» en matière de déchets ; la Chine qui a promulgué en 2008 une loi-cadre de promotion de l'économie circulaire. Les principaux enseignements sont que

1. l'économie circulaire est envisagée comme un levier de croissance économique ;
2. les objectifs « [vont] généralement au-delà des objectifs de recyclage ou de réduction de la mise en décharge des déchets », pour devenir de véritables projets industriels (c'est en particulier le cas de la Chine) ;
3. le rôle des collectivités locales est primordial ;
4. chaque pays privilégie des approches différentes, selon ses atouts et ses objectifs propres.

tières premières (recyclables), des énergies (renouvelables), des procédés de fabrication et, via l'économie de la fonctionnalité, des rapports avec les clients.

En constituant des « chaînes de circularité » de plusieurs entreprises sur un même site, on crée en outre des ensembles dont les composantes sont interdépendantes, donc plus solides, en vertu du **principe «holistique»** selon lequel le tout est plus que la somme des parties. Fonctionnant un peu comme des organismes vivants, on peut gager que ces écosystèmes industriels circulaires seront **plus résistants aux menaces de délocalisation**;

2. une dimension **territoriale** : l'économie circulaire suppose que **l'activité économique sur un même territoire soit différenciée et complémentaire** (pour que les déchets d'une entreprise, par exemple, soient les ressources d'une autre) ; mais elle implique aussi que chaque territoire fasse un examen précis de son « potentiel de circularité » ;

o le projet de « ville nouvelle » est particulièrement intéressant et enthousiasmant à envisager sous l'angle de l'économie circulaire;

3. une dimension **sociale** : à la différence des pôles de compétitivité qui ne « parlent » pas aux gens, l'économie circulaire est **de nature à mobiliser, car elle touche la vie quotidienne** (songeons aux « circuits courts » consommateur-producteur, analogues dans leur principe) ;

4. une dimension **politique** : les pouvoirs publics devront **refondre leurs législations et leurs modalités d'intervention**, notamment pour pousser les entreprises à choisir tel emplacement, plus «circulaire», plutôt qu'un autre.

L'étude montre ainsi que l'économie circulaire est promue par les pays les plus dynamiques de la planète, mais aussi qu'il s'agit d'un modèle ouvert que chaque pays doit s'approprier à travers une stratégie et une réglementation qui lui soient propres.

À nouveau, on le voit, les **trois Pactes industriel, territorial et social** sont indissociables. On ne saurait en tout cas dissocier les enjeux de l'économie circulaire de ceux de démocratie et de citoyenneté.

L'économie circulaire est en effet un nouveau paradigme qui oblige les acteurs sociaux, individuels et collectifs, à **repenser de fond en comble** les activités de **production** et de **consommation**, mais aussi les **rapports sociaux, juridiques et politiques**.

Il ne s'agit pas de décréter ici que l'économie circulaire est le seul et unique modèle possible de développement durable. Le **débat doit rester ouvert**, tant qu'il n'y aura pas un **large consensus des acteurs et des pouvoirs publics** sur la manière d'aborder les enjeux environnementaux et énergétiques, dans l'optique d'une politique industrielle compétitive. Car pour l'heure, face à ces enjeux, ces acteurs (1) ne voient pas clair et (2) ne se sentent pas impliqués (sinon, pour certains, au niveau de la prise de conscience citoyenne).

« *Que la mission de l'école soit de former des « citoyens responsables », c'est fort bien, mais si ces citoyens responsables sont sans emploi, faute de formation adéquate, l'école aura quand même manqué son objectif. Il faut sortir de l'ambiguïté : rapprocher l'école des besoins de l'économie est indispensable* ».

Thierry Bodson

C'est pourquoi une **double recommandation peut être faite au Gouvernement Wallon**:

1. organiser un vaste **chantier de réflexion scientifique et citoyenne** sur les enjeux de l'économie circulaire, pour éprouver le modèle et voir comment il pourrait s'appliquer en Wallonie. Cette réflexion croiserait les compétences des économistes, ingénieurs, biologistes, mais aussi juristes, sociologues, anthropologues, etc.
2. **impliquer les acteurs** les plus directement concernés à ce stade, tels que les intercommunales de développement ou les pôles de compétitivité, dans la réalisation d'études et de **projets concrets**.

En d'autres termes, il convient de **faire passer le programme NEXT à la vitesse supérieure**, à la fois (1) en l'intégrant dans le noyau dur de la stratégie industrielle wallonne (*hardware*) et (2) en le répandant le plus largement dans la société (*software*).

Yves PRETE



Ingénieur (ULB). Depuis 2010, Administrateur-délégué de Techspace Aero (Herstal), une entreprise qu'il connaît bien puisqu'il y travailla entre 1979 (l'entreprise s'appelait alors FN Moteurs) et 2000. Entre les deux périodes, il fit un passage remarqué au sein du groupe Snecma.

Aux commandes d'une entreprise en forme et portée sur l'international, Yves Prete veut croire en plusieurs qualités wallonnes : « *L'étendue du territoire, loin d'être saturé, sa situation au cœur de l'Europe, la qualité de plusieurs entreprises et des universités en général, ...* ». Mais, comme patron, il ne manque pas de pointer les gros points noirs qui empêchent la Wallonie de se relever plus rapidement : « *Le PIB qui est à la traîne, un certain archaïsme social alors que la réalité de terrain a évolué, les mentalités réticentes au changement, le niveau de formation d'une majorité de Wallons, les coûts salariaux, le système de sécurité sociale parfois dévoyé... Puis, surtout, l'emploi ! Si j'étais un homme politique, je ne m'occuperais que de cela* ».

Dans ce contexte, la sixième réforme de l'État peut nourrir des craintes, avec la raréfaction des moyens financiers... « *Mais nous pouvons aussi l'appréhender comme une opportunité : les Wallons ont leur destin en main* ». Malheureusement, la morosité ambiante est un terreau fertile pour les extrêmes de tous bords : « *Il faut arriver à mobiliser la 'génération perdue' et surtout ne pas attendre dix ans pour le faire. Or, c'est tout le problème de beaucoup de politiques qui n'ont qu'une vision court-termiste guidée par les élections* ».

Voilà pourquoi Yves Prete salue le Plan Marshall lancé sous la précédente législature. Des mesures dans le temps qui ont rapproché entreprises et universités au sein des pôles de compétitivité, qui ont souvent échappé à l'ingérence politique et qui ont touché une majorité de sociétés, petites ou grandes. « *Malheureusement, le '2.Vert' a brouillé l'image. Il faut rester cohérent et sérieux, ne pas vouloir englober tous les projets dans une seule appellation* ».

Un Plan Marshall « ter » aurait donc toute sa place dans une politique de relance. « *Il faut sélectionner les secteurs auxquels on croit, mais également ceux qui sont porteurs d'emplois. Soutenir ces entreprises, sans pour autant amorcer une 'pompe à subsides' incontrôlable. Bref, épauler les secteurs qui vont bien et non supporter ceux qui vont mal* ».

Quant à l'emploi, talon d'Achille de la relance selon Yves Prete, il faut oser prendre des initiatives nouvelles et pas forcément populaires : « *La création de 'mini-jobs' par exemple, comme en Allemagne, mais mieux encadrée. Il ne s'agit pas de faire travailler les gens pour rien, mais de les remettre en selle* ». La course au plein emploi devrait nous inciter à être inventifs et à forcer les tabous. « *Question provocatrice : si on relevait de 50 à 60 personnes le seuil qui impose la présence d'une délégation syndicale dans une PME, nombre de patrons ne seraient-ils pas soudainement d'humeur à procéder à quelques embauches ? ... Les interlocuteurs sociaux doivent envisager toutes les pistes pour éradiquer le chômage. Je sais d'expérience que quand le respect mutuel existe entre syndicats et patronat, les solutions existent ...* ».

2.8. POUR UNE «ALLIANCE EMPLOI – ENSEIGNEMENT»

Pour beaucoup, il reste encore difficile d'envisager **l'enseignement sous l'angle de l'efficacité économique**. La grande majorité des personnalités interrogées estiment pourtant qu'il faut lever ce « tabou » et oser poser la question de « l'employabilité » des diplômés. Les pouvoirs publics doivent tenir un langage clair : l'enseignement est un outil essentiel du redressement économique. Ce n'est qu'en l'abordant de cette manière que l'enseignement contribuera à « l'émancipation individuelle » et à « l'intégration sociale » de l'élève (missions définies par le Décret de 1997).

Les études montrent que les personnes faiblement instruites (1) sont beaucoup plus touchées par le chômage, (2) composent la majorité des personnes relevant du CPAS et (3) de la population carcérale, (4) vivent moins longtemps en bonne santé et (5) participent moins à la vie citoyenne.

Un enseignement de qualité est aussi une condition *sine qua non* pour atteindre les deux objectifs du Pacte industriel : (1) **l'accroissement du nombre d'emplois de qualité, et (2) l'amélioration de la productivité et de la capacité d'innovation** :

- parmi les emplois à pourvoir d'ici 2020, moins de 10% seront accessibles aux personnes faiblement qualifiées ;
- le manque de personnel qualifié et motivé freine la croissance des

PME à fort potentiel de développement ;

- combler l'écart de performance entre l'enseignement obligatoire de la FWB et celui de la Flandre générerait à terme une croissance additionnelle de l'ordre de 0.9% du PIB par an et par habitant²⁰.

32,5% des Wallons ne sont titulaires que d'un diplôme de l'enseignement secondaire du 2e degré. 40% d'entre eux sont demandeurs d'emploi. En Flandre, la proportion est de 27,4%. On estime que l'analphabétisme touche 10% de la population.

Avec l'économie compétitive, l'éducation et la formation constituent l'une des deux lignes de force du « **Plan Marshall 2022** ». Un grand nombre de mesures proposées visent à pallier les faiblesses de notre système d'enseignement et de formation :

- l'échec et l'exclusion scolaires ;
- le déficit en matière de langues étrangères ;
- la pénurie annoncée de techniciens et d'ingénieurs ;
- la formation continue insuffisante et relativement inadéquate.

20. Etienne Denoël et Benoît Gérard, « *Enseignement obligatoire en Communauté Française de Belgique: comment s'inspirer des systèmes étrangers ?* », 2013.

Entre autres objectifs prioritaires, on relèvera :

- réduire le redoublement
→ à 15 ans, 46% des élèves de FWB ont redoublé au moins une fois; 30% en France ; 26% en Flandre ; 3% au Royaume-Uni et en Finlande;
- prolonger le tronc commun jusqu'à la 3^e année minimum;
- renforcer l'apprentissage des langues;
- faire de l'enseignement technique et professionnel un enseignement de qualité, et non une filière de relégation ;
- réformer la formation des maîtres: dispositif de formation en 5 ans, formation continue, tutorat-mentorat.

Pour atteindre ces objectifs, nous allons nous intéresser à **deux questions transversales et liées**, qui nous paraissent cruciales

1. l'orientation socioprofessionnelle des jeunes ;
2. le partenariat structurel entre enseignement obligatoire, enseignement supérieur et monde professionnel.

2.8.1. Repenser l'orientation socioprofessionnelle des jeunes

Si, d'un côté, un grand nombre de jeunes quittent l'école sans diplôme ou échouent dans l'enseignement supérieur, et singu-

« Dans une économie de l'innovation et de la créativité, il faut de la motivation, de la « passion ». Rien de plus catastrophique que des gens qui n'aiment pas leur boulot, ou des jeunes qui ne savent pas ce qu'ils veulent faire, qui sont sans projet. Il faut leur faire définir un « cœur de motivations » avec ce qu'ils aiment et ce qu'ils n'aiment pas, et à partir de là, les aider à se projeter dans le futur.

Véronique Cabiaux

lièrement à l'université, et si, d'un autre côté, des professions sont en pénurie (notamment chez les techniciens), ce n'est pas seulement parce que notre enseignement obligatoire n'est pas de bonne qualité, mais aussi parce qu'il existe un **déficit flagrant d'orientation**. Malgré des efforts et des initiatives louables, le problème demeure.

Il faut informer plus systématiquement les jeunes sur les « secteurs d'avenir » (TIC, éducation et formation, finance, banques et assurances, santé), ainsi que sur les « métiers d'avenir », qui sont souvent ceux qui supposent des compétences hybrides (biostatisticien, infirmier de liaison), mais qui exigent aussi la maîtrise des TIC, des langues et de ce qu'on appelle les

soft skills (disons « l'éducation », les qualités relationnelles)²¹. Ces quelques éléments suffisent à montrer dans quelle situation dramatique se trouvent les jeunes « désaffiliés » scolairement et socialement.

En ce qui concerne le cas plus spécifique des élèves se destinant à l'enseignement supérieur, il est recommandé que celui-ci travaille beaucoup plus étroitement avec l'enseignement obligatoire et le monde du travail pour mieux informer et orienter les jeunes sur les métiers d'avenir, les prérequis pour se diriger vers tel ou tel type de formation, mais aussi pour les aider à identifier ce qu'ils aiment.

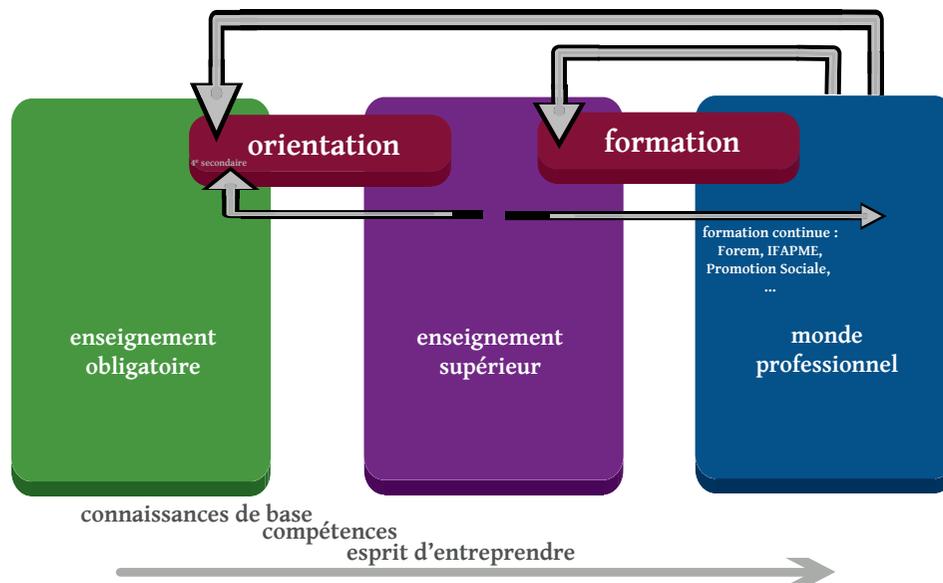
L'examen d'entrée généralisé à l'université n'est pas une option à retenir. L'enseignement secondaire étant un des plus inégalitaires de l'OCDE, un tel examen ne ferait que sanctionner ces inégalités systémiques, em-

pêchant de nombreux jeunes issus de milieux sociaux et culturels défavorisés d'accéder à l'université.

La solution réside dans une meilleure **coordination** entre secondaire et universités (et entreprises) pour faire démarrer le **processus d'orientation dès la 4^e année du secondaire** (c'est-à-dire avant le choix d'options du dernier cycle). Le secondaire devient ainsi un vrai partenaire du processus de réussite. Les partenaires définiraient les socles de connaissance nécessaires pour chaque type d'études universitaires ; les étudiants pourraient s'inscrire directement dans la filière de leur choix si elle correspond au type d'études choisi dans le secondaire; pour les autres, un test contraignant serait organisé, et en cas d'échec, ils pourraient se réorienter ou suivre une année de propédeutique (ce que la première année de BAC, suite aux dernières réformes, a de toute façon vocation à devenir).

21. *Métiers d'avenir. États des lieux sectoriels et propositions de futurs*, Le Forem, septembre 2013.

Pour une alliance «Emploi - Enseignement»



Ludwig HENKES



Ingénieur (Gramme). Aujourd'hui, Administrateur-délégué de l'entreprise Capaul à Eupen (mécanique de précision, ensemblier, usinage) qui emploie 65 personnes pour un chiffre d'affaires de près de 9 millions d'euros.

Originaire de Saint Vith, ayant étudié à Liège, travaillant à Eupen, Ludwig Henkes a un atout exceptionnel : son métissage économique. Et cela lui permet de prendre parti des meilleures expériences : « Le point fort de l'économie allemande, c'est la formation des travailleurs. Ici, les jeunes apprennent leur métier dans l'entreprise: quatre jours à l'usine pour un jour à l'école, durant trois ans. C'est du win-win : le travailleur gagne certes moins au début de sa carrière, mais il reçoit une formation qui répond parfaitement aux exigences du monde du travail. L'employeur doit compter sur une productivité un peu à la baisse, mais il forme 'la' main-d'œuvre idéale pour ses machines ». Sur 65 employés chez Capaul, 50 sont issus de cette filière.

Modèle idéal et exportable ? Oui... et non. Pour Ludwig Henkes, c'est avant tout culturel. Toutes les entreprises ne pourraient pas se lancer dans l'aventure sans préparation : « Nous accordons par exemple beaucoup d'importance à la transmission des savoirs. Chez Capaul, les ouvriers plus âgés ont la fierté d'enseigner leur savoir-faire aux plus jeunes. Tandis qu'ailleurs, par tradition, la plupart sont frileux à l'idée d'être dépossédés de leurs compétences ». C'est donc une question de mentalité, difficilement transposable. Mais la Wallonie pourrait malgré tout s'en inspirer.

Comme beaucoup d'interlocuteurs rencontrés, Ludwig Henkes insiste sur les relations industrielles que doivent tisser entreprises et universités : « En Allemagne, les centres de recherche peuvent faire des bénéfices pour les réinjecter plus tard dans de nouveaux projets. Il faut relâcher la bride financière et forcer les deux parties à davantage collaborer. En Wallonie, nous sommes très forts dans le développement de logiciels de simulation. Voilà un bon exemple où les entreprises et l'enseignement devraient travailler main dans la main, et non parallèlement ».

Autre contraste entre l'Allemagne et la Belgique : le climat social. « L'initiative privée et la réussite matérielle sont davantage respectées en Allemagne. Inversement, le patron considère qu'il a une responsabilité à l'égard de ses employés. De ce fait, les relations sont plus apaisées ». Tandis qu'en Belgique, et en Wallonie en particulier, l'agressivité reste souvent de mise, « comme si l'on était encore à l'époque des mines et du patronat tout-puissant. Or, nous ne sommes plus à la même époque ». Voilà pourquoi Ludwig Henkes valide sans hésiter la ligne politique tracée il y a quelques années par Gerhard Schröder et aujourd'hui poursuivie par Angela Merkel. « Bien évidemment, le modèle allemand n'est pas transposable tel quel en Wallonie. Et il n'est pas parfait, loin de là. Mais ça marche, c'est incontestable ».

Pour le chef d'entreprise, qui fait le choix du pragmatisme sur l'idéologie, tout est une question d'équilibre et de bon sens. Il faut savoir prendre le meilleur partout, y compris en Wallonie dont il loue sans hésiter l'excellence des universités, ou les outils économiques publics tels que l'Awex et la SRIW ...

45% des étudiants de droit, sciences politiques et sciences humaines ne trouvent pas d'emploi un an après leur sortie de l'université. Ils ne sont que 20% chez les ingénieurs, 14% chez les diplômés en informatique et télécommunications.

2.8.2. REPENSER LA FORMATION DANS L'OPTIQUE D'UN PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC LE MONDE PROFESSIONNEL

Le rapprochement entre le monde de la formation et le monde de l'enseignement est généralement appréhendé sous l'angle de :

- la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel ;
- la formation continue et la formation tout au long de la vie ;
- la promotion sociale ;
- les formations proposées par le Forem ou l'IFAPME.

« Une des forces de l'enseignement supérieur anglo-saxon, c'est que vous pouvez avoir fait des études de Lettres et travailler à la City. Cette mobilité permet une plus grande souplesse du système, un meilleur épanouissement des individus et une plus grande capacité d'innovation en général »

Didier Viviers

Pour rapprocher enseignement et monde professionnel, le «Plan Marshall 2022» prévoit des mesures judicieuses telles que (1) favoriser les passerelles entre les mondes de l'enseignement et de la formation professionnelle, (2) développer l'expérience en entreprise pour les élèves et les demandeurs d'emploi, (3) concevoir des formations répondant aux nouveaux métiers et métiers en demande, etc.

Dans l'optique d'un Pacte industriel, il faut certainement aller plus loin et faire du monde du travail, et des **entreprises** en particulier, des **acteurs à part entière du processus de formation**. Cela suppose à la fois

- que les pouvoirs publics aident les entreprises à accomplir cette mission ;
- que le monde de l'enseignement s'ouvre au monde économique ;
- que celui-ci prenne pleinement conscience de ses responsabilités en matière de formation. Avant même la «Responsabilité Sociale de l'Entreprise», ne devrait-on pas parler de «**Responsabilité Formatrice de l'Entreprise**» ?

Le Gouvernement Wallon a ainsi récemment mis en place le dispositif « *Forma-*

« On doit pouvoir avoir une formation spécifique et développer ses compétences dans un tout autre domaine : un historien de l'art dans une PME de technologie de pointe, un ingénieur dans une troupe de théâtre, etc. »

V. Cabiaux

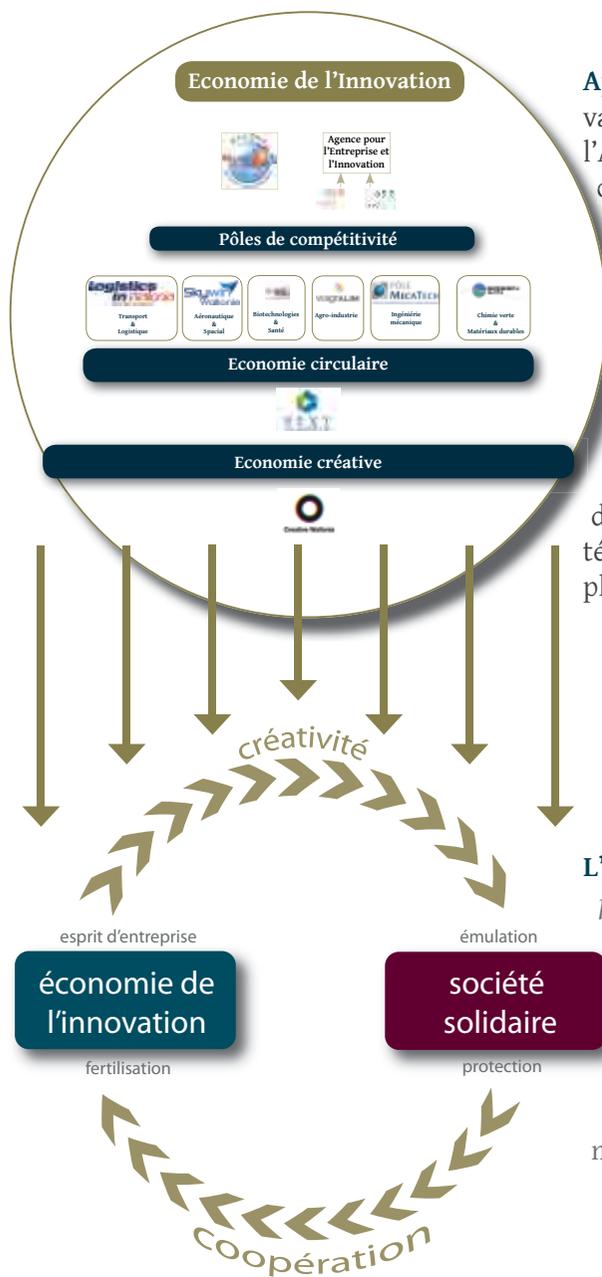
tion alternée» qui permet aux demandeurs d'emploi de conjuguer une formation «générale» dans un centre de formation avec un stage en entreprise. Un pas dans la bonne direction, mais qui devrait aller beaucoup plus loin (avec la délivrance d'un vrai diplôme, à l'instar de ce qui se fait en Communauté Germanophone) (v° entretien Henkes).

Ce partenariat doit aussi impliquer l'enseignement supérieur, en particulier les universités. Les entreprises (secteur privé et secteur public) doivent être intégrées dans les formations universitaires dans de véritables modules de formation. Tel est le sens du projet-pilote « *Masters en alternance* » actuellement en cours. Il est recommandé de le généraliser.

Dans une telle logique, la division du travail au sein de la formation change :

- L'Enseignement supérieur délivrent des *compétences* plus que des connaissances: culture générale, culture scientifique, langues, esprit critique, capacité d'abstraction, de synthèse, méthodologie, et autres *soft skills*;
- les entreprises sont chargées d'enseigner et d'actualiser les *connaissances techniques* fines, changeantes.

Dans l'esprit d'une formation supérieure alliant ouverture au monde de l'entreprise, culture de l'innovation et

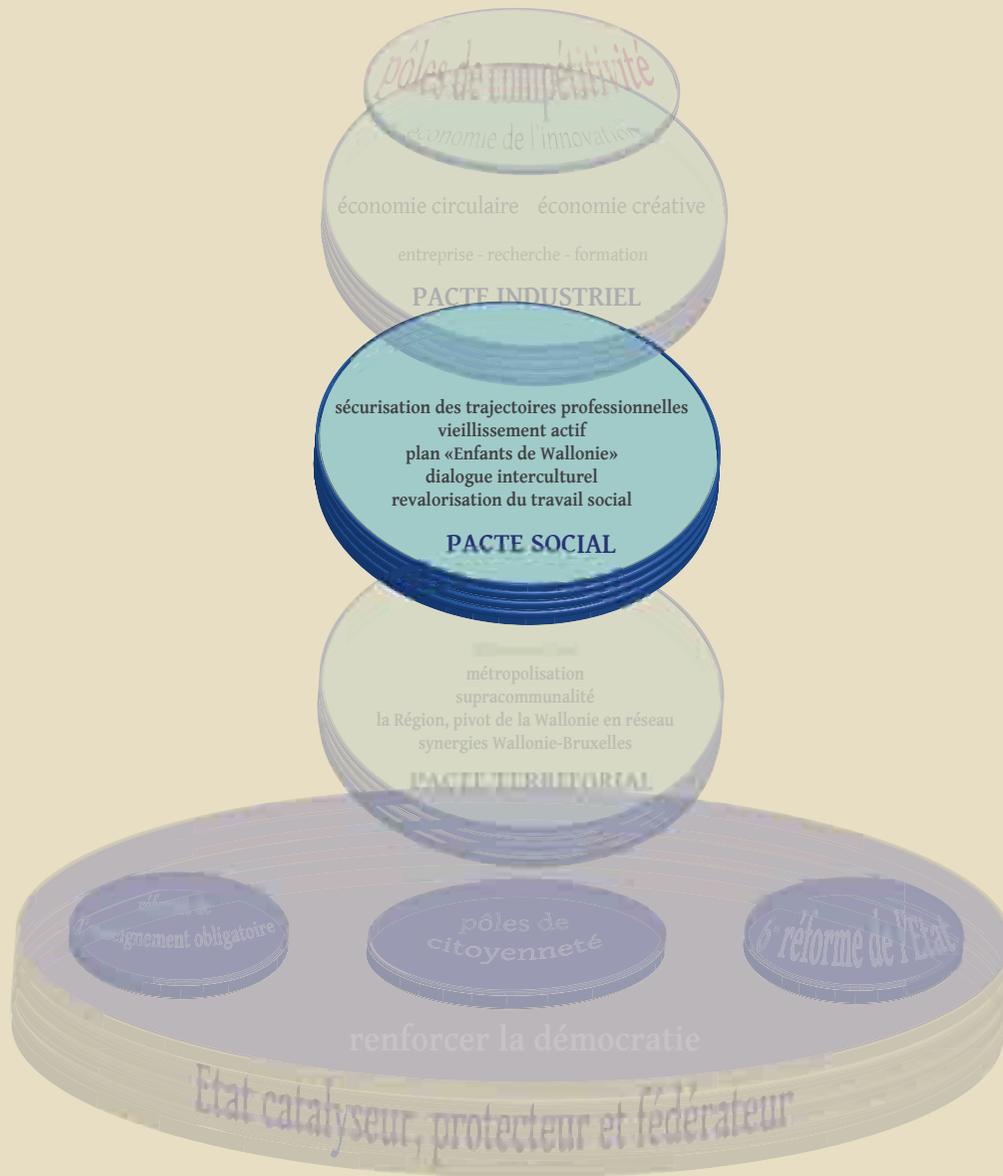


Approfondir : le système d'appui des politiques d'innovation doit être soutenu et approfondi. Il se compose de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation, de l'AWEX et des organismes de financement, et bien sûr des **pôles de compétitivité** qui en forment l'**axe « vertical »**. Les programmes-cadres NEXT et Creative Wallonia en forment l'**axe « transversal »**.

Elargir : les pratiques innovantes (créativité, mutation industrielle, hybridation, entrepreneuriat, etc.) doivent se **disséminer dans le corps social**, à partir des entreprises, des centres de recherche, des universités et du réseau d'enseignement et de formation. Il faut plaider pour une «alliance emploi-enseignement »

L'**économie de l'innovation** suppose l'*esprit d'entreprendre*. Son « moteur » est la **créativité**, qui engendre une *émulation* positive entre acteurs sociaux. Une telle dynamique repose sur une **société solidaire** : on ne prend de risque que dans un cadre *protecteur* garantissant la sécurité des trajectoires professionnelles. Cette dynamique de **coopération** (qui sera particulièrement nécessaire dans l'économie circulaire) *fertilise* l'économie de l'innovation. Etc.

.....
 LES DEUX SCHÉMAS
 STRUCTURANTS DU
 PACTE INDUSTRIEL



.....

CHAPITRE 3

UN PACTE SOCIAL

.....

3.1. LIGNES DE FORCE

Le **Pacte social** repose sur quatre lignes de force :

1. la condition d'une économie innovante et créative, c'est la **protection** et de la **sécurisation** de l'existence;
2. les risques sociaux ont évolué : la Wallonie doit relever le défi de la **pauvreté des enfants**, en plus de celui du **vieillessement** ;
3. le monde a évolué : la Wallonie doit relever le défi de **l'immigration** et de **l'interculturalité** ;
4. malgré les défis budgétaires, la Wallonie est en capacité de créer un **modèle social et citoyen** qui lui soit propre. Dans cette optique, le travail social est à revaloriser et à réinventer.

Ces idées-forces convergent dans un objectif : construire un modèle social et citoyen à la fois innovant, protecteur et financièrement soutenable, qui soit propre à la Wallonie.

3.2. UN MODÈLE SOCIAL PROPRE À LA WALLONIE

La Wallonie s'enorgueillit de ne **pas** avoir **d'extrême droite structurée** et représentée au Parlement. Signe, dit-on, de sa cohésion et de sa maturité citoyenne. Pour combien de temps encore ? Les signaux

inquiétants sont là : les crispations répétées autour de l'immigration et de l'islam, exploitées par les petits partis extrémistes et populistes, et parfois même par des personnalités (heureusement isolées) au sein des partis démocratiques ; les scores significatifs du Front National (pourtant sans leader ni programme) dans certaines communes; même les succès localisés du PTB laissent perplexes – annoncent-ils l'émergence d'une gauche démocratique radicale ou le basculement d'une partie de l'électorat ouvrier vers le populisme ?

Pour expliquer la situation incertaine de la Wallonie, on peut faire l'hypothèse que **les replis identitaires et les populismes sont en proportion inverse de la cohésion sociale**. Plus une société, sur le plan matériel, parvient à assurer la cohésion sociale en son sein, en resserrant les écarts entre les classes et les groupes, moins l'individu aura besoin, sur le plan symbolique, de référents identitaires de type nationaliste ou communautaire. À l'inverse, moins une société forme un monde commun, car désagrégée par la concurrence et les inégalités, et plus l'individu aura tendance, pour se constituer un « monde » sur le plan symbolique, à se tourner vers des identifications compensatoires.

C'est ce que montre l'histoire depuis 1945. Pendant les « Trente Glorieuses », on a vu la promotion du collectif dans l'ordre matériel (sécurisation de l'existence, réduction des inégalités), mais aussi, de façon complémentaire, la montée de l'individualisme dans l'ordre symbolique (libération sexuelle, déclin du nationalisme et des religions, reflux du racisme). À partir des années 80, l'offensive néolibérale inverse la dynamique : dans les rapports matériels, c'est l'individualisme qui prime, avec la mise en concurrence des travailleurs et

la remise en cause de l'État social ; ce qui crée progressivement chez les individus une demande de collectif – national-populisme chez les « autochtones », communautarisme chez les « allochtones ».

Mais comment préserver la cohésion sociale dans une société ouverte et en constante mutation ? **L'économie de l'innovation** et de la créativité entraîne une **recomposition permanente du tissu productif**, donc une forte mobilité de l'emploi. Mais inversement, si les individus sont sans protection, ils ne seront pas innovants, car ils n'oseront pas entreprendre. C'est tout l'enjeu et tout le **paradoxe d'une société innovante et solidaire (voir page 43)**.

Comment la Belgique a-t-elle fait face à cet enjeu ces dernières décennies ? Après avoir maintenu les anciennes structures de l'État-Providence via l'endettement public durant les années 70 et 80, les gouvernements des années 90 et 2000 mettent en place « **l'État social actif** » - expression introduite par Frank Vandebroucke, et adoptée par le gouvernement « Verhoofstadt I »¹. Alors que l'État-Providence classique est « passif » en ce sens qu'il n'intervient qu'après l'apparition d'un risque social, en distribuant essentiellement des revenus de substitution (remboursements des frais médicaux, allocations de chômage, retraites), l'État social devient « actif » et même proactif dans la mesure où il tend à **prévenir les risques en responsabilisant les individus et en les accompagnant**. Concrètement, il distribue moins de « cash », et plus de services (formation, soutien psychosocial, coaching, etc.).

1. G. Matagne, « De l'État social actif à la politique belge de l'emploi », Courrier hebdomadaire du CRISP, 2001/32-33 - n° 1737-1738.

« L'État social actif ne se contente pas de distribuer des allocations, mais il investit surtout dans les êtres humains, dans leur formation, leur travail »². Ce faisant, il prend acte de **l'évolution des risques sociaux** : ce qui menace les individus est moins, comme dans la société fordiste, l'ignorance, la maladie ou l'accident de travail, que le manque de formation, la non-intégration (des jeunes au premier chef) sur le marché du travail, la difficulté de concilier famille et travail, les familles monoparentales, la dépendance liée au vieillissement, bref **tout ce qui conduit à la « désaffiliation » des individus**.

Un modèle de justice sociale basé sur « **l'égalité des chances** » est ainsi substitué à un modèle de justice sociale basé sur « l'égalité des places »³. La justice ne consiste plus à sécuriser les places des individus dans la société, en leur conférant un statut (donc un emploi) déterminé, ni à resserrer l'écart entre ces mêmes places, mais à garantir l'égalité des chances de chacun dans la compétition sociale pour les meilleures places, quel que soit son sexe, sa race, son orientation sexuelle, etc. Ce modèle postule que les systèmes sociaux, comme les écosystèmes biologiques, sont d'autant plus performants qu'ils sont diversifiés. Promouvoir la diversité de sexe, de culture, de religion, etc., dans l'ensemble de la pyramide sociale, ce serait donc, pour la société, une manière de maximiser ses possibilités d'innovation dans un monde en constante mutation. À la représentation de la société en termes d'exploitation et de classes, se substitue

2. La voie vers le XXI^e siècle, Déclaration gouvernementale, 14 juillet 1999 par Guy Verhoofstadt, Premier Ministre.

3. François Dubet, *Les places et les chances*, La République des Idées, 2009.

Claude ROLIN



Diplômé en Politique économique et sociale de la Fopes (Faculté ouverte de politique économique et sociale rattachée à l'UCL). Depuis 2006, Secrétaire général de la CSC-ACV.

Malgré un climat socioéconomique morose et une crise qui n'en finit pas, Claude Rolin transmet à qui veut l'entendre un optimisme sincère : « *Les choses ne sont pas aussi catastrophiques que cela. Même la Flandre a changé son regard sur la Wallonie !* ». Le Secrétaire général de la CSC-ACV veut croire en l'avenir, parce que les Wallons ont des atouts, parfois insoupçonnés : « *Un emploi perdu est toujours un de trop. Mais nous pouvons nous réjouir du travail des cellules de reconversion, un concept 'made in Wallonia', qui amortissent le choc d'une fermeture. La Flandre elle-même s'en inspire ...* ».

Comment sortir de l'ornière dans laquelle nous sommes plongés depuis 2008 ? « *En étant solidaires* », répond-il, en prenant pour exemple la fin de la sidérurgie à Athus dans les années '70. « *La claque prise ce jour-là a obligé tout le monde à agir plutôt qu'à se poser des questions. On ne réussit pas la reconversion d'un territoire sans la collaboration des toutes les forces vives - politiques, sociales, économiques, culturelles, ... et l'adhésion de la population. Cela prend du temps, une génération a beaucoup souffert. Mais on s'en est sortis* ».

C'est pourquoi Claude Rolin insiste sur la complémentarité des trois pactes : « *le pacte socioéconomique, autour des partenaires sociaux, a besoin du pacte citoyen, autour de valeurs partagées, et du pacte territorial, pour rassembler toutes les forces vives au tour d'une vision partagée de la région* ».

C'est pourquoi il faut à la fois poursuivre et renouveler l'esprit du Pacte de solidarité de 1944.

Un, deux, voire trois pactes pour construire collectivement un avenir durable ? Claude Rolin y est favorable : « *Un pacte social qui rassemble, et qui se construit sur un binôme : compétitivité de l'économie et augmentation du pouvoir d'achat* ». En d'autres termes, « *Nous devons être compétitifs dans une économie mondialisée, plus personne ne le conteste, mais, dans le même temps, les trajectoires professionnelles doivent être sécurisées* ». La « flexi-sécurité » ? « *Pourquoi pas, mais le problème, c'est que le second terme est souvent oublié en cours de route* ».

D'où un nouveau pacte social pourrait-il émerger ? La réponse est tranchée : « *Des acteurs de terrain, au niveau local. Le sous-localisme ? S'ils sont guidés par la volonté de s'ouvrir et de se fédérer, l'attachement à son territoire est une force et une ressource. Avant d'être citoyen du monde, on est d'abord citoyen de son village* ».

La reprise est essentielle pour l'économie, mais aussi pour la démocratie : « *Sans projet fédérateur, le repli sur soi reprend le dessus. Il faut proposer une alternative aux gens, les rendre acteurs de leur avenir* ». Claude Rolin s'inquiète de la montée du populisme et de la xénophobie, qu'il voit exploser sur internet et les médias sociaux. « *Tous les milieux sont touchés* ». Contre cette menace, un seul rempart : la solidarité.

une représentation en termes de **discrimination et d'identités**. À la lutte contre les inégalités se substitue parallèlement la lutte contre les discriminations⁴.

L'État social actif entraîne une forme de **contractualisation de l'aide sociale** : en échange de celle-ci, l'individu doit s'engager à tout mettre en œuvre pour s'insérer sur le marché de l'emploi et dans la société. Par rapport à l'État-Providence, cette contractualisation entraîne deux conséquences majeures :

1. les droits sociaux cessent d'être inconditionnels pour devenir des **droits conditionnels** ;
2. ils perdent également leur caractère collectif de « contrat social » pour devenir des droits individuels et même **individualisés** (modulés selon les efforts fournis par l'allocataire).

Ce dispositif fait l'objet de **nombreuses critiques**. Il n'est pas lieu ici d'engager un débat idéologique au sujet de la « Troisième voie » (dont « l'État social actif » est inspiré), mais d'examiner comment, en partant de la situation présente et des défis qui nous attendent, **la Wallonie peut inventer un modèle social et citoyen qui lui soit propre**.

4. Les trois volets du dispositif législatif anti-discrimination (genre ; racisme ; tous motifs) sont adoptés en 2003, en même temps que le *Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme* voit ses compétences élargies et que l'*Institut pour l'égalité des femmes et des hommes* est créé pour lutter contre les discriminations liées au genre. Depuis 2008, ces deux institutions sont reconnues par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles comme institutions publiques indépendantes pour lutter contre les discriminations dans leurs champs de compétence respectifs.

3.3. LES BALISES DU PACTE SOCIAL

Une opportunité historique s'ouvre avec la 6^e Réforme de l'État, qui déplace de l'État fédéral vers les Communautés et Régions le centre de gravité de l'État social. Même si l'État fédéral conserve des compétences essentielles en matière sociale, des leviers importants sont désormais dans les mains de la Wallonie (politiques de mise à l'emploi, allocations familiales, santé et aide aux personnes âgées, etc.) pour lui permettre de mettre en œuvre son propre **Pacte social**. Pour aller en ce sens, nous poserons cinq balises :

1. **Les risques sociaux ont évolué**, conséquence du **vieillessement** de la population, de la **féménisation** du marché du travail, de la **flexibilité** requise par l'économie de l'innovation. Hier, les « temps » de la formation, de l'emploi et de la retraite étaient distincts et étanches. Demain, la formation ne cessera pas tout au long de la vie ; les trajectoires professionnelles prendront des formes multiples, parfois discontinues (chômage, CDD, intérim, temps partiel), et le travail se mêlera de plus en plus au temps libre et au « vivre-ensemble (qu'on songe au travail à domicile) ; quant au temps de la retraite, il sera celui du « vieillissement actif » (tutorat, engagement social, mais aussi, sans doute, allongement de la durée du travail).

Autant d'évolutions qui plaident pour un « *État social revisité* »⁵ ;

5. Frank Vandenbroucke, *The Active Welfare State Revisited*, University of Antwerp, Herman Deleeck Centre for Social Policy

2. Néanmoins, il ne saurait être question d'accepter **une société « à deux vitesses »** où les plus nantis pourraient se protéger eux-mêmes contre les aléas de l'existence, et où l'État social ne pourra plus offrir qu'un filet de sécurité minimal aux plus démunis, ballottés entre le chômage et les emplois sans perspective – et sanctionnés, qui plus est, s'ils refusent les contraintes du marché de l'emploi précaire. Non seulement une telle évolution n'est pas acceptable sur le plan moral, mais en tant que génératrice de tensions et de peurs, **elle empêcherait l'émergence de la société créative attendue pour créer de l'activité et de la croissance.**
3. La société créative n'advient pas non plus si l'individu est sommé de supporter à lui tout seul le poids de la cohésion sociale. Rien n'est plus **paralysant pour la créativité individuelle que l'injonction permanente d'être performant**, « en projet », autonome, etc., avec la menace d'être marginalisé ou exclu si l'on se

révèle incapable de suivre ce rythme effréné à la performance. Dans un tel univers, c'est un peu tout le monde qui se trouve potentiellement exclu, et donc tenté, pour se protéger, de prendre le moins de risques possible.

4. Dans une société où les temps de la formation, du travail et du vivre-ensemble sont de plus en plus intriqués, on ne peut plus dissocier le **Pacte industriel** (l'orientation économique définie entre partenaires sociaux) du **Pacte social** (portant sur les mécanismes de solidarité en général). Cela signifie que le Pacte pour la Wallonie sera forcément très différent du Pacte de solidarité de 1944. Il ne touchera pas seulement la sphère de la production et de l'emploi, mais l'ensemble des enjeux sociétaux. Il devra aussi impliquer un **Pacte territorial**, condition *sine qua non* pour que les acteurs s'approprient le Pacte et le fassent vivre.

C'est dans cet esprit qu'un certain nombre de personnalités, à l'initiative de Philippe Destatte, directeur de l'Institut Jules Destrée, lançaient en mars 2011 un « Appel pour un contrat sociétal wallon ».

Dans la perspective d'un « Pacte social », on peut identifier quatre défis majeurs.

« Le monde a changé depuis l'après-guerre. Le pacte social des 30 glorieuses a été une grande avancée sociale, mais il reposait sur un compromis fordiste qui suppose sur un mutuel renforcement entre l'accumulation capitaliste et l'État providence, encourageant un cercle vertueux production-consommation. Ce type d'équilibre est une exception dans l'histoire économique, ce qui engendre une certaine nostalgie. Ce qui manque à la Wallonie aujourd'hui, ce n'est pas seulement un pacte entre partenaires sociaux, mais entre ceux-ci, les pouvoirs publics, et la société civile dans toutes ses composantes. Il faut réussir à mettre autour de la table d'autres acteurs que les syndicats et les patrons.

Marthe Nyssens

3.5. 1^{ER} DÉFI : SÉCURISATION DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES PLUTÔT QUE « CHASSE AUX CHÔMEURS »

Trop souvent, la présomption dominante est que les gens qui relèvent de la sécurité sociale n'ont pas réellement la volonté de retourner sur le marché de l'emploi. Tel est très certainement l'un des effets les plus critiquables de la collusion entre l'idéologie « social-darwinienne » et la logique de « l'État social actif ». Nous devons porter un autre regard sur les « échecs professionnels (ceux des travailleurs comme ceux des entrepreneurs), et cesser de les regarder sous un angle culpabilisateur.

Un changement de paradigme est nécessaire : il faut considérer les périodes de non-emploi comme de véritables périodes de formation, de réorientation ou de reconstruction. Et c'est sans doute la **portabilité même des droits sociaux** qu'il s'agit aujourd'hui de réinventer. Hier, la sécurité économique était portée par le contrat de travail ; comme ce n'est plus le cas aujourd'hui, l'enjeu est de doter les travailleurs d'un statut professionnel qui leur assure une telle sécurité, quelle leur soit leur situation sur le marché de l'emploi à un moment donné. Il ne s'agit pas de plaider en faveur d'un revenu de base universel et inconditionnel (qui fait l'objet de nombreux débats théoriques, mais qui n'est prôné par aucun interlocuteur rencontré), mais

bien pour une conception plus souple du travail, dans laquelle les personnes participant au marché du travail peuvent plus aisément y entrer et en sortir, ou changer d'employeurs. En d'autres termes, il s'agit de retrouver le meilleur de la fonction l'État-Providence mis en place à la fin de la guerre, à savoir **soustraire le travailleur sans emploi aux règles impitoyables du marché**, et non le forcer à se « marchandiser » (à « se vendre ») à tout prix.

Puisque nous voulons être une société de la créativité et de la citoyenneté, posons la question de ce que nous faisons pour que les **personnes sans emploi puissent exprimer leur citoyenneté ou leur créativité, participer à la vie sociale, culturelle**. La créativité et les compétences existent aussi chez les allocataires sociaux; ce serait faire preuve d'un paternalisme peu respectueux que de considérer qu'ils ne sont bons qu'à occuper des emplois précaires.

« Au Musée des Arts Contemporains du Grand-Hornu, nous invitons systématiquement le voisinage des coronas, une population particulièrement précarisée, aux vernisages de nos expositions. Beaucoup viennent. Au fil des années, certains finissent par porter sur les œuvres un regard étonnamment « expert » et « critique » ».

Laurent Busine

La mise à l'emploi et en activité doit néanmoins rester une priorité. Trois axes de réflexion :

1. la 6^e Réforme de l'État est l'occasion de **remettre à plat les dispositifs d'aide à l'emploi existants**, comme le prévoit du reste le Plan Marshall 2022 (axe 7, mesure 19 : « lancer une

analyse globale des dispositifs «emploi actuels et futurs»). Une piste de réflexion est de faire évoluer ces dispositifs dans le sens d'une **sécurisation des trajectoires professionnelles**. Dans cette optique, le nouveau mécanisme visera à renforcer et améliorer les formations, l'accompagnement, le placement des demandeurs d'emploi, et à mettre en place des solutions innovantes.

2. Le **coût du travail peu qualifié est excessif** en Belgique. Un avis largement partagé est qu'il vaut mieux agir par une baisse de charge plutôt que par des aides à l'emploi.
3. On a pu constater, ces dernières années, une **érosion des transferts sociaux dédiés aux plus pauvres** au profit de piliers qui ont bénéficié aux plus aisés (comme les pauses-carrières et autres aménagements du temps de travail). L'activation et la remise à l'emploi se sont donc développées au mépris d'une détérioration de la situation de ceux qui restaient en dehors de l'emploi⁶. Il faut répondre à cet effet pervers et **réorienter les politiques vers les plus démunis**;

6. Bea Cantillon et N. Van Mechelen, « Poverty reduction and social security : cracks in a policy paradigm », 20^e Congrès des économistes de langue française de Belgique, cité in F.Vandenbroucke, « Child Poverty Risks in Belgium, Wallonia, Flanders : Accounting for a Worrying Performance ».

3.6. 2^E DÉFI : FAIRE FACE AUX ENJEUX DE SANTÉ ET DE VIEILLISSEMENT

Les dépenses de santé en Belgique représentent 10,5% du PIB (contre 9,3% en moyenne dans l'OCDE). Même si ces dépenses ont été ralenties ces dernières années (entre 2000 et 2009, elles avaient augmenté de 3,7%), elles continuent à progresser (0,6% de 2009 à 2011).

Parmi ces dépenses, celles qui sont liées à la prise en charge des personnes âgées vont continuer à croître. À l'horizon 2022, les 65+ devraient augmenter de 22% en Wallonie, pour atteindre la barre des 700.000 personnes.

Le « Plan Marshall 2022 » identifie d'ailleurs les « défis » démographiques liés au vieillissement (ainsi qu'à la petite enfance et à l'immigration) comme déterminants pour l'avenir de la Wallonie. Un défi, c'est transformer une menace en opportunité, et/ou éviter qu'une opportunité ne se transforme en menace.

Transformer une menace en opportunité : le secteur de la santé et de l'action sociale, qui représente 17% de l'emploi salarié en Wallonie, a progressé de 6% entre 2007 et 2009, alors que de nombreux secteurs ont connu un net ralentissement. Les **opportunités** sont donc manifestes, à la fois (1) pour une meilleure prise en charge des personnes, en vue de leur bien-être et (2) dans les **potentialités d'activité économique** à développer. Par exemple, il manque de 6.000 à 10.000 places dans les maisons de repos en Wallonie d'ici 2025.

Il existe 656 maisons de repos en Wallonie, comptant 47.112 lits (dont 18.879 dans les maisons de repos et de soins) et 563 lits de courts séjours. 58,7% des établissements relèvent du secteur commercial, 18,4% du secteur privé non lucratif et 22,9% du secteur public.

Mais le risque est bien réel que cette opportunité ne se transforme en **menace – en l'occurrence, en menace d'une dualisation ou segmentation des services et des soins**, entre les personnes âgées les plus aisées et les autres. En raison des restrictions de budget, il est à craindre que les politiques publiques ciblent la prise en charge des personnes les plus précaires, les personnes les plus aisées se tournant vers des institutions privées de haute qualité ou le marché (déclaré et /ou en noir) des soins à domicile. Entre les deux segments, la « petite classe moyenne » risque d'être contrainte de recourir à des services de mauvaise qualité, notamment sur le marché irrégulier de la migration, à moins que l'entourage ne se résolve à quitter le marché du travail. Notre modèle social est donc mis sous pression.

Le « Plan Marshall 2022 » envisage d'« améliorer la disponibilité des services d'accueil aux personnes dépendantes » (axe 9) et de « lancer une programmation ambitieuse pour la création de ressources résidentielles diversifiées pour les personnes dépendantes » (mesure 23). Néanmoins,

ces objectifs ne seront pas atteints sans un changement dans le **regard que nous portons sur le vieillissement**. Comme pour les chômeurs, la tendance est de considérer le vieillissement comme un échec et une menace individuelle et collective, avec comme conséquence l'injonction de « rester jeune » et d'« anticiper » son propre vieillissement, et la culpabilisation de ceux qui n'y parviennent pas. En outre, nous abordons la vieillesse sous un angle excessivement médical, sous l'angle de « pertes » (dépendance, déficience, dégradation, etc.). On néglige ainsi le **caractère socialement construit du vieillissement**, ainsi que la multiplicité et la complexité des formes du vieillir⁷.

Ouvrir un **chantier de réflexion collective** sur la question de l'**avancée en âge** est donc nécessaire.

« La difficulté pour des petites maisons de repos « privées » comme les nôtres, c'est que nous nous sentons coincés entre les grands groupes privés, qui se comportent parfois comme des prédateurs, et les ASBL ou les structures publiques qui bénéficient d'aides auxquelles nous n'avons pas droit. La force du paysage des maisons de repos et de soins en Wallonie, c'est pourtant la diversité des institutions à taille humaine, et la compétence des gens qui y travaillent. Comme les choses évoluent, on risque de perdre cet atout. »

Pascale Ummels

7. S.Carbannelle (éd.), *Penser les vieillesse – regards sociologiques et anthropologiques sur l'avancée en âge*, Seli Arslan, 2010.

La 6^e réforme de l'État représente ici à nouveau une opportunité⁸. Parmi les chantiers de discussion prioritaires:

- comment garantir la mutualisation des coûts de la dépendance (à cette fin, il faut évaluer l'ensemble des budgets et analyser le coût des différentes formes de prise en charge pour les pouvoirs publics et pour les usagers) ;
- prôner le développement des **forfaits**, mieux contrôler l'établissement du « juste prix » pour toute prestation ;
- repenser en profondeur l'APA (allocation d'Aide aux Personnes Agées), en s'inspirant éventuellement d'autres systèmes existants ;
- envisager aussi les soins sous l'angle de la **qualité des services offerts**, en réponse à l'évolution des besoins des bénéficiaires.

« Je peux témoigner personnellement de la grande difficulté de développer un projet immobilier de type intergénérationnel - qui a finalement abouti ! On ne peut pas d'un côté dire qu'il faut que les personnes âgées vivent à domicile, et mettre des bâtons dans les roues au projet d'habitat qui en découle. Il faut penser les politiques transversalement. **Patrick Charlier** »

8. Les principales compétences transférées en matière de santé sont : la prévention et l'éducation en matière de santé, l'organisation des soins de première ligne, les infrastructures et normes hospitalières, l'APA (Aide aux Personnes Agées), le financement des Maisons de repos et des centres de soin de jour, les maisons de soins psychiatriques et les habitations protégées, le Fonds d'Équipements et de Services Collectifs (FESC).

ciaires. Face à la très forte institutionnalisation des personnes âgées en Wallonie, les pouvoirs publics ont conscience qu'il faut diversifier les formes d'accueil en favorisant un continuum de soins et de services, et encourager le maintien à domicile.

Mais pour y parvenir, il faut ici aussi, à nouveau, faire sa place à la réflexion collective et à **l'innovation sociale**. Comment expliquer l'échec relatif des formules alternatives à l'hébergement (centres de jour, courts séjours en MR(S), accueil familial, habitat groupé, habitat intergénérationnel, habitat « kangourou ») ? Comment développer des initiatives nouvelles au sein des structures classiques ? Tous ces changements impliqueront de nouveaux profils professionnels, donc l'apprentissage de nouvelles compétences.

La Wallonie créative se joue aussi ici ...

3.6. 3^E DÉFI : LA PAUVRETÉ DES ENFANTS POUR UN PLAN « ENFANTS DE WALLONIE »

La dualisation de la société ne guette pas seulement les personnes âgées, mais aussi, et de plus en plus, les jeunes et les enfants. Nous touchons ici à ce qui est certainement **le plus grand défi social de la Wallonie** dans les décennies à venir. Une récente opération caritative de la RTBF, *Viva For Life*, ainsi que le discours de Noël du roi Philippe, ont attiré l'attention médiatique sur la situation de pauvreté des enfants. Nous aborderons la question sous son angle socio-politique et prospectif.



Pascale UMMELS

Diplômée en gestion de Maison de repos de Château Massart (Liège). Aujourd'hui, Directrice d'une Maison de repos privée « familiale » qui héberge une centaine de résidents en milieu rural. Particularité : une aile est réservée aux personnes âgées touchées par la maladie d'Alzheimer. Est également conseillère communale.

D'ici à 2025, on prédit une croissance de 3,5% des personnes âgées de plus de 80 ans en Wallonie. Cela suppose un rapport de plus en plus tenu entre le nombre de personnes actives et de non-actives, mais également un boom des services dédiés aux seniors. Directrice d'une Maison de repos à Sprimont, Pascale Ummels est pourtant très pessimiste quant à l'avenir de l'entreprise familiale: « Je déconseillerai à mes enfants de reprendre le flambeau... ».

Son pessimisme est notamment nourri par le sentiment d'abandon des politiques : « Il y a quelques années, nous avons dû rentrer un 'projet de vie' à la Région. Depuis ? Rien, aucun feed-back. Le document aurait pu ouvrir le dialogue : il s'est mué en nouveau 'brol' bureaucratique ». Si, comme on l'entend souvent, l'avenir de la Wallonie passe par les PME, « il est temps d'aider la prédiction à se mettre en pratique... ».

Comment ? En cassant déjà la rigidité de la législation qui crée toujours plus de lois sans prendre en compte la réalité de terrain. Or, ces décrets concernent tantôt des petites Maisons familiales, tantôt des grosses structures réparties sur différents sites, tantôt privées, tantôt publiques... « Il est par exemple imposé de placer dans chaque chambre une baignoire réglable et une toilette adaptée. Pratiquement, c'est une ineptie puisque nous n'avons pas assez de personnel pour nous en occuper. Et financièrement, nous ne pouvons répercuter le coût sur le prix de la chambre puisque celui-ci est fixé lors de l'entrée du résident dans la Maison ». Davantage d'autonomie - liée par exemple à un contrat de gestion, où le contrôle se fait moins par circulaires que par objectifs - est donc vivement espérée avant que le secteur n'étouffe.

Les petites structures souffrent également de charges administratives excessives : « Les règles en matière de préavis, la protection des travailleurs, tout est devenu si complexe... Ce ne sont d'ailleurs pas tant les règlements qui nous handicapent, que le fait qu'ils changent tout le temps, selon les lubies des ministres. Or, nous ne pouvons pas nous permettre de nous tromper dans l'engagement d'une personne. Si elle ne convient pas, c'est une perte financière qui peut être lourde de conséquences. Alors, parfois, on évite. ».

La sixième réforme de l'État est perçue comme une nouvelle épée de Damoclès : « On est déjà dans une politique à deux vitesses avec la Flandre. Si l'Inami redistribue moins à la Wallonie, on opérera inévitablement un nivellement par le bas, et c'est le modèle anglo-saxon qui s'imposera : le public prendra en charge les plus pauvres et le privé héritera des mieux nantis. Or, nous sommes actuellement une force par rapport à d'autres pays, comme la France. Pourquoi ne pas miser sur notre secteur ? ».

Pour Pascale Ummels, le patient reste cependant au centre de son travail : « Sans aucune aide, nous avons développé une aile spécifique pour les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer. Cela suppose des besoins bien plus importants, et un personnel davantage qualifié, sans pour autant une majoration des prix. Les résultats sont probants, et la maladie touche toujours plus de personnes. Sur 93 patients, une dizaine d'entre eux bénéficie de ce service. Il faudrait bien plus de lits pour satisfaire la demande... ».

Frank Vandenbroucke



Professeur à la KULeuven et à l'Université d'Anvers, après avoir occupé de nombreuses fonctions politiques depuis plus de vingt ans.

Frank Vandenbroucke nous reçoit en toute décontraction dans son petit bureau de la KULeuven, loin des salons lovés des Parlements. Celui qui se consacre désormais à l'enseignement et à la recherche est bien placé pour comparer Flandre et Wallonie. Selon lui, les premiers Plans Marshall ont permis aux Wallons de s'attaquer frontalement aux problèmes, de manière claire et ciblée. Le plan « Vlaanderen in Actie », par contraste, aussi bien conçu soit-il, est moins mobilisateur. « Il y a actuellement en Wallonie un remarquable esprit d'entreprendre public, qui incite à l'optimisme ».

A ses yeux, le talon d'Achille de la Wallonie reste l'enseignement, inefficace et surtout inégalitaire. Les mesures politiques prises ces dernières années concernaient des problèmes pelliculaires : « Regardez le ramdam qui a entouré les débats sur le décret « Inscription » ... Or, ce n'est que la partie visible de l'iceberg ! Il faut urgemment lancer des réformes qui modifient en profondeur l'organisation de l'enseignement obligatoire ».

Pour Frank Vandenbroucke, c'est un débat capital. Les politiques ne perçoivent pas assez les impacts négatifs qui en découlent : « Il y a une dizaine d'années, je travaillais avec le sociologue danois Esping-Andersen, spécialiste mondial de l'État-Providence. Il martelait qu'il fallait s'occuper prioritairement des jeunes générations. Aujourd'hui, je suis convaincu qu'il a raison ».

Théoricien de « l'État social actif », Frank Vandenbroucke a la probité intellectuelle de pointer lui-même les limites du modèle, et la nécessité de le faire évoluer. « Ma collègue Béa Cantillon a montré que les aides sociales propres à l'État social actif ne profitent pas prioritairement aux plus pauvres ». Il faut donc réorienter les politiques vers ceux-ci, et en particulier vers les jeunes qui vivent sous le seuil de pauvreté : 10% en Flandre, ce que Frank Vandenbroucke considère déjà comme une menace pour la cohésion sociale, mais ... 25% en Wallonie.

« C'est le principal défi de la Wallonie dans les années à venir ». Il faut quelque chose comme un « Plan Marshall de lutte contre la pauvreté des enfants de Wallonie », avec des objectifs ambitieux, qui parlent aux citoyens. Par exemple : « pas un jeune Wallon ne peut, dans 15 ou 20 ans, se retrouver sans une formation qualifiante. Pas un ». Mission impossible ? Non, comme il n'y a pas de fatalité en ce qui concerne les risques de pauvreté pour les ménages avec enfants. « Sans avoir réglé le problème, les Anglais ont pu commencer à inverser la tendance. Ils ont notamment « mis le paquet » sur les familles monoparentales, qui accumulent les handicaps sociaux. Il n'y a donc pas de fatalité ».

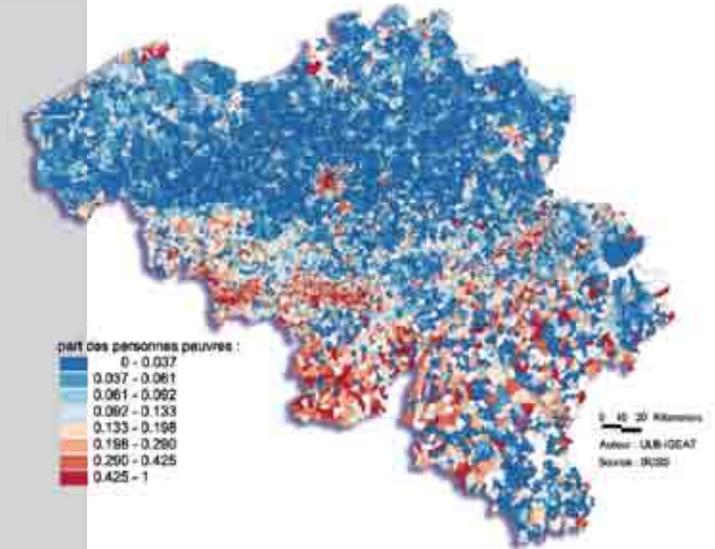
Frank Vandenbroucke insiste sur le caractère systémique d'une politique de lutte contre la pauvreté infantile. Cette dernière naît souvent du non-emploi des parents. En combattant le chômage, on améliore la situation des plus jeunes. « Il y a consensus pour dire non aux mini-jobs allemands. Ce n'est pas le modèle de société que nous voulons. Mais il faut développer des alternatives concrètes, sachant que la mise à l'emploi, même partielle, vaut mieux que l'inactivité ? Sans dire que l'instrument est sacrosaint, les titres-services constituent un exemple d'une politique innovatrice, qui combine la création d'emplois pour des personnes peu qualifiées avec leur intégration complète dans la sécurité sociale. Il nous faut encore d'autres innovations sociales ».

Il faut aussi une réflexion sur l'efficacité des services publics. A pauvreté monétaire égale, la privation matérielle est plus marquée en Wallonie qu'en Flandre. « En cause ? Probablement des services publics moins performants et/ou plus chers. Il faut rechercher une meilleure efficacité, pas nécessairement en dépensant plus, mais en dépensant mieux ». Les pouvoirs locaux doivent aussi être proactifs. « A Anvers, 28% des jeunes ne terminent pas leurs études. Est-ce que la Ville doit se déresponsabiliser au motif que la Communauté est seule compétente ? Non ! Elle peut donner des impulsions, par exemple en renforçant le tissu social autour des écoles, en mobilisant les entreprises locales pour offrir des stages adéquats aux jeunes : c'est une solution qui permet de lutter contre le décrochage scolaire ». Il faut la plus grande complémentarité entre le pouvoir central et les pouvoirs de proximité.

« Un État protecteur, conclut Frank Vandenbroucke, c'est un bon mix entre universalité des droits et sélectivité des aides. Nous avons besoin à la fois de politiques « macro » pour s'attaquer aux problèmes structurels, et de politiques « micro » pour agir sur le tissu social et les styles de vie ». Besoin aussi d'un regard aiguisé, constamment critique, sur ces politiques ...

Tirons les principaux enseignements de l'étude menée récemment par A-C. Guio et C.Mahy sur la pauvreté en Wallonie⁹.

Le taux de **pauvreté** en Belgique est de 15,3%. Il est de 9,8% en Flandre, de **19,2% en Wallonie** et de 34% à Bruxelles (dont la situation est très inquiétante, mais aussi très spécifique). Parmi les 195 régions européennes, la Flandre



se situe en 22^e position, et la Wallonie en 142^e position et Bruxelles en 189^e position.

Si l'on observe le taux de **déprivation matérielle**, **17%** des Wallons cumulent les trois types de déprivation les plus fragilisants : (1) ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue de 1.000€ ; (2) ne pas pouvoir se chauffer correctement et ne pas manger des protéines deux fois par jour et (3) être endetté. Dans ces conditions de précarité, il est extrê-

9. A-C.Guio et C.Mahy, *Regards sur la pauvreté et les inégalités en Wallonie*, Working Paper de l'IWEPS, n°16, septembre 2013.

mement difficile, sinon impossible, de se construire un projet de vie. Près d'un Wallon sur cinq se trouve dans cette situation.

Il est à remarquer qu'à **revenu égal**, la pauvreté se traduit par des **déprivations** (donc des difficultés quotidiennes) **plus importantes en Wallonie qu'en Flandre**. Cela est dû au fait que (1) la pauvreté en Flandre touche davantage les personnes âgées, souvent propriétaires de leur logement, et que (2) les politiques publiques y sont plus à même de compenser l'état de pauvreté, par le biais de biens et services plus accessibles.

Observons aussi qu'avoir un emploi ne protège pas toujours de la pauvreté, puisque 20 % des personnes pauvres travaillent.

La lutte contre la pauvreté en général est donc une question politique centrale pour les années à venir¹⁰.

Le constat le plus alarmant qui ressort de cette étude est que les enfants sont particulièrement touchés par la pauvreté en Wallonie. 24, 9% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, soit 1 sur 4. Situation doublement préoccupante

10. Quels objectifs chiffrés la Wallonie pourrait-elle se fixer pour lutter contre la pauvreté ? Dans le cadre de la stratégie européenne « Europe 2020 », la Belgique s'est engagée à ramener le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale de 2,4 millions à 1,8 millions de personnes (soit - 600.000 personnes). Las, depuis 2009, le nombre a cru de plus de 130.000 personnes.

- **sur le plan humain** : la pauvreté est bien plus qu'un manque de revenus, elle touche les enfants dans toutes les dimensions de leur existence : santé, alimentation, scolarité, logement, loisirs, etc., et provoquent des sentiments de honte et d'infériorité ;

- **sur le plan social** : la pauvreté entrave très fortement les perspectives de vie adulte, et la transmission générationnelle de la pauvreté, toutes les études le montrent, est difficile à enrayer.

Ce phénomène est caractéristique de ce que F.Vandenbroucke appelle les « nouveaux risques sociaux ». Pendant la période fordiste, et jusqu'il y a quelques années, les personnes âgées étaient les plus exposées à la pauvreté ; la tendance s'est aujourd'hui déplacée vers les jeunes et les enfants. Cette réalité, nous devons la regarder en face.

L'ensemble de ces constats montre qu'il est nécessaire de mener une action politique prioritaire de lutte contre la pauvreté des enfants - action qui doit être (1) à long terme et (2) multidimensionnelle¹¹. Suite à la 6^e Réforme de

11. En 2013, la Commission Européenne a publié une recommandation « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité », qui plaide pour une « approche coordonnée, stratégique et fondée sur les droits de l'enfant ». L'accent est mis sur l'élaboration de politiques en lien avec une prévention précoce, un soutien aux familles, l'éducation, la fourniture de soins de santé et l'intégration sociale des groupes marginalisés. Dans l'Union Européenne, 25 millions d'enfants souffrent de la pauvreté, de la privation et / ou vivent dans un ménage dont aucun ou un

seul parent travaille.

l'État, la Wallonie concentre à peu près toutes les politiques qui touchent à la problématique de l'enfance en précarité : emploi, enseignement, santé, gestion du surendettement, etc. Il faut un **« Plan enfants de Wallonie »** qui lutte de façon intégrée contre la pauvreté des enfants en actionnant différents leviers :

1. La mise en place de **services d'enseignement, d'éducation et de formation** à la fois inclusifs et de qualité. Sous cet angle, certains juristes estiment que la gratuité de l'enseignement, inscrite dans la Constitution, est aujourd'hui menacée. On rejoint ici un de nos leitmotivs : une réforme en profondeur de notre système d'enseignement.

On peut suggérer un objectif certes ambitieux, mais vital pour notre région : **« un diplôme qualifiant pour les tous enfants qui naissent aujourd'hui »**.

2. La **mise à l'emploi des parents** : le non-emploi reste en effet un facteur de risque important : la pauvreté touche 45% de chômeurs, (et la déprivation, 39%), contre 20% en Flandre. Les ménages dont l'intensité en travail est nulle font face à un risque trois fois plus élevé que la population totale.

3. Une politique de la famille qui cible en priorité les familles pauvres. Dans le cadre des transferts de compétence (6^e Réforme de l'État), les **allocations familiales** pourraient servir d'outil

de lutte contre la pauvreté des enfants.

4. Un investissement substantiel dans **l'accueil de l'enfance**, tel qu'il est du reste prévu dans le « Plan Marshall 2022 » (axe 8, mesure 22).

5. La situation des **familles monoparentales** mérite une attention particulière. Plus de 50% d'entre elles sont dans la pauvreté (deux fois plus qu'en Flandre), ce qui représente 25% des personnes pauvres. Comme l'écrivent à juste titre A-C. Guio et C.Mahy, « agir sur les familles monoparentales constitue donc un réel levier pour diminuer la pauvreté de la population wallonne, et également celle des enfants ». Comme elles le suggèrent, il serait opportun de s'inspirer du Royaume-Uni qui a pris le problème à bras le corps en mettant en place un plan de soutien aux familles monoparentales.

.....

3.7. 4^e DÉFI : LUTTER CONTRE LES TENSIONS INTERCULTURELLES ET LA DÉSAFFILIATION DES JEUNES ISSUS DE L'IMMIGRATION

.....

La question des « immigrés », on l'a dit, est un champ de tension important, même si la réalité en Wallonie n'est pas celle de Bruxelles, où plus de la moitié de la population est étrangère. S'il faut parler des « immigrés » avec des

guillemets, c'est parce que la plus **grande confusion** règne sur ce terme: ceux qui sont **réellement immigrés** ne sont souvent pas identifiés comme tels (=les Italiens, Français et Néerlandais, qui forment la grande majorité des étrangers en Belgique), tandis que ceux qui sont **qualifiés d'immigrés** ne le sont généralement pas au sens propre (=les Belges d'origine maghrébine ou turque, de la 2e ou 3e génération).

Un tiers des Wallons est d'origine étrangère

25,3% de la population belge est d'origine étrangère (c'est-à-dire soit de nationalité étrangère, soit nés avec une nationalité étrangère, soit qu'un de leurs parents est né avec une nationalité étrangère). Parmi les personnes d'origine étrangère, 49,8% sont originaires d'un pays de l'UE-14, 15,8% du Maghreb (ce qui représente 4% de la population), 7,8% de Turquie (2%) et 6,8% d'Afrique subsaharienne.

En Région bruxelloise, 65,9% de la population est d'origine étrangère ; en Wallonie, 28,6%, et en Flandre, 16%. En Wallonie, 66,6% de la population d'origine étrangère est issue d'un pays de l'UE-14 (dont beaucoup d'Italiens), 9,6% du Maghreb.

Les statistiques ne permettant pas en l'état de déterminer l'origine de 14,5% de la population wallonne (parmi lesquels, sans doute, un certain nombre d'étrangers), on peut donc estimer qu'environ un tiers de la population wallonne est d'origine étrangère.

Source : Monitoring socio-économique, SPF-Emploi et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2013.

Même si la question des travailleurs détachés est selon nous très préoccupante (v° encadré), nous nous concentrerons ici sur la problématique spécifique de ces Belges issus de l'immigration non-européenne.

Nous célébrons cette année le **50^e anniversaire de l'immigration marocaine et turque**. On peut espérer qu'à cette occasion, on rappellera que la plupart des Belges d'origine maghrébine et turque sont (des descendants de ceux qui sont) **arrivés à la demande de la Belgique** pour travailler dans les charbonnages ou la sidérurgie. Mais à la différence des Italiens et des Espagnols qui ont pu s'intégrer pendant une période de plein emploi, les diasporas marocaine et turque, à peine arrivées, ont pris de plein fouet la fermeture des mines puis la **crise de 1974**, conduisant un tiers de ces travailleurs au chômage. Ensuite, le **regroupement familial** (c'est-à-dire le droit fondamental de vivre en famille) a été la principale porte d'immigration pour les ressortissants de ces pays. Après le **11-Septembre**, une rhétorique de « choc des civilisations » a présenté l'islam comme un danger global pour l'Occident. Ainsi les difficultés socio-économiques, les nouvelles dynamiques migratoires et les conflits géopolitiques ont-ils convergé pour donner le sentiment que les diasporas «arabo-musulmanes» n'étaient pas « intégrables » comme l'avaient été les populations italiennes ou espagnoles.

La Wallonie, qui se présente à juste titre comme une « terre d'accueil et de migration », doit faire toute leur place aux populations issues de l'immigration maghrébine et turque dans son « **grand récit** » d'intégration et d'ouverture au monde.

Les travailleurs détachés toujours plus nombreux

Ils étaient 150.000 en 2007 ; ils sont près de 400.000 aujourd'hui. Un travailleur détaché est employé par une entreprise dont le siège social n'est pas en Belgique, et dont les salaires et les cotisations sociales sont payés dans le pays d'origine, en vertu des législations de ces pays. Comme il n'existe aucun cadre commun organisant le contrôle de ces « détachements », ils font l'objet de nombreux abus, débouchant parfois sur la traite des êtres humains. Sans contester le droit des travailleurs migrants de séjourner en Belgique, ni la réalité de la libre circulation au sein de l'Union Européenne, il devient urgent de lutter contre un système qui engendre une concurrence déloyale à l'égard des entreprises qui emploient des travailleurs sous le régime social belge. La législation sur les marchés publics pourrait être un levier stratégique de lutte contre le dumping social.

L'objectif du « Plan Marshall 2022 » est de « sensibiliser les jeunes à l'importance de l'interculturalité comme outil de développement économique et de conquête de nouveaux marchés » (mesure 27). Le document final « Horizon 2022 » était encore plus explicite : « valoriser la diaspora comme facteur de rapprochement économique ». Ce discours, répété à l'envi par l'AWEX, ne pourra se concrétiser tant que le sentiment d'une frange importante (sans doute majoritaire) de la population wallonne est que les diasporas immigrées sont une menace et non une opportunité. Et la recommandation de l'étude de branding McKinsey (faire de l'ouverture au monde le pivot de

l'image de marque de la Wallonie) restera sans effet ...

La Wallonie oscille en fait entre le discours des « socio-optimistes » qui considèrent que ces populations sont un gage de diversité et de créativité, et celui des « socio-pessimistes » qui les considère comme vouées à l'exclusion, aux incivilités, au communautarisme. La réalité est évidemment plus complexe : ce qui se passe et se vit dans les « quartiers » à Verviers, Liège ou Charleroi est à la fois une menace et une opportunité. C'est donc là aussi un défi.

Face à un sujet qui suscite tant de caricatures, de désinformations, d'incompréhensions réciproques, un **chantier de réflexion** est là aussi nécessaire. Les questions qu'il faudrait aborder sont :

1. Comment **lutter efficacement contre les discriminations** structurelles dont les jeunes issus de l'immigration sont victimes, en particulier face à la scolarité et sur le marché de l'emploi?
2. Comment **concilier le respect des convictions**, notamment religieuses, avec la plus grande intransigeance sur les **principes tels que l'égalité femme/homme** ou la **neutralité de l'État** ? Quelles dispositions réglementaires en découlent, notamment en ce qui concerne les signes religieux ? Sur ce point, la Wallonie pourrait prendre une orientation distincte de Bruxelles ;
3. Comment aider la communauté musulmane à construire un **islam d'Europe** ou de Belgique, et non un islam en Europe (c'est-à-dire importé et souvent rétrograde) ? Dans cette optique, il faut concrétiser le projet

de création par la FWB d'un « Institut d'études et de théologie islamiques », qui aurait pour fonction de former les imams et les professeurs de religion islamique.

L'enjeu est donc d'inscrire complètement les migrations non-européennes dans le « grand récit » wallon d'accueil et d'ouverture au monde.

Parallèlement à cette réflexion sur l'interculturalité, il est nécessaire d'ouvrir un second chantier qui concerne cette fois plus spécifiquement la situation des **jeunes issus de l'immigration** en risque de **désaffiliation** et donc de **repli communautaire** (qui ne forment pas la totalité de ces jeunes, mais une part significative de ceux-ci).

Pascale Jamoulle a très bien décrit la dynamique de désaffiliation qui mène les jeunes des quartiers de la relégation scolaire au chômage, de la discrimination institutionnelle à la colère, du désœuvrement au ressenti paranoïde et au repli ethnique¹². Les tests PISA révèlent un écart de performance gigantesque (un des plus élevés de l'OCDE) entre les jeunes autochtones de milieu aisé et les jeunes allochtones de milieu populaire. À l'extrême se trouvent ces jeunes qualifiés de « NEET » par la littérature sociologique anglo-saxonne («*Not in Education, Employment, Training*»). Et pourtant, il y a aussi, dans ces quartiers, un formidable potentiel social et culturel, qu'illustrent tant d'initiatives positives et de parcours de réussite.

12. Pascale Jamoulle et Jacinthe Mazzochetti, *Adolescence en exil*, Academia-Bruylant, 2010.

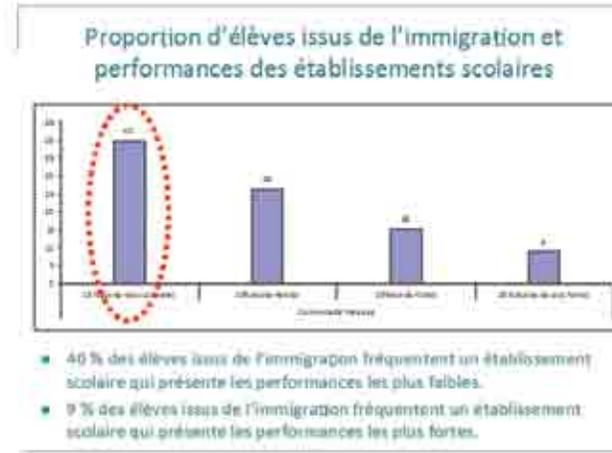


Tableau 3.6.4.4. (2010) Niveau des Établissements scolaires (10p)

Ces jeunes sont comme assignés à résidence dans leur quartier et leur école-ghetto, qui deviennent à la fois, selon l'image très juste de Pascale Jamoulle, une *cage* (un destin social qui enferme) et un *cocon* (un entre-soi qui protège). L'enjeu fondamental est de les en sortir, de les désenclaver, de leur permettre d'être plus mobiles. Pour cela, nous avons besoin:

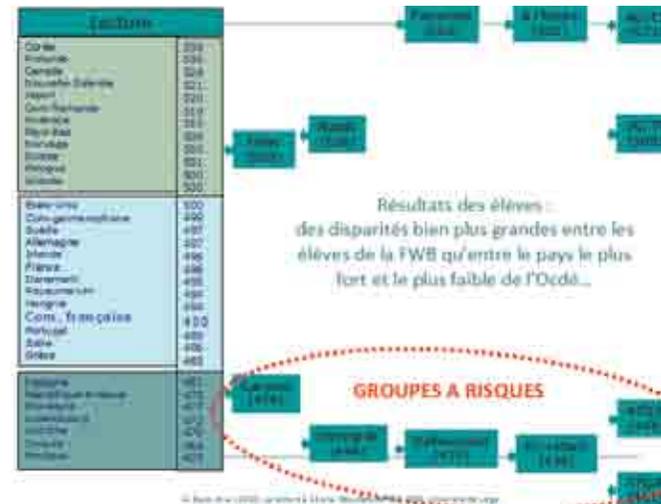
- d'une **vision plus cohérente** des politiques menées dans les quartiers, pour permettre aux jeunes qui y sont nés et qui y ont grandi de pouvoir faire l'expérience de la mobilité sociale. Les quartiers sont les premiers à

souffrir du déficit **d'intelligence territoriale** ;

- de politiques plus cohérentes au niveau des *trajectoires* : comment mieux faire le lien entre les politiques de la famille et de l'enfance, de l'enseignement et de la formation, puis de l'emploi ? De même, comment penser de façon plus intégrée politique migratoire (matière fédérale),

politique d'intégration et de cohésion sociale (matière régionale) et politique d'interculturalité (matière communautaire)?

L'enjeu est d'enrayer la dynamique qui mène des inégalités sociales aux replis identitaires. Quand les tensions nées de



l'exploitation du travail ne trouvent plus à s'exprimer dans le champ social, elles s'expriment sur des bases identitaires. Les jeunes issus de la diversité seraient les premiers bénéficiaires d'une refondation du Pacte social, décliné dans sa triple dimension *économique* (l'emploi), *citoyenne* (l'égalité des chances, la solidarité) et *territoriale* (le vivre-ensemble dans les bassins de vie).

3.8. REVALORISER ET RÉINVENTER LE TRAVAIL SOCIAL

Pour le Pacte social wallon, les deux défis seront assurément

1. d'assurer à moyen et long termes la **soutenabilité financière** de l'État social ;
2. de saisir l'opportunité offerte par les **transferts de compétences** pour repenser les politiques de l'emploi, de la santé et de la famille.

Un troisième axe de réflexion concerne le travail social lui-même. En envisageant autrement, la Wallonie pourrait emprunter une **voie originale par rapport au modèle de « l'État social actif »** et aux critiques qu'il suscite. Ces critiques, nous l'avons vu, ne sont pas sans pertinence : la contractualisation de l'aide sociale a pour objectif de responsabiliser l'allocataire et de lui permettre de mieux s'adapter aux exigences de la société et du marché du travail ; mais elle a souvent pour résultat **de contrôler s'il se conforme aux injonctions de la performance**, en faisant peser sur lui seul le poids de sa réintégration sociale.

Marthe NYSSENS



Professeure d'Économie (UCL), spécialiste de l'Économie sociale. Présidente du CIRTES et membre de l'Institut de Recherches Économiques et Sociales (Ires). A fait partie du Collège d'experts scientifiques du plan « Horizon 2022 ».

Pourquoi la prospective économique wallonne est-elle difficile à réaliser ? Marthe Nyssens identifie, parmi d'autres, deux problèmes. Le premier est méthodologique: l'horizon temporel est souvent trop court dans la décision politique pour poser les questions de fond. En outre, on manque souvent d'indicateurs, parfois même, tout simplement, de données de base pour établir un diagnostic. « *C'est une question de culture : la culture de l'évaluation est trop peu développée, les données sont souvent lacunaires, on a dès lors du mal à mettre établir diagnostic objectif, à mettre les problèmes sur la table* ».

Deuxième problème : « *on reste dans une vision, quelque peu « nostalgique » des « Trente Glorieuses » de l'économie qui fut pourtant une exception dans l'histoire économique* » : le compromis fordiste entre syndicats et patronats qui reposait sur un mutuel renforcement entre l'accumulation capitaliste soutenue par l'État providence, encourageant un cercle vertueux production-consommation. C'est pourquoi, si Pacte il doit y avoir, il faut en renouveler le contenu de fond en comble, en y intégrant les défis liés au développement durable: environnementaux (qui imposent des limites à la croissance économique), économiques, sociaux (montée des inégalités, vieillissement...) « *On doit aller bien au-delà des débats entre partenaires sociaux, acteurs bien sûr centraux, mais il faut absolument travailler de manière transversale. C'est donc bien un nouveau mode de fonctionnement global qui est à construire* ».

Les préjugés sont ancrés dans cette représentation de la synergie : « *État –marché* ». « *Puisqu'il n'est pas créateur de profit et repose sur des ressources non marchandes, on déconsidère économiquement le secteur non-marchand. Or, il est tout autant créateur de valeur ajoutée que le secteur lucratif et apporte un profit 'social' qui n'est certes pas toujours quantifiable, mais essentiel à toute société humaine digne de ce nom* ».

Le plaidoyer pour l'économie sociale s'inscrit dans cette vision qui va au-delà de cette la synergie : « *État –marché* ». « *L'économie ne se réduit pas au marché et la solidarité à l'État même s'ils en sont bien sur des composantes essentielles* ». L'économie sociale permet de franchir les barrières entre la logique entrepreneuriale et ses exigences d'un côté, la logique de l'objectif social et citoyen, de l'autre. Une hybridation indispensable pour faire face aux enjeux de demain.

A titre d'exemple, dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées. « *Ce qui se profile, si l'on ne fait pas preuve d'inventivité, on peut craindre, à l'avenir, une segmentation dans la prise en charge de la dépendance : un secteur financé par le public réservé aux plus précarisés, un secteur privé lucratif réservé aux plus nantis et une classe moyenne dont les besoins de dépendance ne seront plus pris en charge* ». Les transferts de compétences nous donnent l'occasion unique d'inventer de nouveaux modèles. « *Ainsi, les APA ne sont accompagnés aujourd'hui d'aucun plan d'aide, comme cela existe dans certains pays. Cela permettrait à la fois des économies et des réorientations selon les priorités* ». Mais l'on retombe sur le mal récurrent : le manque de transversalité, de prospective et de culture de la consultation et de l'évaluation.

Dans leur majorité, les travailleurs sociaux vivent mal cette logique où ils sont eux-mêmes jugés sur des critères d'efficacité et de performance, et où ils sont censés s'occuper de problèmes sociaux, générés par des mécaniques sociales structurelles, comme des déficits individuels, des épreuves biographiques. En les invitant à traiter de la question sociale de façon formatée, à partir d'objectifs chiffrés et d'indicateurs, on ne stimule assurément pas leur créativité et leur sens de l'innovation.

Il ne s'agit pas de nier la nécessité pour les services publics et les services sociaux d'être plus efficaces, plus fonctionnels, mais de les inscrire eux-mêmes dans une **logique d'innovation et de créativité**. Un **chantier de réflexion** collective pourrait être ouvert, selon trois axes :

1. déplacer le centre de gravité du travail social des cas individuels vers les **liens sociaux à l'échelle locale d'un quartier**, d'un bassin de vie. L'exclusion sociale ne se pose pas seulement en termes de trajectoires individuelles, mais aussi en termes d'expérience collective partagée. En faisant du quartier et/ou d'un réseau d'associations la base de leur travail, les travailleurs sociaux « *seraient alors des gens qui connaissent bien un quartier, capables de faire émerger ce que ses habitants savent sur leur vie, sur les relations, sur l'histoire du quartier, sur ses fonctionnements. Capables de penser et résoudre les problèmes des gens à l'échelle du quartier, de mobiliser notamment leur propre expérience* »¹³;
2. donner toute sa place dans le travail social à **l'innovation**, c'est-à-dire au

changement, y compris au changement social. Confronté aux inégalités et aux injustices que génère la société, le travailleur social ne peut pas s'abstraire de faire une analyse sur la manière dont la société fonctionne, et donc de tenter, à son niveau, de générer un changement de type collectif. Pour cela, il faut **décloisonner les différents secteurs de l'intervention sociale** (emploi, éducation, formation, culture, etc.) et permettre plus de transversalités entre eux. De nouveaux savoirs, moins segmentés, plus partagés, pourraient alors émerger (ce qui arrive déjà en certains lieux).

Cf. la proposition de Véronique Cabiaux au sujet des « *chèques sciences humaines* » p.33.

3. entamer une réflexion sur le **statut du travailleur social** et des structures dans lesquelles il opère. À côté de l'assistant social « classique », on a connu ces dernières années une diversification des types d'intervenants aux formations, compétences et statuts multiples, chacun avec son type de savoir et sa légitimité propres. On sait aussi dans quelle précarité travaillent nombre de structures. Tout en tenant compte des réalités budgétaires, il doit être possible de donner au travail social davantage de sécurité et de perspective d'avenir.

En considérant que le social n'est pas réductible à une addition de « publics-cibles », mais inclut un ensemble de personnes et de relations ; en considérant que le travail social n'est pas simplement un encadrement des pauvres et une mise en œuvre de mesures techniques, mais un véritable processus d'innovation sociale, de production de liens et de coopérations, le travail social en Wallonie pourrait expérimenter une **voie novatrice**,

13. Retour critique sur l'État social actif, CFS-EP.

qui allie **exigence d'efficacité** et **désir d'innovation** et de **changement**.

La Wallonie est traditionnellement une terre de résistance et de contestation. **Les mouvements sociaux** y ont toujours été actifs, qu'il s'agisse du mouvement ouvrier naturellement, mais aussi du mouvement pour le droit des femmes, le droit des homosexuels, etc. Dans la perspective d'un Pacte dynamique, il ne faut pas craindre ces mouvements, mais au contraire en capter l'énergie sociale novatrice. La cohésion sociale et citoyenne se nourrit de conflits et de dissensus. Vouloir « refouler » ceux-ci conduit le plus souvent à les transformer en énergie sociale négative : populisme, xénophobie, repli sur soi.

3.9. UNE « CHARTE DU CITOYEN » ?

Le Pacte social a besoin d'une symbolique forte. Dans son rapport de 2009, la Commission Zénobe préconisait la rédaction et l'adoption d'une **charte « exprimant les valeurs clés du vivre ensemble et du développement wallon, et montrant en quoi ces valeurs trouvent leur source dans notre passé et doivent continuer à être cultivées pour bâtir notre avenir »**¹⁴. Le Rapport proposait que des panels de discussion en élaborent le contenu, puis qu'après adoption, cette charte soit « déclinée » dans les divers secteurs de la société : monde du travail, enseignement, administration, culture, aide sociale, etc.

Cette charte n'a jamais vu le jour. Nous proposons de **réaliser ce projet**. À titre

14. Commission Zénobe, *Pour une dynamisation durable de la Wallonie*, mars 2009, p.24-25.

exemplatif, la *Commission du dialogue interculturel* (dont j'étais le Rapporteur, ED) avait fait la même recommandation (elle aussi laissée lettre morte), celle d'une **Charte du citoyen**, et avait même proposé un texte – qui concernait la Belgique, puisque la Commission avait été mise en place par le Gouvernement Fédéral. Il pourrait servir de base à la discussion.

3.9.1. L'égalité femme / homme

Dans l'optique d'un Pacte social et d'une telle Charte du citoyen, il faut faire une place particulière à **l'égalité femme / homme**. C'est une valeur forte du consensus wallon, et donc un atout, tant **économique** (le taux d'emploi des femmes est en augmentation constante, même s'il reste inférieur à celui des hommes ; leur niveau d'études est également toujours plus élevé, et maintenant même supérieur à celui des hommes) que **social** (on sait le rôle des femmes dans le secteur de l'aide aux personnes, ou encore l'enjeu que représente l'égalité homme/femme en matière d'intégration et d'interculturalité) et évidemment **citoyen** (à travers la participation croissante des femmes à la vie publique). C'est pourquoi il faut plaider pour une approche transversale (« *gender mainstreaming* ») des questions de genre dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques.

Commission du dialogue interculturel (Gouvernement fédéral) (2005)

Charte du citoyen

1. La Belgique est un État démocratique respectueux des droits de l'homme et du citoyen. La citoyenneté nous concerne tous et toutes.
2. La société belge se veut une société ouverte où différentes cultures et différentes sensibilités coopèrent et se rencontrent. La tolérance et le respect de l'autre dépendent du comportement de tous les jours.
3. Tous les citoyens sont égaux en droit et en dignité. Aucune discrimination n'est acceptable. L'égalité entre homme et femme est une priorité. Vivre ensemble dans une société ouverte, c'est lutter contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et contre toutes les formes de discrimination. C'est aussi aller à la rencontre des autres peuples d'Europe et du monde.
4. La condition du vivre ensemble est le respect mutuel des libertés individuelles : la vie privée et familiale ; le mariage (y compris entre personnes de même sexe) ; le droit de choisir son style de vie, sa profession, sa religion. La loi consacre le droit à la vie, ainsi que le droit de mourir dans la dignité et le droit à l'interruption volontaire de grossesse.
5. Les citoyens disposent de la liberté d'expression, de réunion, d'association, de religion. Ils ont la responsabilité d'en faire le meilleur usage. La Belgique est un pays pluraliste qui reconnaît les différentes convictions religieuses, philosophiques, politiques compatibles avec les principes de la démocratie et de l'État de droit. Les minorités philosophiques et politiques sont protégées par la Constitution. L'État est neutre.
6. La diversité culturelle est une richesse. Les citoyens sont invités à faire vivre les traditions, les patrimoines et les expressions culturelles émergentes.
7. Tous les enfants et adolescents ont droit à un enseignement gratuit et obligatoire jusqu'à 18 ans, qui a l'ambition d'être de qualité. Ils sont des citoyens en devenir, qui doivent être respectés comme tels. L'émancipation est impossible sans l'accès au savoir sous toutes ses formes, en particulier la science, l'art et l'esprit critique.
8. Entre les citoyens doivent régner la justice sociale et la solidarité, en particulier envers les plus démunis. Les générations doivent se respecter et s'entraider.
9. La démocratie repose sur la participation active des citoyens à la vie publique sous toutes ses formes : les institutions politiques (de l'État fédéral), des Régions et Communautés, des Provinces et des Communes) et les institutions judiciaires, mais aussi la vie syndicale, la vie associative, la vie locale. Le débat, la lutte, l'esprit de résistance et de contestation sont légitimes en démocratie, pourvu que ce soit dans le respect des lois fondamentales. Les citoyens peuvent user du droit de grève, de manifestation, de pétition. Ils ont aussi un droit égal à l'accès à la justice.
10. Être citoyen, c'est garder la mémoire des tensions et des combats qui ont traversé l'histoire de la Belgique, de l'Europe et du monde ; c'est aussi avoir confiance dans l'avenir.

Construire une société plus juste et plus ouverte requiert la participation de tous.

Patrick CHARLIER



Juriste (UCL) Aujourd'hui, Directeur-adjoint du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Depuis 2010, membre du Conseil d'Administration de la Fundamental Right Agency (FRA). Ancien directeur de la Ligue des droits de l'Homme.

Patrick Charlier attaque l'entretien de manière frontale : « Mobiliser les Wallons et les Wallonnes, fort bien, mais qui sont-ils ? C'est quoi, être wallon ? Est-ce que les migrants se sentent wallons ? Qui se voit, se vit comme wallon ? L'identité wallonne me semble assez faible, davantage liée à un territoire qu'à des gens. Peut-être est-ce la réalité institutionnelle qui impose cela (Région = territoire; Communauté = matières personnalisables) ... ». Pour renforcer l'image de la Wallonie, suggère-t-il, ne faut-il pas un phare culturel, un grand projet, comme Bilbao l'a fait avec le musée Guggenheim ?

Mais l'essentiel est sans doute que la Wallonie tire le meilleur parti de ses atouts : sa diversité culturelle, l'intégration réussie de plusieurs générations d'immigration, l'absence (pour combien de temps encore ?) de parti d'extrême droite. Pour cela, l'enjeu central, c'est l'enseignement, fortement inégalitaire. « Il faut lutter contre l'élitisme étriqué qui nous fait croire que le CEB est trop facile parce que 90% des élèves le réussissent, ou que le meilleur Prof d'Université est celui qui « recale » le plus d'étudiants. Le but, c'est bien la réussite individuelle ET collective ».

Pour développer un véritable projet citoyen en Wallonie, il faut davantage de cohérence et de transversalité. Par exemple, le vieillissement de la population doit nous faire appréhender le développement territorial autrement : politique d'aménagement du territoire et politique de soins de santé sont complémentaires. « Cela vaut pour toute rénovation urbaine. Or, qui imagine sa ville sous cet angle ? Qui pense à dessiner les plans en intégrant prioritairement le vieillissement de la population ? ».

Entre le redéploiement économique, la cohésion sociale et le dialogue des cultures, le lien est évident : « Plus vous nourrissez les inégalités et détricotez les liens sociaux, plus vous développez le rejet de l'autre, le repli sur soi et par rebond le racisme. Inversement, la création de richesse équitablement répartie renforce la solidarité et la tolérance. Il faut donc s'attaquer au « dur », au socio-économique ».

Le projet de « Charte du citoyen » cher à son prédécesseur ? « De tels textes sont sans doute nécessaires sur le plan symbolique, sinon juridique. Mais l'important est surtout de les faire vivre sur le terrain. C'est un travail quotidien, à commencer par celui des pouvoirs publics. Or récemment, je me suis rendu à une importante réunion organisée par l'Union Européenne sur les droits de l'Homme. Toutes les entités du pays étaient représentées, sauf... la Wallonie ».

Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes

Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie. Photographie statistique, 2010, p.35-36

On assiste, depuis quelques années déjà, à **une croissance importante et soutenue du nombre de femmes actives** dans notre société.

Depuis 2000, le **taux d'activité** des femmes a augmenté de 3,8 %. Chez les hommes, c'est la situation inverse qui est observée: le taux d'activité des hommes a baissé entre 2000 et 2009 (de 71,5% en 2000 à 69,7% en 2009). L'écart entre le taux d'activité des hommes et des femmes reste néanmoins important : en 2009 en Wallonie, dans la population féminine de 15 à 64 ans, 57% des femmes sont actives, alors que le taux d'activité des hommes s'élève à 69,7%. On soulignera cependant que les écarts entre le taux d'activité des hommes et des femmes se réduisent (écart de 18,4% en 2002 contre 12,7 % en 2009).

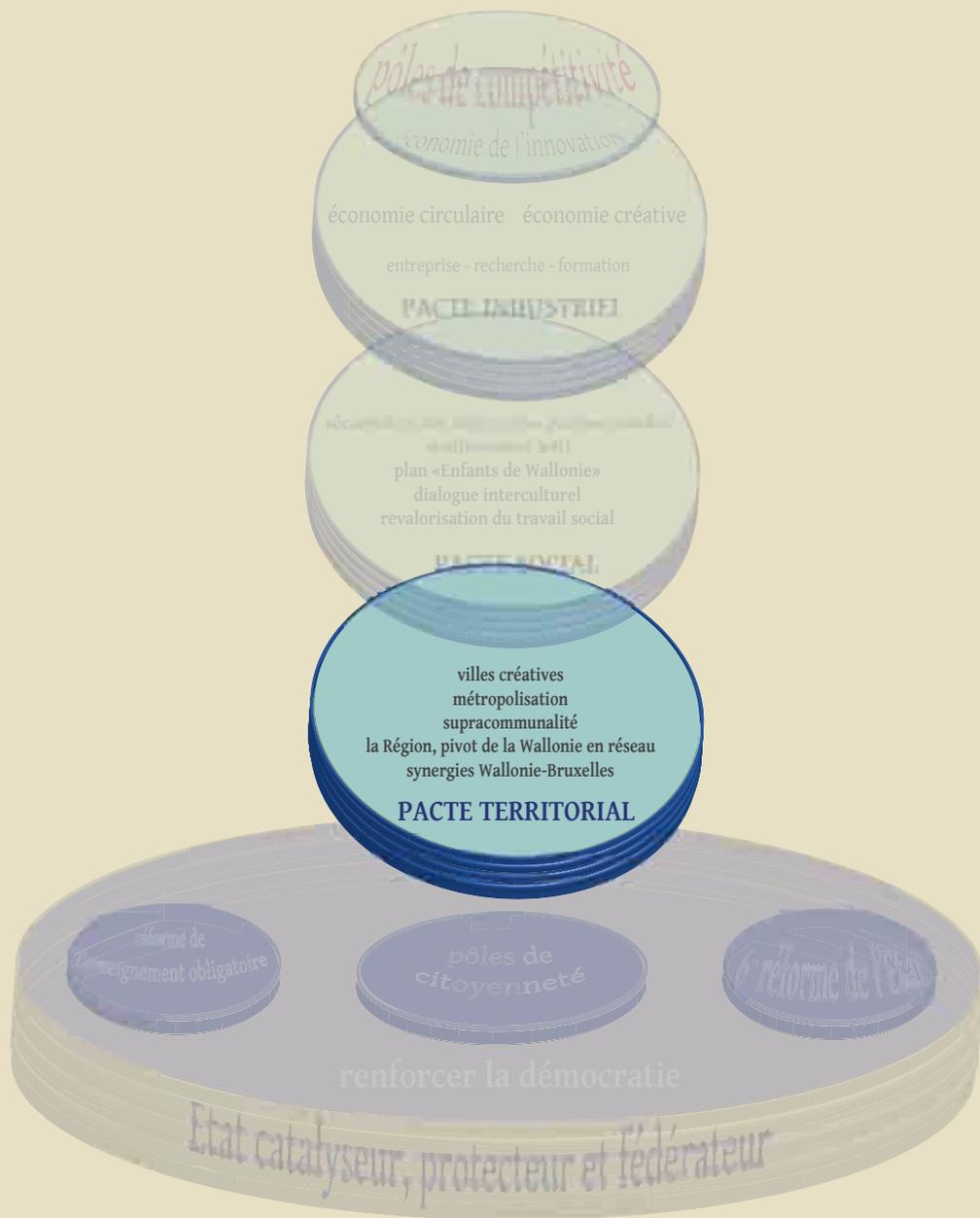
Le **taux d'emploi** est de 50,2% pour les femmes et de 62,3% pour les hommes, pour un taux d'emploi total de 56,2%. Les données relatives à l'évolution de l'emploi montrent que ce sont essentiellement les femmes qui ont contribué au renouvellement de la force de travail par leur présence de plus en plus accrue sur le marché de l'emploi. Entre 1999 et 2009, le taux d'emploi des femmes est passé de 45,2% à 50,2%, soit une augmentation de 5%. Durant la même période, le taux d'emploi des hommes est passé de 64,4% à 62,3% en 2009, soit une baisse de 2,1 %.

Malgré cette augmentation de la présence des femmes en emploi, leur taux d'emploi reste inférieur à celui des hommes pour toutes les tranches d'âge et quel que soit le niveau de formation.

La crise paraît avoir eu un effet plus important sur le **taux de chômage** des hommes, qui est passé de 8,9% en 2008 à 10,7% en 2009, que sur celui des femmes (passé de 11,5% en 2008 à 11,9% en 2009 en Wallonie).

Le **travail à temps partiel** représente 24,3% de l'emploi salarié wallon en 2009. Il existe cependant de fortes disparités en termes de genre. En effet, 43% des femmes salariées travaillent à temps partiel pour 8% des hommes.

On se reportera aux recommandations du Conseil Wallon de l'égalité entre hommes et femmes (CWEHF), qui portent principalement sur (1) l'écart salarial et le temps partiel, le « plafond de verre », la répartition sectorielle de l'emploi et, en amont, l'orientation scolaire et professionnelle (emploi) ; (2) le partage des tâches ménagères et familiales, la mobilité, l'accueil des enfants (vie sociale) ; (3) les violences conjugales. La situation des familles monoparentales est, pour le CWEHF comme pour nous, un objet de préoccupation particulier¹⁵.



.....

CHAPITRE 4

UN PACTE TERRITORIAL

.....

4.1. LIGNES DE FORCE

Le Pacte des territoires repose sur quatre lignes de force :

1. La Wallonie est un réseau ouvert d'«aires supracommunales de coopération» - réseau dynamisé par la métropolisation ;
2. L'étalement urbain et la dualisation des territoires sont les deux principales menaces qui pèsent sur l'équilibre territorial wallon ;
3. Il faut territorialiser les politiques pour déterritorialiser les individus : faire circuler les talents, s'ouvrir au monde ;
4. La Région est le pivot politique de ce réseau ouvert ;

4.2. DES « VILLES CRÉATIVES » EN WALLONIE

Nous sommes dans l'ère de l'économie d'agglomération, voire de métropolisation¹. Dans un monde où les distances s'effacent grâce à la révolution des transports et celle des technologies de l'information et de la communication (TIC), on assiste paradoxalement à une concentration de la production de richesses dans les régions urbaines. Pour les entreprises, ces régions permettent

1. Jean-Marie Halleux (ULg), in *Rapport scientifique Horizon 2022*, p.253 sq.

1. de trouver facilement une main-d'œuvre adéquate et les services spécialisés dont elles ont besoin;
2. de disposer à proximité d'infrastructures (ports, gares, aéroports, etc.) et d'équipements culturels et éducatifs;
3. d'être mis en contact avec un réseau dense et diversifié d'acteurs - réseau formel (autorités, universités, entreprises, etc.) et informel (théâtres, restaurants, bars, clubs sportifs, etc.)

Des trois ressources citées plus haut, c'est la troisième, celle du **capital humain** et de la qualité de la vie, qui suscite aujourd'hui le plus d'attention et de débat : pour le développement économique d'un territoire, il faut des « villes créatives », concept qui a été théorisé et popularisé par le géographe Richard Florida². Selon lui, il existe une forte corrélation entre la compétitivité d'un territoire et la présence sur ce territoire d'une « classe créative », c'est-à-dire d'une population qualifiée, connectée et mobile. Florida utilise **cinq indicateurs pour identifier les villes créatives**.

La thèse de Florida est qu'au lieu de développer des stratégies centrées sur les entreprises (incitants fiscaux, clusters,

2. Richard Florida, *Cities and the Creative Class*, Routledge, 2005.

etc.), les pouvoirs publics doivent chercher à **attirer le capital humain créatif** et, pour cela, **investir dans la qualité de la vie dans les villes**. En Europe, les exemples de villes ne manquent pas, qui illustrent la thèse de Florida (Lyon, Barcelone, etc.) ou qui ont plus ou moins explicitement mis en œuvre ses théories (Maastricht, Sheffield, etc.).

De nombreuses **critiques** ont été formulées à l'encontre des thèses de Florida: (1) aucune donnée empirique ne permet de confirmer le lien de causalité postulé entre classe créative et développement économique ; (2) attirer les individus créatifs ne servirait pas à grand-chose, car les études montrent qu'ils vivent généralement ... là où ils sont nés ; (3) l'utilisation du concept de « classe créative » manque de rigueur : désigne-t-elle une catégorie socioprofessionnelle, un mode de consommation, un style de vie ? Bref, ce serait-ce qu'une manière pseudo-savante de parler des « bobos » ?

Reconnaissons tout de même à Florida le mérite de mettre l'accent sur le **lien** entre **qualité de vie** et **vivre-ensemble**, d'une part, et **production économique**, d'autre part. Dans le contexte wallon, le concept de « ville créative » permet la convergence entre une approche « *développementaliste* » du territoire (la réindustrialisation, les pôles, Creative Wallonia, etc.) et une approche « *aménagementiste* » centrée sur le développement durable, et

qui vise à limiter l'« étalement urbain », problème d'urbanisme majeur en Wallonie - car il dévitalise les centres urbains en même temps qu'il dénature les zones rurales³.

Les impératifs *liés* de qualité de vie et de création d'emplois sont aujourd'hui pris en compte par les pouvoirs publics wallons :

- le « **Plan Marshall 2022** » est centré sur l'installation d'entreprises (facilitation des démarches administratives, portefeuille de terrains disponibles, infrastructures) et de *clusters*, mais évoque aussi les « circuits courts », la mobilité, le logement, etc.;
- le **SDER**⁴, lui, se donne aussi comme objectifs (1) le développement économique et (2) la protection du patrimoine et des ressources et les transports durables. Ses deux priorités sont la création de logements⁵ et la lutte contre l'étalement urbain. C'est pourquoi l'idée de base du SDER, ce sont les « **noyaux d'habitat** », qui visent à instaurer des périmètres de centralité autour de ce qui est déjà dense en logements, commerces, transports, hôpitaux, écoles.

3. Jean-Marie Halleux (ULg), in *Rapport scientifique Horizon 2022*, p.253 sq.

4. Le « Schéma de Développement de l'Espace Régional Wallon » doit proposer une vision pour l'aménagement du territoire wallon à l'horizon 2040. A l'heure où nous écrivons ces lignes, la phase de consultation vient de s'achever.

5. Il faudra plus de 115.000 logements supplémentaires d'ici 2020, 320.000 d'ici 2040.



Jean-Christophe PETERKENNE

Juriste (ULg). Aujourd'hui, Directeur de la stratégie et du développement à la Ville de Liège et connu du grand public pour avoir été le visage de « Liège 2017 ». Entre autres Président du conseil d'administration de la télévision locale RTC Télé Liège.

« Sans exportation, pas d'économie valable ». Jean-Christophe Peterkenne a bien conscience de la dichotomie wallonne : « Prenez Liège : une Ville reliée à douze aéroports internationaux en moins de deux heures. Si l'on cultive le repli sur soi, on va droit dans le mur ».

On comprend bien pourquoi il fut le fer de lance du projet « Liège 2017 » qui espérait pouvoir accueillir une grande exposition internationale dans la cité ardente : « Cette ouverture au monde est indispensable, c'est presque une question de survie. Pour ce faire, nous devons dépasser le sous-localisme ambiant ». Car en saupoudrant les moyens disponibles pour contenter une majorité de personnes, on empêche tout projet d'ampleur. Stratégie absurde dans un espace aussi ténu que la Wallonie : « Chaque échec causé par le sous-localisme est un coup de canif dans la confiance des citoyens envers les institutions ».

Il faut donc redynamiser le « fait régional », (re)construire une identité wallonne forte. Comment ? « Si on veut développer un territoire, on ne peut pas développer l'économie sans agir sur l'enseignement, la culture, etc. Nous devons avoir la main sur tous les leviers dans le cadre d'un projet territorial wallon ». Ce n'est pas un parti-pris idéologique, mais une question de bon sens : les politiques touchant les citoyens ne doivent être conçues de manière distincte de celles concernant l'infrastructure .

Mais attention : que le centre de gravité politique soit régional ne signifie pas une politique unique et centralisée : « Nous devons mener une politique différenciée en fonction des réalités de chaque territoire. D'où l'importance de reconnaître et de développer les Métropoles, c'est-à-dire les grandes agglomérations urbaines de Wallonie, qui concentrent les leviers de la croissance wallonne et profitent à tous .Et de faire émerger un autre niveau de pouvoir, supracommunal, qui pourrait par exemple épouser les frontières des arrondissements ». C'est là que se déciderait la gestion territoriale et des infrastructures (affectation du sol, aménagement des espaces, ...), avec en amont une analyse objective de la Région afin de ne pas retomber dans les sous-localismes destructeurs.

Profitons donc de la nouvelle réforme de l'État qui nous offrira des moyens exceptionnels pour construire une Wallonie forte: une fiscalité régionale, une mobilité pensée à long terme, une vision territoriale cohérente et réfléchie...

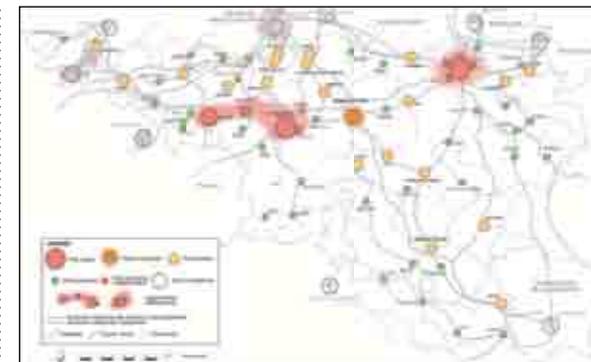
Mais en filigrane du « Plan Marshall 2022 » comme du SDER, il y a des enjeux plus difficiles à aborder, avec le spectre du « sous-régionalisme » qui hante inévitablement tout débat sur les territoires. Comme pour le Pacte industriel et le Pacte social et citoyen, nous pensons qu'il n'y aura de Pacte territorial que si les acteurs explicitent ce qui fait problème et en délibèrent le plus largement. Trois thématiques font difficulté.

4.3. MÉTROPOLIS OU MÉTROPOLISATION DE LA WALLONIE

Pour enclencher une dynamique métropolitaine de développement économique, on estime qu'une ville doit (1) atteindre un seuil critique de 500.000 habitants, (2) disposer d'un équipement « complet » d'infrastructures (administration centrale, centre hospitalier, université, hall d'exposition, etc.) et (3) concentrer des centres de décisions de grandes entreprises.

Sur base de ces critères, il y a plusieurs façons de voir les choses :

- **Liège** répond à ces critères, de même que l'est du Hainaut à condition de considérer **Charleroi, La Louvière et Mons** comme une seule agglomération. C'est l'option prise par le SDER, qui accorde en outre à Namur le statut particulier de capitale régionale ;
- vu leur taille démographique sub-optimale et leur faible taux d'activité et de croissance, Liège et de Charleroi ne peuvent véritablement être considérées comme des métropoles ; il faudrait dès



Le SDER identifie 65 « pôles » : 42 pôles « secondaires » (ex. : Andenne, Stavelot, Virton, Chimay, etc.) ; 20 pôles « principaux » (ex. : Bastogne, Tournai, Verviers, Wavre, Eupen, etc.) et deux pôles « majeurs » : (1) Liège et (2) l'agglomération Charleroi-La Louvière-Mons ; un sort particulier est fait à Namur, capitale régionale. (carte SDER 2013, p.55).

lors envisager **la métropolisation en Wallonie comme « excentrée »**, dynamisée par des pôles qui lui sont extérieures: au nord, Bruxelles (attirant dans son hinterland le Brabant wallon, l'est du Hainaut et le Namurois), à l'est l'Euregio (Liège-Maastricht-Aix-La-Chapelle), au sud la « Grande Région » (autour de Luxembourg) et à l'ouest l'axe Lille-Tournai-Courtrai ;

- pour certains enfin, il y a qu'une seule véritable métropole wallonne : **Bruxelles**.

Au centre du débat, bien sûr : **Liège et Charleroi**. Leur faible taux de croissance pourrait les disqualifier comme pôles de développement métropolitains ; mais il montre au contraire combien **leur redressement est prioritaire**. Avec 30% de l'activité économique de la région, le développement et le rayonnement des deux principales villes wallonnes revêtent

une importance stratégique pour la Wallonie.

D'autant qu'il y va aussi de son image. **L'image globale d'un territoire** dépend largement de l'image de ses **principales villes** (comme l'image de celles-ci, du reste, de l'image de leurs **espaces centraux**). La restauration de l'image de la Wallonie passe prioritairement par celles de Liège et de Charleroi.

Quant à savoir quelle dynamique il faut privilégier pour favoriser la métropolisation de la Wallonie, la réponse risque d'être différente selon que l'on se situe à Liège et à Charleroi. Eu égard aux critères qui définissent une métropole, **Liège** est un territoire **plus homogène** et plus « complet », notamment en termes d'équipements culturels ; mais son handicap est d'être située hors de l'orbite directe de Bruxelles – ce qu'elle essaie de compenser grâce à l'Euregio. **Charleroi**, par contre, ne répond pas totalement aux critères objectifs d'une métropole, et lui accoler La Louvière et Mons pour y arriver, comme le fait le SDER, est sans doute quelque peu artificiel, car les intérêts de ces trois villes ne sont pas toujours convergents⁶. Par contre, cet ensemble trouve son sens dans **l'hinterland de Bruxelles**.

Entre ces différentes options stratégiques, le Plan Marshall 2022 ne tranche pas. L'axe 11 (« *capitaliser sur les effets des aires métropolitaines comme support au développement de la Wallonie* ») propose à la fois (1)

6. Notons que les « bassins de vie » Emploi-Formation récemment définis par la Région séparent le Hainaut Centre (Mons et La Louvière) et le Hainaut Sud (Charleroi), contredisant le SDER. Les politiques publiques ne manquent-ils pas ici de cohérence ?

d'activer « *les aires métropolitaines* » (Liège et Charleroi), (2) « *la coopération avec les métropoles frontalières* » et les (3) « *synergies économiques avec Bruxelles* ».

Il serait opportun de clarifier ce point et de préciser s'il s'agit bel et bien d'une stratégie de complémentarité entre les trois dynamiques. Mais il faut alors tirer les conséquences d'une telle stratégie, à savoir :

- concevoir la Wallonie non pas comme un territoire défini par ses frontières, mais comme un **réseau ouvert sur l'extérieur** (les aires transfrontalières) et même **hybride** (la Wallonie ne pouvant dissocier son sort de celui de Bruxelles) ;
- définir la métropolisation de la Wallonie moins en termes « morphologiques » qu'en termes de **maillage interurbain**.

Mais une telle vision de la Wallonie comme réseau, les acteurs de la société doivent se l'approprier et la stimuler eux-mêmes, sous la forme de projets concrets. Si ce n'est pas le cas, les stratégies métropolitaines à géométrie variable de Liège et de Charleroi (et des autres territoires) risquent fort de retomber dans les ornières maintes fois dénoncées du « sous-régionalisme ». Par acteurs de la société, il ne faut pas seulement entendre les responsables politiques et administratifs, mais les forces vives et un maximum de citoyens.

Plutôt que de se focaliser sur les métropoles comme des entités qui seraient objectivement définissables (comme telles, peut-être inexistantes en Wallonie), il vaut mieux parler de **métropolisation comme dynamique résultant d'un maillage de**

projets collectifs et créatifs – et dont les deux centres de gravité seraient Liège et Charleroi.

4.4. LUTTER CONTRE LA DUALISATION DES TERRITOIRES

Ce qui est souvent occulté dans les débats autour du territoire et de la métropolisation, c'est la dualisation progressive entre territoires « gagnants », productifs et connectés, et territoires « perdants », ceux qui concentrent toutes les difficultés – chômage, décrochage scolaire, insécurité, etc.

En contrepoint du concept de « ville créative » de Florida, il faut évoquer les travaux de Saskia Sassen au sujet des « villes globales »⁷. Sassen s'interroge elle aussi sur le double mouvement paradoxal de la mondialisation, à savoir l'éparpillement géographique des implantations industrielles (« délocalisations ») et la reconcentration des centres de direction économiques et financiers dans un certain nombre de grands centres urbains. Pour le dire schématiquement, là où Florida dénombre les bobos et les artistes, Sassen comptabilise les sièges sociaux des grandes entreprises et les lobbyistes. Au sens strict, une seule ville en Belgique est une « ville globale » au sens de Sassen : Bruxelles. Mais la dynamique sociale qu'elle pointe affecte aussi, même si c'est dans une moindre mesure, des villes comme Liège ou Charleroi.

7. Saskia Sassen, *The global city : New York, London, Tokyo*, Princeton University Press, 2001 (2^e édition).

Sassen met en évidence que la ville apporte aux entreprises, non seulement un mode de vie attrayant pour les cadres, mais aussi un **capital de connaissances** qui est bien plus que la somme des connaissances des travailleurs spécialisés, car ce capital possède son propre dynamisme « culturel », irriguée par les particularités des peuples et des communautés qui y participent. Mais à la différence de Florida qui idéalise la « créativité » immanente aux métropoles, Sassen montre que celles-ci sont très inégalitaires : la concentration de cadres et d'experts est proportionnelle à celle de travailleurs migrants, de femmes en situation précaire, etc., attirés par la demande importante de main-d'œuvre peu qualifiée. La ville n'appartient donc pas seulement aux « **décideurs** » et aux « **créatifs** », mais aussi aux **sans-voix, sans-pouvoirs**, ce qui en fait un **lieu stratégique** pour toute une série de **conflits et de contradictions** – dont les « émeutes urbaines » sont les expressions paroxysmiques.

Le risque est alors une forte segmentation du territoire urbain clivé entre **ghettos** « volontaires » (où les plus riches se déconnectent du reste de la ville, comme dans les *gated communities*⁸) et ghettos « involontaires » (où les populations les plus pauvres, souvent immigrées, sont comme assignées à résidence). Sous cet aspect, on connaît la spécificité belge : alors qu'en France, ces populations précarisées sont rejetées dans la périphérie des villes (« banlieues »), en Belgique, elles résident souvent dans des « quartiers » proches du centre-ville, les populations privilégiées prenant possession le péri-urbain (aggravant d'autant l'étalement urbain déjà évoqué). Le sociologue Zigmunt Bau-

8. « Quartiers sécurisés ».

man considère que dans un tel contexte où les groupes sociaux sont « *si proches, si distants* », la peur joue un rôle urbanistique considérable : les espaces interditeurs se multiplient, au détriment des espaces de rencontre et du vivre-ensemble⁹.

À côté de la **dualisation interne aux villes**, on constate aussi la dualisation entre les villes. Il peut arriver que des territoires très proches l'un de l'autre contrastent très fortement (Verviers et Eupen par exemple), ou que des territoires se figent pendant des décennies dans le sous-développement économique (de larges zones du Borinage).

Deux types de territoires sont donc en décrochage potentiel : (1) les ghettos urbains et (2) les zones semi-urbaines sinistrées.

“

Les grandes villes sont à la fois les moteurs économiques de la Wallonie, et les lieux où se concentrent la plupart des problèmes sociaux. Liège et ses communes périphériques, c'est 200.000 emplois (20% de l'emploi wallon !) ; mais à Liège-ville, il y a un taux de chômage de 25% et de nombreuses personnes aidées par le CPAS. Le phénomène est le même à Charleroi, à Bruxelles ou à Anvers. La ville, au sens non-institutionnel du terme, est souvent devenue un centre nerveux entouré de cités-dortoirs. Une politique de la ville réfléchie doit trouver un meilleur équilibre entre les territoires, au bénéfice de tous. Une politique misant sur les Métropoles est indispensable, car, quand elles rayonnent, elles sont les territoires où se crée la croissance d'un pays ou d'une région.

Jean-Christophe Peterkenne

9. Zygmunt Bauman, *Le présent liquide*, Seuil, 2007.

Quel est le problème des populations qui y vivent ? Il faut aller plus loin que la pauvreté monétaire et la déprivation matérielle dont elles souffrent. Dans la société industrielle des « Trente Glorieuses », les plus pauvres étaient pour la plupart des travailleurs qui faisaient fonctionner l'appareil productif grâce à leur force de travail, et qui vivaient à proximité de leur entreprise. Aujourd'hui, les plus **pauvres sont sous-qualifiés et « désaffiliés », c'est-à-dire déconnectés des ressources de connaissance et de communication** qui, dans une société globale de la connaissance, sont la base de toute activité productive. Les territoires « perdants » où ils vivent sont comme des corps dépourvus de terminaisons nerveuses et de nœuds d'échanges et de flux. Ce sont des territoires figés, avec des populations qui sont comme immobilisées.

Tandis qu'à l'inverse, dans les métropoles et les « villes créatives », les « capteurs » de savoir et d'innovation sont hyperdenses, favorisant les flux d'informations et de marchandises. Tout l'enjeu est donc de **fertiliser les territoires**, pour permettre aux individus qui y vivent (et en priorité les jeunes) d'être plus mobiles. Dans le monde d'aujourd'hui, pour être réellement mobile, il faut non seulement un diplôme, à tout le moins une formation qualifiante, mais aussi un savoir-faire pratique,

relationnel et linguistique. Un territoire sinistré est un territoire dépourvu de ces ressources.

“ *Comment se fait-il que ce qui marche bien ne fasse pas « tache d'huile » ? Le Tournaisis, le Brabant wallon, Eupen, par exemple, se développent remarquablement. Pourquoi ces territoires ne deviennent-ils pas des locomotives pour le reste de la Wallonie ?*

Thierry Bodson

Il faut donc **territorialiser les politiques** (fertiliser, mobiliser les territoires) pour **déterritorialiser les individus** – libérer les talents, les potentialités, les ouvrir au monde.

Il ne suffit donc pas d'en appeler à la dynamique des « villes créatives » et au renforcement des pôles métropolitains ; il faut aussi être attentif

- aux tensions et aux contradictions qui traversent cette dynamique métropolitaine de l'intérieur ;
- aux inégalités de développement qui risquent de laisser certains territoires à l'extérieur de cette dynamique.

Cela pose naturellement le problème épineux de l'équilibrage du territoire, problème politique pour les pouvoirs publics, certes, mais aussi pour les forces vives (entreprises, élus locaux, associations, etc.) au niveau même de ces villes et de ces territoires.

4.5. QUELLE « SUPRACOMMUNALITÉ » POUR LES TERRITOIRES ?

Un large consensus se dessine en Wallonie pour donner davantage de visibilité et de prérogatives politiques aux territoires. La réindustrialisation (Pacte Industriel), la lutte contre le chômage et la précarité des enfants, les défis du vieillissement (Pacte social), ainsi que la revitalisation de la démocratie (objet du prochain chapitre), tous ces enjeux passent par une mobilisation des territoires.

Ce qui beaucoup moins clair, par contre, c'est

1. la définition qu'on donne desdits territoires : « bassins de vie », « noyaux d'habitat », etc. ;
2. la forme organisationnelle concrète que doit prendre ce niveau « supra-communal » de territorialité.

“ *Il faut partir des territoires. Les gens sont fortement attachés à leur cadre de vie. Il faut une déclinaison territoriale du « Pacte », qui ne doit pas seulement être une initiative d'en haut, mais aussi un processus venant d'en bas, des acteurs locaux.*

Jean-Louis Dethier

Questions difficiles, ce pourquoi sans doute, largement abordées dans le *Rapport scientifique* et dans le *Rapport des consultations* « Horizon 2022 », elles ont disparu de la version finale « Plan Marshall 2022 ».

Y a-t-il une définition objective des bassins de vie ?

Les critères généralement retenus par les géographes sont les déplacements privilégiés des habitants vers (1) leur lieu de travail, (2) les services (administrations, banques, etc.), (3) les « équipements structurants » (écoles, hôpitaux, etc.) et (4) les commerces de consommation semi-courants. Mais les mêmes géographes observent chez beaucoup d'individus une **dis-sociation de ces différents éléments** (habitat, travail, consommation), ce qui est un phénomène à la fois positif (mobilité) et négatif (étalement urbain).

C'est pourquoi la plupart des personnalités ou entités consultées définissent aujourd'hui les territoires, non pas comme des espaces objectivement identifiables, à partir desquels on pourrait instituer de nouvelles entités politiques supracommunales, mais comme des aires de développement nées de **volontés collectives** se regroupant autour d'objectifs communs.

A la notion de « bassin de vie » se substitue celle d'« aire de coopération territoriale »¹⁰

10. *Rapport scientifique, Ligne de force 3* : Mobilisation du territoire, chap.7., p.295. ; *Rapport de synthèse des consultations*, chap.3, p.60. v° aussi Philippe Destatte.

à laquelle adhèrent un certain nombre d'acteurs économiques et institutionnels pour

1. développer un projet territorial commun
2. interagir avec d'autres niveaux de pouvoir.

Les aires de coopération doivent se construire sur une **base participative** et consultative. Elles ne doivent pas seulement impliquer des instances telles que les Communes ou les grandes entreprises locales, mais le plus grand nombre d'acteurs et de citoyens

(notamment ceux qui sont souvent sous-représentés dans les processus décisionnels); elles ne doivent pas seulement être centrées sur les pôles urbains, mais s'ouvrir aux zones rurales, pour une meilleure complémentarité ville-campagne.

Le but de ces « aires de coopération » peut être double :

- élaborer un **projet territorial commun** à l'horizon de 20 ans, et disposer de ce fait d'un outil de planification stratégique ;
- se mobiliser autour de **projets spécifiques** (reconversion industrielle, infrastructure, équipement éducatif ou culturel, etc.), tout en assurant la coordination desdits projets.

« Je suis sceptique à l'égard de cette notion de « bassin de vie ». Je peux fort bien habiter à un endroit, travailler à un autre, consommer encore ailleurs. Dans le monde ouvert et mobile qui est le nôtre, la « vie » n'est plus centrée sur un seul « bassin », elle est de plus en plus nomade, circulante.

Didier Viviers

Guénaël Devillet



Professeur en Sciences géographiques (ULg). Depuis 2009, Directeur du Segefa qui traite les questions de géographie économique fondamentale ou appliquée et les interactions entre le développement et la planification des territoires.

C'est à l'occasion de cet entretien qu'a émergé la formule selon laquelle il faut « territorialiser les politiques pour déterritorialiser les individus ». Territorialiser les politiques, car l'intelligence territoriale est certainement une condition de la relance économique.

G. Devillet raconte, à titre exemplatif, l'implication de son service dans l'élaboration du nouveau plan stratégique du GRE-Liège (Groupe de Redéploiement Economique), qui dessine une vision du développement économique de l'espace métropolitain liégeois à l'horizon 2018. « Nous avons opté pour la démarche la plus collaborative entre les différents acteurs, pour dégager une vision commune du territoire ». Mais l'objectif final d'un territoire, dans le monde d'aujourd'hui, c'est bien de stimuler la mobilité, l'ouverture, les échanges : déterritorialiser les individus.

G.Devillet plaide pour l'hybridation : « Il faut faire se rencontrer les gens, croiser les expériences, faire interagir les secteurs économiques, les produits, les travailleurs. Trop souvent encore, le cloisonnement empêche l'émergence de nouveaux modèles qui nous permettent de dépasser la crise ». Alors que l'on attend trop le salut d'investisseurs étrangers, on néglige le potentiel endogène des territoires, leur capacité de résilience après un choc ou une catastrophe.

Même observation quand il s'agit de répondre à la question : y a-t-il des métropoles wallonnes ? « La Wallonie s'est toujours définie comme polycentrique. Il y a Liège et Charleroi, mais aussi Lille, Luxembourg, et bien sûr ... Bruxelles. De cette dispersion, nous devons faire une force ».

C'est encore la même logique de raisonnement au sujet du Pacte pour la Wallonie. Sceptique face à la possibilité de définir une « identité » wallonne, le géographe se dit par contre convaincu par la nécessité de lier les trois Pactes, industriel, social et territorial, et de penser les problématiques de façon transversale. « Au niveau d'un territoire, on voit très bien que l'économie circulaire a besoin de l'économie sociale, et que l'une et l'autre se nourrissent de l'innovation et de la coopération ».



Jean-Louis DETHIER

Juriste (ULB). Fondateur de la Société Wallonne de l'Évaluation et de la Prospective (Swep). Aujourd'hui, Consultant et Formateur en management et en pilotage et en évaluation des politiques publiques.

« *Quelle vision pour la Wallonie ? Quel avenir pour nous, Wallons ?* » : pour Jean-Louis Dethier, c'est finalement la question originelle à laquelle on doit revenir. « *Le Wallon n'a pas confiance en lui. Et cette angoisse bloque l'action. Il faut donc rassurer les gens sur leur environnement, mais également sur leurs propres compétences et leur capacité à s'adapter* ».

Loin des discours socioéconomiques, on plonge ici dans le ressenti. Le redéploiement ne peut avoir lieu que si le traumatisme de la perte des industries lourdes est dépassé : « *Il faut rassurer, en tenant un discours ferme et optimiste sur les possibilités d'avenir ; il faut accompagner, en mettant les forces en synergie et en travaillant de manière transversale ; enfin, il faut mettre de l'ordre dans les structures reliant les objectifs spécifiques à leur mission aux objectifs communs...* ».

Ainsi, la problématique du chômage doit-elle être combattue par le seul Forem ? « *L'emploi, c'est aussi l'affaire de l'enseignement ; inversement, la formation, c'est aussi l'affaire du Forem* ». La transversalité doit donc se conjuguer à tous les niveaux, dans et entre tous les secteurs.

C'est une manière de penser, de fonctionner et d'agir qui doit s'imposer « naturellement ». Jean-Louis Dethier en est convaincu : « *Par exemple, fixons-nous 4, 5 priorités (emploi compétitivité, création d'entreprises, cadre de vie ...) et mettons autour de la table l'ensemble des acteurs de notre société (organismes publics, syndicats, entreprises, associations, etc.). Je suis persuadé qu'il est possible de dégager un consensus autour de quelques objectifs fondamentaux et de le communiquer de façon convaincante* ».

Ce type d'intelligence collaborative fonctionne surtout au niveau local. L'identification des acteurs à leur territoire y est plus facile. C'est donc de ce niveau qu'il faut partir : celui du bassin de vie, de la ville, de la province. « *Les gens sont attachés à leur cadre de vie. Dans cet investissement affectif, il y a un potentiel de coopération inexploité* ». Puis tout l'enjeu sera, en partant des spécificités locales, de coordonner les différents projets territoriaux au sein d'un même projet wallon, qui doit lui-même être ouvert sur l'extérieur, Bruxelles, la Grande Région, le Nord du pays, l'Europe, le monde

La question la plus épineuse est sans doute celle de la **forme institutionnelle** que doivent prendre ces « aires de coopération territoriale ». Car s'il existe un large consensus sur la nécessité d'un niveau intermédiaire entre la commune et la Région, il y a aussi consensus pour que cette nouvelle échelle territoriale ne vienne pas se surajouter à l'existant, déjà complexe.

Trois acteurs institutionnels ont vocation à jouer un rôle supracommunal :

- les **Provinces** (ex. : la Province du Luxembourg sous la houlette de son gouverneur Caprasse) ;
- les groupements de Communes par **arrondissement** (ex. : la Conférence des Bourgmestres de l'arrondissement de Liège) ;
- les Intercommunales (ex. : le travail entrepris par IDETA dans le Hainaut).

Certains estiment qu'il ne faut pas trancher, et qu'il vaut mieux laisser les entités supracommunales s'organiser comme des associations momentanées flexibles, porteuses de projets à géométrie variable. D'autres au contraire esti-

« *La région du Centre, par exemple, a le sentiment – sans doute à juste titre – d'être le parent pauvre des investissements, notamment publics. Mais quand on interroge les bailleurs de fonds, ils disent ne pas savoir ce que le Centre veut, quelle est sa vision, sa stratégie. Faute d'un projet de territoire, on fait du saupoudrage. Le Centre a compris depuis un certain temps que l'élaboration d'un tel projet était vitale pour lui, et a pris le problème à bras-le-corps.*

Jean-Louis Dethier

« *L'heure est à l'intelligence territoriale collaborative. C'est au niveau territorial qu'on aura le plus de chances de faire discuter entre eux des « mondes » différents, qui peinent parfois à se parler (entreprises, syndicats, universités, pouvoirs politiques, administrations, etc.). Mais pour réussir cette hybridation, il faut aller plus loin que la simple consultation, il faut que les différents acteurs travaillent sur des projets concrets, débouchant sur des réalisations.*

Guénaël Devillet

ment qu'il faut clarifier cette question, pour pouvoir doter ces entités de véritables prérogatives et les doter d'une capacité d'interagir et de contracter avec la Région, pour lui proposer des projets spécifiques, à condition que celle-ci « joue le jeu » de la subsidiarité et de la contractualisation.

L'enjeu majeur est donc celui de l'articulation des politiques territoriales et des politiques régionales, autrement dit la construction d'une **vision régionale commune** constamment réactualisée, où citoyens, acteurs et communautés locales puissent inscrire leur propre trajectoire.

Ce qui ressort en tout cas des entretiens, c'est qu'il ne faut pas craindre de la mobilisation des territoires qu'elle favorise les sous-régionalismes. Tout est en effet une question de **dynamique** : l'identification des forces vives et des citoyens à « leur » territoire sera positive s'il y a coordination et dialogue avec les autres territoires, c'est-à-dire s'il y a « **interterritorialité** » ; cette identification sera exclusive et concurrentielle si ces mécanismes n'existent pas, et si la Région ne joue pas son rôle

d'agent fédérateur des territoires. En un sens, c'est même un excès de centralisation administrative qui peut s'avérer source de sous-régionalisme: quand les ressources sont distribuées de façon quasi-discrétionnaire par un pouvoir central qui a le monopole de la production du « projet » de société, les responsables locaux sont tentés de privilégier «leur» territoire au détriment de l'intérêt général.

Dans une logique de subsidiarité et de réseau, les projets émanent des territoires, que le pouvoir central a pour but de coordonner, puis d'en objectiver les paramètres pour distribuer harmonieusement les ressources.

Dans cette optique, certains avancent l'idée de faire évoluer les **«intercommunales de développement économique»** vers un statut d'« agences de développement territorial », ce qui supposerait que certaines d'entre elles sortent de leur strict rôle de gestion de zonings industriels.

4.6. LA WALLONIE COMME RÉSEAU OUVERT DE TERRITOIRES, DE VILLES ET DE MÉTROPOLIS

Les débats autour de la supracommunalité confirment ce qui a déjà été dit à propos

« Une véritable politique territoriale supposera une coordination optimale entre la Région et les nouvelles entités supracommunales. D'une part, il faut que la Région accepte le principe de subsidiarité et laisse davantage d'autonomie aux pouvoirs locaux. Mais d'autre part, pour éviter le sous-localisme et le syndrome NIMBY, il faut une harmonisation des différents projets territoriaux, une objectivation des besoins des uns et des autres, c'est-à-dire en fin de compte le respect d'un autre principe, celui de l'intérêt général, dont la Région doit être garante, mais qui est aussi l'affaire de tous.

Jean-Christophe Peterkenne

de la métropolisation : tout pousse la Wallonie à se concevoir comme un **réseau ouvert de territoires et de pôles urbains** dynamisés par la métropolisation. Nombre de personnalités interrogées ont insisté pour que la Wallonie n'opte pas pour une approche « administrative » et « morphologique » des territoires, suggérant même d'abandonner la notion de « bassins de vie », au profit d'une approche réticulaire privilégiant la transversalité et la coopération.

Il ne faut donc pas confondre l'outil (politique) et l'objectif (sociétal) : l'outil, c'est la territorialisation des politiques, mais l'objectif, rappelons-le, c'est la déterritorialisation des individus, c'est-à-dire la **mobilisation** (à tous les sens du terme) des talents et des compétences. Ceux-ci doivent circuler au sein du territoire wallon, mais aussi en dehors, en sortir et y entrer. C'est pourquoi il ne faut craindre ni l'immigration (« la concurrence de tra-

vailleurs étrangers ») ni l'émigration (« la fuite des cerveaux »), mais avoir confiance dans la capacité de la Wallonie à générer et à capter les flux circulants de connaissance et d'innovation.

C'est pourquoi, dans le même ordre d'esprit, on ne traitera pas ici frontalement de la question de l'**organisation institutionnelle** de cette Wallonie en réseau, c'est-à-dire de l'articulation entre la Région, la Communauté et l'État fédéral. Les institutions sont des instruments en vue d'objectifs collectifs ; le but de ce travail est de clarifier les objectifs, et non pas de définir ou redéfinir ces instruments.

Néanmoins, il ne fait pas de doute que le **fait régional** s'est désormais imposé dans notre pays, et en tout cas en ce qui concerne Bruxelles et la Wallonie. De même, comme nous l'avons vu, que c'est la Région qui définit aujourd'hui la politique **industrielle** (État catalyseur des innovations) et la politique **sociale** (État protecteur des individus), c'est la Région qui est le pivot du réseau **territorial et métropolitain** (État fédérateur des territoires). Ce n'est pas là idéologie, mais pragmatisme, du fait

1. de la tutelle qu'elle exerce sur les Communes, les Provinces et les Intercommunales, soit les trois principaux niveaux d'organisation territoriale ;
2. de ses compétences propres (emploi, environnement, infrastructure, etc.) qui couvrent la plus grande partie des enjeux liés au territoire et à la ville (à l'exception de l'enseignement) ;
3. des transferts de compétence qui concernent aussi des politiques fortement territorialisées (mise à

« Même dans un domaine où la notion de « bassin de vie » est l'approche dominante, celle des soins hospitaliers, on voit qu'il y a tout avantage à réfléchir en termes de réseau : mettre en commun les connaissances et les compétences, mutualiser leurs équipements, coordonner les recherches, comme cela se fait par exemple dans le cadre des « cancérôpôles ». Vouloir compartimenter les territoires, c'est s'enfermer, se replier ».

Didier Viviers

« L'intelligence territoriale collaborative, très bien, mais à condition de penser en termes de projets transversaux, qui dépassent les limites des bassins de vie, d'emploi, de scolarité, etc. ».

Véronique Cabiaux

« Il n'y a pas si longtemps, les Musées ne pouvaient pas acheter d'autres œuvres que celles d'artistes belges francophones. Quel esprit étriqué ! Heureusement, les choses ont changé. La Wallonie doit s'ouvrir au monde : si des artistes de chez nous réussissent ailleurs, tant mieux ; de même, nous devons essayer d'attirer à nous des artistes étrangers majeurs pour une exposition, une création. L'ouverture au monde, c'est quand nous sortons et allons vers le monde, et c'est aussi quand le monde vient à nous ».

Laurent Busine

l'emploi, maisons de repos, infrastructures hospitalières, fiscalité immobilière, etc.).

Tous les interlocuteurs ont insisté sur le caractère ouvert, hybride, cosmopolitique, multiculturel de la Wallonie. La force du **régionalisme** (considéré non comme une idéologie qu'il s'agit de faire triompher, mais comme une dynamique désormais inscrite dans le réel), c'est précisément qu'il n'est **pas un nationalisme** : la Wallonie telle que nous en parlons ici ne se définit pas par ses frontières, mais par ses **citoyens** ; elle ne se fantasme pas une souveraineté, mais se réalise à travers des **projets**. Elle ne cherche pas à devenir un État-Nation en miniature, mais une entité politique à part entière dans un espace institutionnel plus large : la Belgique et l'Europe. S'il y a un patriotisme wallon, il est ouvert et inclusif d'autres identités.

Ce n'est donc pas un choix idéologique, mais une réalité factuelle : la Région est aujourd'hui l'institution pivot du « Pacte territorial », comme elle l'est du reste du « Pacte industriel » et du « Pacte social ». La question de savoir quel est le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans cette Wallonie en réseau n'a été évoquée que par un petit nombre d'interlocuteurs, dans les deux sens (maintien et suppression de la Fédération). Gageons que la conception unanimement partagée d'une Wallonie fonctionnant en réseau, de manière ouverte, s'hybridant des pôles métropolitains qui l'entourent, permettra d'envisager la question autrement que sous la forme d'un affrontement idéologique entre « régionalistes » et « communautaristes ».

« L'erreur serait que la Wallonie emprunte le même chemin que la Flandre, celui d'un modèle stato-national vieilli (un État = un peuple = une culture), avec le rêve de remplacer les États-Nation par des États-Région. De son manque d'homogénéité territoriale, la Wallonie peut faire un atout extraordinaire, se concevoir comme un territoire transitionnel, entre la culture latine et l'économie allemande, dynamisé par Bruxelles (l'ULB n'est-elle pas aussi, à sa manière, une université « wallonne » ?) et ouvert sur Lille, Maastricht, Luxembourg, etc. Regardons notre histoire. Dès le Moyen Âge émergent, sur ce qui va devenir la Belgique et Wallonie, non pas des territoires fermés, mais des réseaux de communautés urbaines. Le drame, pour la Wallonie, ce serait le repli, alors qu'elle a une si belle carte à jouer : celle de l'ouverture, de l'urbanisation en réseau, du multilinguisme ».

Didier Viviers

”

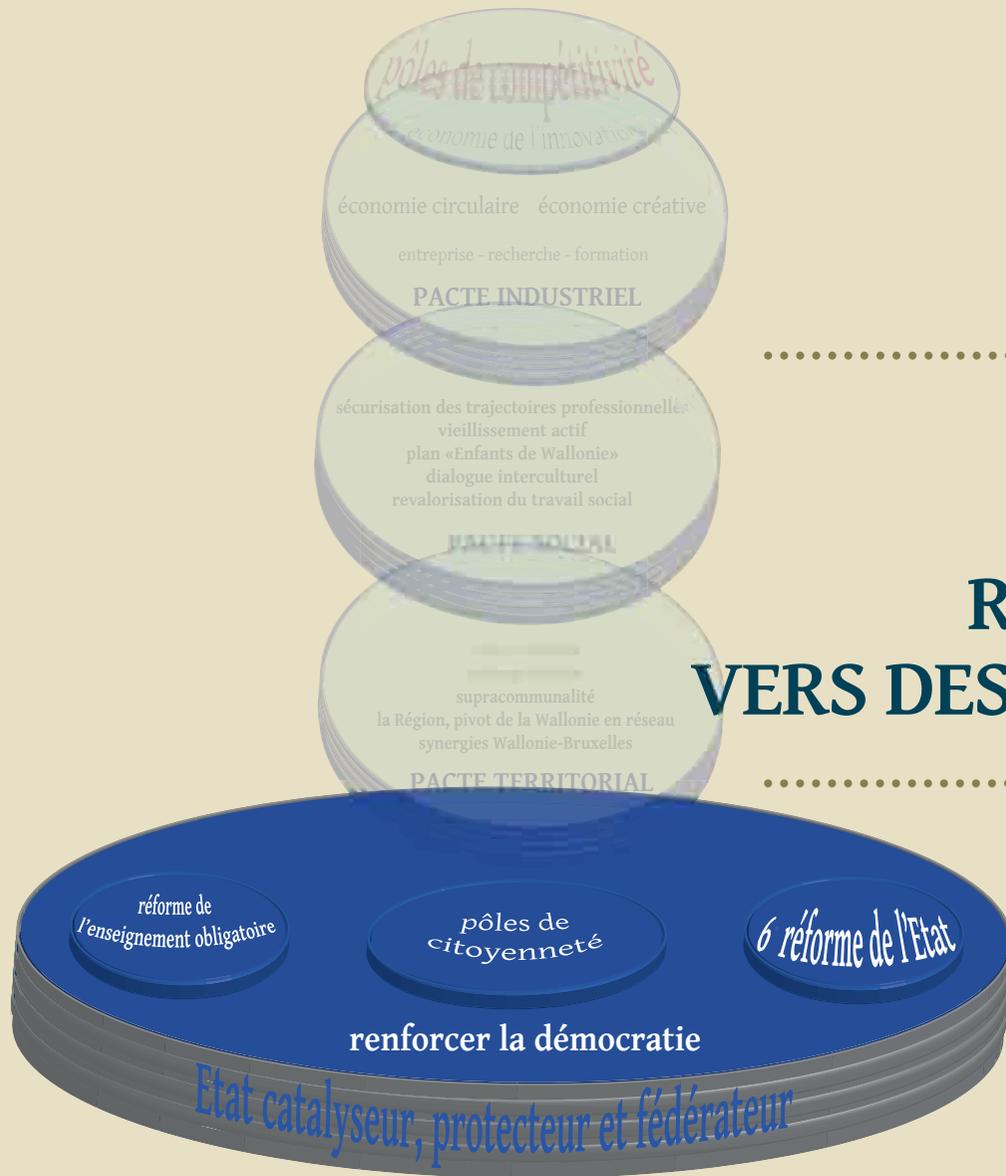
« Sont de Wallonie sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon.

Sont de Wallonie toutes les pensées et toutes les croyances respectueuses de l'Homme, sans exclusive.

En tant que communauté simplement humaine, la Wallonie veut émerger dans une appropriation de soi qui sera aussi ouverture au monde».

« Manifeste pour la culture wallonne »,

Revue Nouvelle, janvier 1984.



.....

CHAPITRE 5

RENFORCER LA DÉMOCRATIE: VERS DES « PÔLES DE CITOYENNETÉ » ?

.....

Une évidence s'est imposée lors de ce travail : si la Wallonie veut une économie compétitive et innovante (Pacte industriel), elle doit préserver – et moderniser en même temps – ses mécanismes de solidarité (Pacte social) et mobiliser ses territoires et ses villes (Pacte territorial). Pour assurer leur avenir socio-économique, les Wallons ont besoin d'un État **catalyseur** d'innovations, **protecteur** des individus et **fédérateur** des territoires. D'où aussi la nécessité de renforcer la démocratie et la citoyenneté.

Comme il a déjà été dit, les exercices de prospective considèrent souvent la citoyenneté comme un élément exogène : on fait d'abord un « plan » entre spécialistes et technocrates, puis on en appelle à une « **mobilisation** » et une « implication » des citoyens. Dans la Déclaration de politique générale de 2009, le Gouvernement Wallon s'engage à « *associer les acteurs, à impliquer les forces vives de la Wallonie et de Bruxelles et le monde associatif à la définition des grandes options de leurs projets. Ils rappellent également leur attachement à la concertation sociale* »¹.

Le processus « Horizon 2022 » a-t-il rencontré cette préoccupation ? Consultation d'experts et d'institutions il y eut, mais on ne peut pas dire que les forces vives ni le monde associatif aient été réellement impliqués dans la « définition des grandes options ». De même, on constate que le thème de la **gouvernance** se trouve fortement secondarisé dans le « Plan Marshall 2022 », alors qu'il occupait une place centrale dans les premières étapes du processus « Horizon 2022 ». Dans *Le Rapport des*

1. *Projet de déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014. Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire*, p.10.

consultations, on lit en effet : « *La présence d'un volet spécifiquement dédié à la gouvernance a été saluée par la grande majorité des entités consultées, tout en insistant sur l'importance d'approfondir cette Ligne de Force, généralement considérée comme le socle sur lequel le plan Horizon 2022 devra s'appuyer pour mettre en œuvre les mesures sélectionnées* ». Or au final, le seul objectif de gouvernance explicite dans le texte définitif consiste à « *orienter l'action publique vers les besoins des entrepreneurs* » (axe 13, mesures 43 à 47), où les mesures de simplification administrative occupent la place prépondérante. Le terme « démocratie » n'apparaît pas une seule fois dans le document.

Tout au long de notre réflexion, au contraire, nous avons essayé de faire des enjeux de **démocratie** et de **citoyenneté** une dimension « endogène », immanente à la question du **redressement économique**. D'une formule, nous pourrions dire que des « pôles de compétitivité » aux « pôles de citoyenneté », il y a conséquence. C'est ce que nous allons essayer de montrer dans ce dernier chapitre.

Pour remplir son rôle catalyseur, protecteur et fédérateur, l'État devra répondre à l'avenir à trois caractéristiques positives : (1) le *leadership*, (2) l'efficacité et (3) la participation. C'est sur ce dernier point que l'accent sera mis.

5.1. UN ÉTAT DOTÉ DE LEADERSHIP

Le leadership est la capacité de mobiliser les énergies autour d'une action collective et de nouer une relation de confiance avec

les acteurs. Dans le cas d'une institution, c'est aussi la capacité de se porter garant de **l'intérêt général**. Il n'y a donc pas de leadership institutionnel sans « verticalité », autorité exercée et assumée dans l'intérêt de tous, au détriment des intérêts égoïstes.

Le leadership repose sur un paradoxe « positif » : plus l'institution est en capacité de jouer son **rôle directeur**, plus elle laissera d'**autonomie aux acteurs**.

L'exemple des « pôles de compétitivité » le montre. Après avoir ciblé les secteurs prioritaires et fixé les objectifs, le pouvoir politique a laissé une totale autonomie au jury des pôles dans la sélection des projets, et aux directions de ceux-ci, ainsi qu'aux différents partenaires, dans leur mise en œuvre.

C'est dans la même logique qu'on plaidera pour que l'État fonctionne davantage par « **contrat-adhésion** » avec les institutions (par exemple universitaires ou scolaires) ou les territoires (regroupés, par hypothèse, à un niveau supracommunal). Nous parlons de « *contrat-adhésion* » pour ne pas donner à penser que l'État se trouve, avec les institutions, les organisations ou les territoires avec lesquels il contracte, dans une relation d'égalité : c'est à l'État de fixer le cadre et les objectifs ; les parties prenantes doivent d'abord y adhérer, le contrat étant alors la mise en œuvre de ces objectifs, la concrétisation de cette adhésion.

Cette logique de la **contractualisation** trouve une illustration dans la réforme du monde universitaire telle que la préconise Didier Viviers, Recteur de l'ULB. L'objectif est de rendre les institutions plus autonomes et plus responsables dans

l'affectation de leurs ressources. Il suggère que les **institutions universitaires** – mais aussi **scolaires** – soient financées, non plus selon une « grille » uniforme de critères, mais sur base d'un contrat de gestion, à partir d'objectifs à long terme et d'autres à plus court terme, puis soumis à contrôle et évaluation – objectifs qui pourraient être différents d'une institution à l'autre. « *Si l'on estime que dans le Hainaut, un objectif prioritaire est le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, l'État pourrait conditionner son aide à la réalisation de cet objectif, tandis qu'ailleurs, au contraire, il est peut-être préférable de fixer des objectifs en termes de recherche, etc.* ». Il cite en exemple la Suisse, où 50% du financement est lié à la contractualisation longue (10 ans), et 50% aux évolutions à court terme (nombre d'étudiants, etc.).

Dans le cas des territoires, il ne faut pas craindre que cette subsidiarité favorise le sous-régionalisme ou le syndrome NIMBY. Au contraire, une autonomie accrue est facteur de responsabilisation, en ce qu'elle oblige les acteurs à intégrer l'intérêt collectif dans l'élaboration de leurs projets propres.

5.2. UN ÉTAT EN QUÊTE D'EFFICIENCE

Les pouvoirs publics ne peuvent plus ignorer, aujourd'hui, les impératifs d'efficacité, de performance et d'évaluation. La Wallonie a évolué positivement en ce sens ces dernières années, mais de nombreux interlocuteurs, y compris au sein des administrations, conviennent que des progrès substantiels peuvent encore être

accomplis, notamment en matière d'évaluation.

L'évaluation *ex ante* et *ex post*, reposant sur des objectifs et des indicateurs clairement définis, n'est pas encore généralisée². La méthode des projets-pilotes comme celle des mesures à durée limitée reste encore peu utilisée.

« Dans le secteur privé, beaucoup ont le sentiment d'être soumis à des impératifs très exigeants de productivité et de performance, et que ce n'est pas le cas du secteur public. Par-delà l'enjeu de l'efficacité, il y a donc aussi un enjeu de légitimité. Je ne crois pas qu'avec les économies consenties ces dernières années, on soit « à l'os ». J'évalue à 20% les gains de productivité à réaliser dans le secteur public, non pas pour affaiblir celui-ci, mais pour dégager des marges en vue de politiques publiques nouvelles.

Etienne Denoël

2. Nous n'aborderons pas ici la question complexe de la construction des indicateurs. Il y a longtemps que l'indicateur PIB fait l'objet de critiques (cf. Patrick Viveret, *Reconsidérer la richesse. Mission «Nouveaux facteurs de richesse»*, 2001 ; J. Stiglitz, A. Sen, J.-P. Fitoussi, Rapport sur la mesure des performances économiques et du progrès social, 2008). L'IWEPS (on ne peut que louer l'initiative) se propose de travailler, d'ici 2018, à la construction de nouveaux indicateurs : (1) l'indicateur de capital économique qui mesure les progrès de l'économie non pas sur base des flux, mais des stocks ; (2) un indice de bien-être qui sera développé sur base d'un processus participatif ; (3) un indice de situation sociale mesurant les effets des déséquilibres socio-économiques ; (4) l'empreinte écologique.

Une gouvernance efficiente, c'est aussi :

1. une gouvernance davantage tournée vers les **personnes**, moins vers les structures. Car si le service public, comme toute organisation, doit entretenir ses structures, cet entretien n'est pas une fin en soi.

« Parfois, on se concentre trop sur les structures (et les infrastructures), en négligeant les femmes et les hommes qui en sont les destinataires. Or, on n'a pas réglé le problème des jeunes quand on a créé une Maison des Jeunes ... »

Jean-Christophe Peterkenne

2. une gouvernance qui raisonne davantage en termes **d'investissements** et non de fonctionnement.

Dans cette optique, une suggestion serait d'établir une **double comptabilité de la Région**, afin de pouvoir évaluer la part des dépenses dédiée au fonctionnement de l'État, et celle dédiée à ses investissements – dans le but de développer ceux-ci.

3. Une gouvernance davantage attentive à la **transversalité** des problèmes et des objectifs.

L'approche dominante reste celle des « silos », où chaque département et chaque niveau de pouvoir restent confinés à l'intérieur de ses compétences spécifiques. Une approche « systémique » des problèmes et des enjeux est pourtant nécessaire, par-delà les découpages administratifs et les niveaux de pouvoir.

« Le cloisonnement a comme conséquence que chaque département «prend sur le dos» des enjeux qui sont pourtant transversaux. L'emploi, par exemple, ce n'est pas seulement la mission du Forem, mais aussi celle de l'enseignement ; tout comme la formation est aussi l'affaire du Forem, etc. Créer de la transversalité, cela ne signifie pas créer une «cellule transversalité», mais réorienter les politiques publiques vers des objectifs transversaux, et non des objectifs verticaux. Cela suppose de travailler sur les méthodes, les indicateurs, la culture de travail ».

Jean-Louis Dethier

5.3. UN ÉTAT QUI S'APPUIE SUR LA PARTICIPATION

Mobiliser la population, susciter l'adhésion des citoyens est un leitmotiv de la littérature de prospective politique. Il se heurte pourtant à une réalité tout autre :

1. la **défiance** grandissante des individus envers le politique et ses formes d'expression traditionnelles (élections, partis, syndicats, etc.). La démocratie doit faire face aujourd'hui à un **déficit de légitimité** ;
2. la **complexité** croissante des mécanismes de gouvernance, encore accrue en Belgique par la multiplicité et l'enchevêtrement des niveaux de pouvoir. Deuxième problème : **le déficit de visibilité** des institutions.

On ne peut cependant pas conclure à un « décrochage » complet des individus à l'égard du pouvoir politique. Car dans le même temps, on observe que :

1. du fait des TIC, la société est **hyper-connectée**, ce qui surmultiplie les capacités d'information, d'intervention et de débat dans un espace politique désormais mondialisé ;
2. la société est de plus en plus **réactive**. Si l'on regarde les choses attentivement, on voit que la délégitimation des institutions n'engendre pas tant une désaffection du politique par le citoyen, que l'émergence de nouvelles formes « négatives » de participation : mobilisation contre une réforme, réaction NIMBY contre un projet d'infrastructure, culture du recours, etc. C'est ce que Pierre Rosanvallon appelle la « contre-démocratie »³ ;

3. La « contre-démocratie » n'est donc pas le contraire de la démocratie, mais le pouvoir de la société civile en tant qu'elle contrarie la démocratie formelle, au lieu de l'alimenter et de l'enrichir. Selon Rosanvallon, on assiste à une dissociation croissante entre les institutions démocratiques formelles (l'expression électorale, la majorité parlementaire) et l'expression politique issue de la société civile – dissociation dont le populisme est la marque évidente. Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie*, La politique à l'âge de la défiance, Seuil, 2006. Plus radicale est la thèse d'Emmanuel Todd, qui considère quant à lui que des facteurs lourds tels que le vide religieux, la stagnation éducative, l'impact destructeur du libre-échange, l'appauvrissement des classes moyennes engendrent une crise sans précédent de la démocratie. Emmanuel Todd, *Après la démocratie*, Gallimard, 2008.

3. la société est de plus en plus **réflexive**. La réflexivité est la révision constante des pratiques sociales à la lumière des informations nouvelles concernant ces pratiques, du fait que les outils d'information, d'analyse et de connaissance sont de plus en plus nombreux, accessibles. Observons en outre qu'ils ont tendance à s'hybrider, entre savoir universitaire et savoir « profane », institutions publiques et privées, etc.;

Ces processus ambivalents (connectivité, réactivité, réflexivité), il faut les **faire évoluer dans le bon sens**, celui d'une revitalisation de la démocratie. C'est essentiel en vue de la réussite du « Pacte pour la Wallonie » :

- le **Pacte industriel** repose sur l'innovation, c'est-à-dire la connaissance, la recherche, qui sont des productions éminemment sociales et culturelles. L'économie créative a besoin de diversité, d'ouverture au monde ; elle ne peut pas se développer dans un contexte dominé par la méfiance, la xénophobie, le repli sur soi. De même, l'économie de la circularité repose sur une intégration d'acteurs diversifiés capables de construire ensemble des « écosystèmes » économiques qui seront aussi des « milieux de vie » collaboratifs. Le « **software** » de l'économie de l'innovation sera **démocratique et participatif** ;

« Pourquoi les pôles de compétitivité ? Pourquoi vouloir à tout prix réindustrialiser la Wallonie ? Parce qu'on a besoin d'une économie où tout le monde a sa place »
Luc Vansteenkiste

- le **Pacte social** repose sur la prise en compte des « nouveaux risques sociaux » : le chômage de longue durée, le décro-

chage des jeunes, en particulier issus de l'immigration, les familles monoparentales, la prise en charge des plus âgés, etc. Or, pour lutter contre ces phénomènes de désaffiliation, il faut certes des mécanismes « monétaires » de solidarité, mais aussi tout un travail social axé sur la production de liens sociaux, de confiance en soi des acteurs. Le **décloisonnement des secteurs** (emploi, éducation, formation, culture) est la condition d'un devenir-citoyen des précarisés, condition de leur émancipation.

- Le **Pacte territorial**, enfin, repose sur la capacité des territoires à se muer en **aires de coopération** auxquelles adhèrent des acteurs de tous horizons, avant l'intégration des différents projets territoriaux au sein d'une vision partagée de la Wallonie.

Élaborer un « Pacte pour la Wallonie », c'est donc réfléchir sur la démocratie non simplement comme institution « formelle », mais comme processus de participation active à l'**économie innovante**, à la **cohésion sociale**, au **développement des territoires**.

La Wallonie n'a pas seulement besoin de « pôles de compétitivité » ; elle a aussi besoin de « pôles de citoyenneté ».

5.4. VERS DES PÔLES DE CITOYENNETÉ ?

« **Démocratie participative** » : l'expression désigne toutes sortes de dispositifs : consultation (comités de quartier, procédures de consultation lors d'un projet d'infrastructure, etc.), médiation ou intermédiation (entre une institution et des riverains mécontents), co-

Philippe DESTATTE



Historien (ULg). Aujourd'hui, Directeur général de l'Institut Destrée, un centre de recherche et think tank européen spécialisé dans l'intelligence territoriale en politiques publiques et le développement régional.

Philippe Destatte n'est pas un interlocuteur comme les autres quand on parle de prospective wallonne : il en a fait l'activité principale de l'Institut Jules Destrée, dont il est le directeur. Il est à l'origine du Collège régional de Prospective de Wallonie, qui a mené en 2010 et 2011 un important processus « Wallonie 2030 », qui s'est conclu par la rédaction d'un « contrat sociétal pour la Wallonie dans un cadre de régionalisation renouvelée ».

Le credo de Philippe Destatte ? Pour qu'une région bouge, elle doit recevoir l'appui de celles et ceux qui la composent. On ne peut donc envisager le renouveau wallon qu'à la condition d'impliquer les citoyens les entreprises, les organisations et les administrations, à cette relance. Et impliquer, c'est co-construire, c'est-à-dire bien davantage que consulter et concerter.

Mais comment ? Le directeur de l'Institut regarde en dehors de nos frontières : « *certaines régions qui se sont lancées dans de tels processus de réflexion stratégique ont impliqué jusqu'à 10.000 personnes, si je prends l'exemple de la Lorraine* » - autant d'acteurs représentatifs des forces vives qui parcourent la région. « Ces forces vives, il faut les impliquer, selon des méthodes de travail qui restent à définir ».

Après l'extension, l'intensité. Une stratégie d'avenir doit porter sur la totalité du champ d'action, pas sur les marges. : « *Début des années 2000, la Région avait accouché d'un Contrat d'avenir ambitieux. Dans les faits, 5% du budget ont été affectés au changement de cap... Or, dans n'importe quelle entreprise, un business plan concerne 90% du budget ... Il faut donc aller beaucoup plus loin* ».

Troisième condition : la gouvernance et le leadership. « *Le politique doit assumer son rôle et convaincre la population du bien-fondé des réformes en les expliquant clairement. Ce n'est qu'à ce moment qu'il pourra espérer être suivi* ». Quant à la gouvernance, elle doit davantage intégrer la culture de l'évaluation (y compris citoyenne) et de la transversalité. « *Après avoir, comme beaucoup, critiqué les intercommunales, je suis par exemple convaincu de leur potentiel. Elles sont hypercompétentes sur leur territoire. Mais pourquoi ne pas les ouvrir aux universités, aux entreprises, qui pourraient amener une vision et une force de frappe différentes ? Pour anticiper les problèmes, tissons des liens entre les acteurs* ».

Pour le reste, pas de tabou. « *La régionalisation de l'enseignement, par exemple, cela n'a rien d'idéologique. Pour la réforme en profondeur, il faut impliquer les territoires, les entreprises, etc., tous leviers qui sont régionaux. Même les Bruxellois réclament maintenant cette régionalisation ...* ».

Quatrième condition : intégrer les « autres » au cœur même de notre projet d'avenir. « *La Wallonie n'est pas seule au monde et renforcer la solidarité internationale, notamment avec les pays en voie de développement, ne me paraît pas insensé. Même en temps de crise...* ».

Véronique CABIAUX



Professeure de microbiologie (ULB). Aujourd'hui, Directrice de l'Agence de Stimulation Technologique (AST) qui fusionnera avec l'Agence de Stimulation Économique (ASE) début 2014 pour devenir l'Agence de l'Entreprise et de l'Innovation (AEI). Également membre du comité de direction l'hôpital académique Erasme et de la classe « Technologie et Société » de l'Académie Royale de Belgique.

Pour résoudre les problèmes, il faut sortir des sentiers battus et oser poser des questions impertinentes : Véronique Cabiaux est convaincue qu'il faut changer notre manière d'appréhender le monde. Et commencer par remettre l'humain au centre de la réflexion : « La question n'est plus de savoir de quoi les entreprises ont besoin, mais de quoi les chefs d'entreprise sont en attente, eux personnellement, pour être heureux et s'épanouir ».

Idéologiquement, c'est un grand écart : « Nous devons sortir de la philosophie grecque qui nous a appris à avancer par objectifs, pour entrer dans la philosophie chinoise qui nous suggère de créer les conditions pour que les choses adviennent naturellement » (voir encart page 6). Il convient donc de déconstruire un nombre important de préjugés : valoriser le marché du travail (beaucoup de jeunes y retardent leur entrée parce qu'ils en ont peur), décloisonner les politiques (industrielle, innovation, économique, ...) pour davantage réfléchir transversalement, construire l'ouverture au monde sur base du partage et non de l'opposition. En d'autres termes, adopter une stratégie de rupture pour échapper aux remèdes éculés : « Posons-nous des questions-chocs, changeons de cadre pour inventer de nouvelles réalités. Dans une certaine mesure, le Plan Marshall a permis à l'intelligence territoriale de se déployer en jetant des ponts entre les secteurs. C'est un premier pas ».

Dans cet ordre d'idée, il faut intégrer dans nos mentalités la « culture positive de l'échec ». Car il n'y a pas d'innovation sans risque, pas de risque sans échec. Celui-ci doit être accepté et non craint. Face à des « success stories » surmédiatisées, les jeunes finissent par abdiquer avant même d'avoir essayé, de peur de ne pas pouvoir tenir la comparaison. « Pourquoi ne pas permettre à un indépendant qui fait faillite de pouvoir bénéficier d'aides matérielles et de services lui permettant de comprendre les raisons de son échec et de se relancer ? ».

Profitons de la réforme de l'État en cours pour briser nos barrières mentales et donner de l'air à la créativité et à l'innovation. « Doit-on laisser exclusivement à la manœuvre des experts ? Des personnes jugées 'non compétentes' apporteraient certainement un éclairage neuf, différencié, avec de nouvelles grilles de lecture. Est-ce que seule compte la vision budgétaire ? Bien sûr que non ! Or, le transfert de compétences est souvent perçu à travers ce seul prisme ».

La Wallonie peut donc imaginer son futur sur base d'un nouveau pacte qui ne serait pas dicté par des objectifs chiffrés stériles. Et ce qui est actuellement considéré comme un risque – l'impossibilité de réaliser le transfert de compétences dans le temps – doit être désormais perçu comme une belle opportunité pour penser différemment.

décision (à l'instar de la récente « Convention constitutionnelle » en Irlande), décision (jury d'Assises, référendum, initiatives populaires), pétition, construction collective de propositions citoyennes (G 1000), etc.

La démocratie participative est tantôt *idéalisée* comme alternative à des institutions représentatives jugées verrouillées, voire corrompues, tantôt *décriée* comme antichambre du populisme. Qu'en est-il ?

Depuis le XIX^e siècle, le **pilotage de nos démocraties** est triple : **représentatif** (parlement et partis politiques), **techno-scientifique** (administrations, universités) et **corporatif** (syndicats, associations). Le gouvernement assure le pilotage central. La médiation entre ces instances de pilotage et les citoyens est assurée par la presse. On comprend dès lors la méfiance de ces instances envers l'idée de démocratie participative – méfiance des élus, des experts et des syndicats, chacun craignant de se voir déposséder de sa capacité d'action.

Mais il faut voir les choses sous un autre angle. **La situation est aujourd'hui très différente** de ce qu'elle était il y a encore une trentaine d'années :

1. de **nouveaux acteurs de la délibération** sont apparus ou se sont développés : les « think tanks », les groupements d'intérêt locaux, les lobbyistes ; les acteurs « historiques » ont eux-mêmes fortement évolué ;
2. les **TIC** ont complètement changé les modalités de la « médiation » : à la place d'un canal de communication institutionnalisé et linéaire (la « presse »), elles ont substitué un réseau global et instantané d'opinions, de connaissances et de discussions où chacun peut intervenir à tout moment à titre d'acteur ;

3. surtout, le pilotage politique de nos sociétés a été fortement diminué dans sa capacité d'action, au profit de **puissances mondialisées** peu identifiables et inaccessibles (multinationales, fonds d'investissement, agences de notation, organisations mondiales, etc.).

Au lieu d'opposer **démocratie participative** et **démocratie représentative**, ne faut-il pas chercher à les renforcer mutuellement : insuffler de la citoyenneté active dans les rouages de la démocratie représentative, techno-scientifique et corporative, et capter les énergies positives de la société civile pour leur donner plus de visibilité et de force ? Tel est le sens des « pôles de citoyenneté ».

Quel serait le **but de ces pôles de citoyenneté** ?

Selon nous, il ne s'agit

1. ni de leur assigner la fonction de *décider* (sur le mode référendaire) ;
2. ni celle de *légitimer*, via des processus de consultation, les décisions prises par le pouvoir politique.

Ce sont deux fonctions souvent assignées à la démocratie délibérative, mais il faut sortir de toute ambiguïté et dire clairement que les décisions collectives sont prises par l'État (formellement : le Parlement, émanation de la volonté collective), en liaison avec les corps intermédiaires et les experts. La démocratie participative fait fausse route en singeant les processus décisionnels de la démocratie parlementaire.

Les pôles de citoyenneté devraient plutôt avoir pour but de :

1. construire des **visions communes**, soit à l'échelle d'un territoire, soit sur une thématique

o quand les forces vives d'un territoire se regroupent pour dessiner le plan stratégique de ce territoire, elles agissent comme un pôle de citoyenneté, à condition d'impliquer un large éventail d'acteurs (et pas seulement dirigeants politiques et économiques) ;

o les différents Conseils consultatifs déjà existants en Wallonie (tel le « Conseil wallon de l'égalité des hommes et des femmes ») sont aussi des pôles de citoyenneté, quand ils dépassent leur fonction d'avis de textes législatifs et deviennent de véritables lieux de débats ;

o certains types de collaboration entre centres universitaires, institutions et associations sur des questions « *policy oriented* » relèvent également d'une dynamique de pôles de citoyenneté ;

o etc.

2. travailler à des **projets citoyens concrets**

o les pouvoirs publics financent un projet de réaménagement urbain conçu par un collectif de riverains ;

o Commune, Forem, employeurs, associations, etc. montent un programme intégré

de lutte contre les discriminations à l'échelle locale ;

o etc.

De telles initiatives (qui, on le voit, existent déjà, et dont les exemples sont multiples) doivent être encouragées et coordonnées, dans un **triple but** :

1. le **décloisonnement** des points de vue, qui aujourd'hui fait encore défaut, du fait du poids encore lourd des « piliers » dans l'organisation de la vie associative belge. Il ne s'agit nullement de « neutraliser » celle-ci, mais au contraire de redonner tout son sens au pluralisme en favorisant les projets culturellement et idéologiquement hybrides ;

2. **l'inclusion** dans le débat démocratique d'acteurs souvent relégués dans une sorte d'« *underground citoyen* » : femmes, populations issues de l'immigration, jeunes, mais aussi travailleurs de l'économie sociale et solidaire ou ... fonctionnaires ;

« Il y a chez les 10.000 fonctionnaires wallons un potentiel sous-exploité d'expertise, de créativité, de réflexion critique. Certains cabinets ministériels, de leur côté, s'épuisent dans des tâches de gestion qui ne sont pas de leur ressort. Entre le politique et l'Administration, la réflexion stratégique et prospective est souvent anémiée. Beaucoup de fonctionnaires croient qu'il faut être « passe-muraille » et n'osent pas donner leur avis quand le politique part dans la mauvaise direction. Résultat : ils oscillent

entre confort et frustration ».

Philippe Suinen

3. la construction d'une **vision** et d'une **identité wallonnes**, ce qui ne signifie pas nier le dissensus politique et social inhérent à toute démocratie, mais capter les énergies positives de ce dissensus pour se projeter collectivement dans le futur

o le « patriotisme wallon » ne naîtra pas de slogans institutionnels diffusés via les médias, mais de la réunion d'acteurs divers au sein de pôles de citoyenneté, certains structurels, d'autres temporaires, démontrant la capacité de la société wallonne à débattre et à se réfléchir à son avenir.

De même que les **pôles de compétitivité** sont basés sur le décloisonnement des compétences et l'inclusion d'un maximum de partenaires, en vue de créer un espace économique wallon innovant et compétitif, de même les **pôles de citoyenneté** parient-ils sur l'hybridation des points de vue et l'inclusion citoyenne du plus grand nombre, en vue de faire de l'espace public wallon un véritable espace politique.

La différence, toutefois, c'est dans le domaine industriel, la clef du succès est la **sélectivité** des secteurs prioritaires, tandis que dans le domaine citoyen, c'est au contraire la **multiplicité** des lieux de rencontre et de discussion qui sera gage de **fertilisation démocratique**.

Les acteurs institutionnels de la démocratie (le Parlement, des organes administratifs comme l'IWEPS, ou para-publics comme le CESW) doivent jouer un rôle

prépondérant dans **l'organisation** et la coordination de ces pôles de citoyenneté. Car comme on l'a dit plus haut, l'objectif est de redonner sens à l'action politique en général, de lui redonner ses lettres de noblesse.

L'enjeu est donc à la fois de **multiplier** les espaces de débat, et de les **coordonner** pour renforcer les institutions politiques existantes, c'est-à-dire pour **irriguer la démocratie wallonne** : entre *l'underground* social composé de tous les citoyens et de tous les groupes informels peu ou non visibles, souvent hostiles à la politique « traditionnelle », d'un côté, et *l'upperground* institutionnel, soit les formes classiques de délibération et de décision politiques (Gouvernement, Parlement, Administration, concertation sociale), d'un autre côté, il existe un **middleground citoyen**, formé d'acteurs divers concernés par les débats politiques, et susceptible de basculer soit vers des formes réactives et populistes de « contre-démocratie », soit vers des formes actives et innovantes de citoyenneté.

Les pôles de citoyenneté ont besoin à la fois d'une dynamique « *bottom-up* » qui vienne des secteurs les plus variés de la société pour remonter jusqu'aux acteurs institutionnels, et d'une dynamique « *top-down* » qui part de ces mêmes acteurs vers le tissu social (v° « Comment débloquer la Wallonie? », chap. 2 « Penser autrement la Wallonie »).

Une grande erreur serait de croire qu'il est accessoire de chercher à mobiliser ce « *middleground* » citoyen. Car c'est à partir de lui que se construiront en Wallonie une **économie innovante**, une **société solidaire**, des **espaces urbains créatifs**. Le



Didier VIVIERS

Professeur d'Histoire et d'Archéologie (ULB). Depuis 2010, Recteur de l'ULB. Président ad interim de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (Ares) et vice-Président du FNRS.

Premier message de Didier Viviers, martelé avec force : la Wallonie doit jouer à fond la carte de l'ouverture au monde. Attention au repli sur soi, au monolinguisme, aux sous-localismes. « *La Wallonie est un territoire ouvert. La plus grande métropole wallonne, n'est-ce pas ... Bruxelles ?* ».

Deuxième message : pas de relance wallonne sans un enseignement de qualité. Or, on est loin du compte. Le chantier est immense.

Première priorité : « *en finir avec les « piliers* ». L'enseignement obligatoire doit suivre la même voie que l'enseignement supérieur : « *Quel est encore l'intérêt des « réseaux » aujourd'hui ? La volonté n'est pas de créer un enseignement lisse et aseptisé, mais de rationaliser les structures afin de mieux utiliser l'argent disponible* ».

Deuxième priorité : plus d'autonomie pour les établissements. « *Il faut sortir d'une logique verticale et interventionniste au profit d'une logique contractuelle entre l'Etat et les écoles, sur base d'objectifs à long terme et de contrôle ex post. Réhabilitons les manuels, et pour le reste, faisons confiance aux directions et aux enseignants* ».

Troisième priorité : rapprocher le monde éducatif du monde de l'entreprise. Celle-ci doit devenir une partenaire à part entière du processus de formation, dans toutes les filières de l'enseignement supérieur. « *Les universités, en particulier, doivent privilégier l'acquisition de compétences ouvertes : capacité d'abstraction, de synthèse, inventivité, méthodes, etc.. Aux entreprises de transmettre les connaissances techniques, qui changent constamment* ». Didier Viviers est convaincu que si l'Allemagne est dans une santé économique insolente, c'est moins en raison des coûts salariaux que de son système de formation performant qui ne délaisse pas les filières techniques.

Quatrième priorité, transversale : décloisonner, hybrider. Cela vaut pour la recherche comme pour la formation. « *Pourquoi ne pas s'inspirer du système anglo-saxon « majeure-mineure » ?* ». « *Un diplômé de Langues orientales doit pouvoir travailler dans la finance internationale* » ...

but des pôles de citoyenneté est de stimuler et d'organiser les forces vives que recèle ce «*middleground*» citoyen.

Les pôles de citoyenneté devront utiliser toutes les ressources offertes aujourd'hui par **l'Internet** et les **médias sociaux**. Diverses techniques ont déjà été expérimentées (sondages délibératifs, plateformes de discussion, etc.), d'autres sont à inventer. Des méthodologies de discussion inédites pourront être mises en œuvre.

Un label « pôles de citoyenneté » pourrait ainsi être accordé aux projets répondant aux caractéristiques mentionnées plus haut. La proposition ne nécessite pas la création de quelque structure administrative, et peut être financée à peu de frais. Elle doit bien évidemment être davantage élaborée.

.....

5.5. UN ENJEU VITAL POUR LA WALLONIE : UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

.....

Une profonde réforme de l'enseignement est indispensable. Tout le monde en convient, mais personne ne voit trop comment s'attaquer à un problème aussi titanesque, impliquant directement plus de 120.000 professionnels.

Les performances de notre enseignement sont mauvaises :

- le niveau moyen d'un élève scolarisé en FWB accuse un retard d'un an par rapport à celui d'un élève scolarisé en Flandre (même si l'on observe une légère

“ Si l'on veut vraiment penser autrement les problèmes, il faut partir de questions-chocs qui nous obligent à trouver des solutions innovantes. Par exemple, si l'on part de la fiction heuristique que les hôpitaux auront disparu dans dix ans, on est obligé de « sortir des cadres », d'imaginer de nouvelles formes de soins, et en fin de compte on s'aperçoit que beaucoup d'initiatives intéressantes existent déjà, et que certaines peuvent être connectées entre elles et réalisées dès maintenant. Mais si l'on pose comme base de la discussion qu'il faut arriver à un objectif de 10% d'économie budgétaire, on ne progressera pas. Une prospective intelligente passe par des hypothèses de rupture, de l'audace ...

Véronique Cabiaux

amélioration dans la dernière étude (PISA) ;

- notre système scolaire est l'un de ceux où les résultats des élèves issus de milieux défavorisés sont comparativement les plus faibles.

Les budgets publics alloués à l'enseignement ne sont pas en cause, puisqu'ils sont parmi les plus élevés de l'OCDE : 5,7 milliards €, soit plus de 6.500 € par an par élève. Le financement par élève a même cru de 9% ces 15 dernières années, sans amélioration des résultats, alors qu'il baissait de 18% dans l'enseignement supérieur, qui a pourtant su maintenir vaillamment son niveau d'excellence.

En d'autres termes, notre enseignement est mauvais, inéquitable et onéreux. Le problème ne date pas d'hier. Ni la crise des *subprimes* ni la pression de la N-VA n'en sont responsables...

Le « Contrat pour l'école. 10 priorités pour nos enfants » (2004)

Quatre constats étaient posés :

1. un nombre trop important d'élèves ne maîtrise pas suffisamment la lecture, l'écriture ou le calcul ;
2. le taux de diplômés du secondaire est trop faible et le taux de redoublement trop élevé ;
3. la ségrégation entre les établissements qui concentrent tous les problèmes et ceux qui sont montrés en exemple ;
4. de trop nombreux élèves fréquentent des écoles, des filières ou des options qu'ils n'ont pas choisis.

Face à ces problèmes, le « Contrat pour l'École » fixait quatre objectifs :

1. porter 100% des jeunes de 14 ans au Certificat d'Études de base ;
2. conduire 85% des jeunes de 20 ans au certificat de qualification ou d'enseignement secondaire supérieur ;
3. réduire de moitié le nombre d'échecs en primaire ;
4. réduire de 25% l'échec en secondaire.

Aucun de ces objectifs n'a été atteint.

Une réforme en profondeur de notre système d'enseignement reste donc d'actualité.

Dans le chapitre consacré au « Pacte industriel », nous avons dit la nécessité de lever le tabou sur la finalité professionnelle et économique de l'enseignement. Nous allons aborder deux autres tabous :

1. la gestion peu performante des ressources matérielles et humaines ;
2. le pilotage de l'enseignement obligatoire.

3.5.1 La gestion peu performante des ressources matérielles et humaines

Le bureau de consultants McKinsey, à l'initiative d'Etienne Denoël (v° entretien), a produit un double rapport sur l'enseignement obligatoire en FWB. Dans le monde éducatif, il a été diversement reçu, certains louant son objectivité, son courage et sa méthodologie, d'autres critiquant son orientation managériale qui conduirait à gérer les écoles comme des entreprises.

Comme la méthode de Zénobe 2 est celle des chantiers de réflexion, il est légitime de proposer aux décideurs politiques, à la communauté éducative et à la société en général d'examiner sans a priori les axes de réflexion proposés par Etienne Denoël.

L'axe de travail de McKinsey a été de comprendre pourquoi, toutes choses étant égales par ailleurs (notamment sur le plan socio-économique), certains systèmes scolaires réussissaient là où d'autres échouaient. Grâce à son réseau international, McKinsey a étudié 40 systèmes à travers le monde, pour identifier les caractéristiques communes aux meilleurs systèmes scolaires. Elles sont au nombre de quatre :

1. **des enseignants de qualité** : recrutés parmi les meilleurs élèves de l'enseignement supérieur, rémunérés au même niveau que les autres diplômés;

Jean-Pierre DAWANCE



Economiste (UCL). Depuis 2007, Secrétaire général du Conseil Économique et Social de la Wallonie (CESW). A également travaillé à la FGTB et a présidé le Conseil Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (Cweps).

La crise économique de 2008 puis de 2011 pouvait faire craindre la dégradation des relations sociales. Or, pour Jean-Pierre Dawance, habitué à côtoyer les interlocuteurs sociaux, il n'en fut rien : « Bien sûr il y a des tensions, des intérêts divergents. Mais mus par la volonté de préserver l'intérêt général, syndicats et patronat ont plutôt eu la réaction inverse, à savoir chercher des solutions communes pour limiter au maximum la casse ».

L'idée du gouvernement régional de mettre en place un « groupe des 10 » au niveau wallon (désormais connu sous le nom de « GPS » pour Groupe des Partenaires Sociaux) est donc bien accueillie par le Secrétaire général du CESW, puisqu'elle confirme la volonté de travailler dans un souci de consensus, entre patrons et syndicalistes, mais également avec le monde politique.

Cette cohésion est essentielle alors qu'une nouvelle réforme de l'État est en marche. La Wallonie va rapidement être confrontée à la gestion de nouvelles compétences: il faut s'y préparer. « Le CESW a mis en place plusieurs groupes de travail composés d'organismes d'études, de membres de cabinets, d'experts, etc. Nous faisons aussi appel à des interlocuteurs spécifiques, comme les mutualités pour tout ce qui touche aux soins de santé. Ce défrichage, au préalable technique, a déjà permis de soulever des problèmes majeurs qu'il convient de surmonter rapidement. D'autres dossiers, comme l'emploi, sont en revanche plus aboutis ».

La réforme institutionnelle n'est pas le seul objectif à atteindre. Parallèlement, il faut œuvrer à la relance économique qui poussera la Wallonie vers le haut. « Certains paradigmes doivent être dépassés pour pouvoir avancer. Le monde syndical accepte peu à peu de lever le tabou sur les coûts salariaux, alors que le monde patronal pointe désormais l'énergie comme 'le' point noir de la compétitivité, et non plus les salaires. On est donc loin des débats stériles et sclérosés ».

Un nouveau pacte social est donc envisageable, voire souhaité. « Même en temps de crise, les interlocuteurs sociaux ont continué à s'écouter mutuellement : c'est un atout à ne pas sous-estimer ».

o par comparaison, moins de 50 % des étudiants régents ou instituteurs en FWB ont opté pour ces études en premier choix après leurs études secondaires.

2. des **pratiques pédagogiques optimales** grâce au tutorat, au travail en équipe, au partage des bonnes pratiques entre écoles, etc.
3. **des équipes de direction de qualité**, bénéficiant de soutien et de rémunérations adéquates ;
4. **un soutien immédiat et ciblé aux élèves en difficulté** : détection rapide des écoles en difficulté, « discrimination positive », intervention d'enseignants spécialisés aux élèves en difficulté.

Sur cette base, McKinsey a ensuite étudié 20 systèmes scolaires qui ont réussi à s'améliorer significativement. Les principaux enseignements sont :

1. un système scolaire peut **progresser en 6 années** : la démarche la plus efficace consiste à s'inspirer non pas des meilleurs, mais des systèmes d'un niveau de performance comparable ;
2. les mesures sont à moduler en fonction du **niveau de performance de départ** : « faible », les systèmes d'enseignement doivent concentrer leurs efforts sur l'acquisition des bases de la lecture et du calcul ; « moyen », sur les ressources organisationnelles et les méthodes pédagogiques ; « bon », sur le niveau des enseignants et des directions ;

3. les systèmes scolaires les plus avancés conjuguent **autonomie** des écoles et **homogénéité des pratiques** d'enseignement : en clair, il s'agit de favoriser les méthodes collaboratives entre professeurs et entre écoles et de remplacer les contrôles par l'émulation entre collègues ;
4. les **pratiques sur le terrain** méritent plus d'attention que les questions de structure et de ressources. Par pratiques sur le terrain, on entend : les programmes scolaires, les démarches pédagogiques, les initiatives des directions...
5. les **échelons intermédiaires** entre l'administration centrale et les écoles jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la performance ;
6. les réformes sont souvent initiées à l'occasion d'un **changement de contexte** (critique économique, etc.), mais s'opèrent dans la **continuité** (6,7 ans).

Cette étude s'expose à de multiples critiques : absence de recommandations touchant au contexte territorial et social, au rôle des parents, aux liens avec « l'amont » (le maternel) et « l'aval » (le supérieur) ; absence de critique du « marché scolaire » dû à la concurrence entre réseaux ; préservation implicite de ceux-ci, etc. Malgré tout, nous pensons que cette étude mérite attention et discussion.

5.5.2. Le pilotage de l'enseignement

Le deuxième tabou concerne le **pilotage de l'enseignement**, c'est-à-dire (1) l'existence des « réseaux » et (2) le choix de l'opérateur institutionnel. Même le Rapport McKinsey, on vient de le dire, ne s'aventure pas sur ce terrain miné.

Nous ne l'aborderons pas sous l'angle des choix idéologiques (« officiel » versus « catholique », « régionaliste » versus « communautariste »), mais sous l'angle de la cohérence de la démarche prospective et citoyenne proposée ici.

« La complexité du système éducatif de la FWB et la concurrence entre réseaux ont été évoquées par un grand nombre d'entités interrogées. Une série d'acteurs estiment que, malgré la complexité et la sensibilité que revêt cette problématique, aucune avancée significative ne pourra être réalisée sans oser une rupture majeure : la refonte fondamentale du système éducatif en FWB » (Rapport des consultations « Horizon 2022 »).

Rappelons les lignes de force du « Pacte pour la Wallonie » :

1. la nécessité de réindustrialiser la Wallonie en en faisant une économie de l'innovation et de la créativité, donc de la connaissance ;
2. l'impératif de cohésion sociale, en particulier de lutte contre la pauvreté des enfants ;

3. la dynamique des territoires où se définiront de plus en plus les projets collectifs concrets, au détriment des « piliers idéologiques » ;

Compte tenu de ces éléments, une triple réforme paraît devoir aller dans le sens suivant :

1. faire évoluer les « réseaux » non pas au profit d'un service public unifié, mais d'une gestion établie par voie de **contractualisation** avec les établissements ou des groupements d'établissements – qui pourraient ainsi conserver leur identité idéologique ou confessionnelle, et qui verraient même leur autonomie renforcée ;
2. systématiser les coopérations et les regroupements entre établissements au niveau des **territoires** pour mettre fin aux concurrences stériles entre réseaux, mutualiser les res-

« Sur le plan de l'organisation sociale et politique, les « piliers » idéologiques traditionnels belges n'ont plus d'avenir. Ils ne correspondent plus à la population. A l'ULB, qui est tout de même très connotée idéologiquement, 56 % des étudiants viennent de l'enseignement catholique ! Mais abandonner la structuration de l'enseignement en termes de piliers et de réseaux ne veut pas dire qu'il faut tout « neutraliser ». L'ULB doit pouvoir garder son identité laïque et sociale, comme l'UCL ou tel établissement secondaire, leur identité catholique. Il faut donc revoir l'architecture du système, tout en gardant le meilleur des « piliers », à savoir le pluralisme des croyances et des convictions, qui est une richesse de notre culture. »

Didiers Viviers

sources et partager les expériences et les pratiques ;

3. assurer un **pilotage homogène** de l'enseignement en régionalisant les pouvoirs organisateurs, le pouvoir régulateur restant quant à lui commun à la Wallonie et Bruxelles.

Ces propositions ne font pas l'unanimité parmi les personnalités interrogées sur le sujet ; mais elles ne suscitent pas non plus d'opposition véhémente.

5.6. CONCERNANT LES UNIVERSITÉS

1. les personnalités interrogées sur la question ont toutes été unanimes à préconiser **l'abandon** du système actuel de financement « par étudiant

avec **enveloppe fermée** », inadapté au contexte actuel, au profit d'un mode de financement sur base d'un contrat de gestion à long terme (par exemple 50% de financement fixe sur dix ans, privilégiant l'output de recherche, et 50% à court terme, pour s'ajuster aux variations du nombre d'étudiants). Ce modèle rencontre la logique du **contrat-adhésion** évoquée plus haut;

2. vu la nécessité d'atteindre des tailles critiques de plus en plus importantes pour rester compétitives au niveau international, les universités devront se spécialiser, c'est-à-dire renoncer à vouloir couvrir tous les domaines et tous les champs du savoir, pour s'engager dans des **partenariats** et même sans doute dans une certaine forme **d'intégration** (amorcée par le récent Décret « Paysage »).

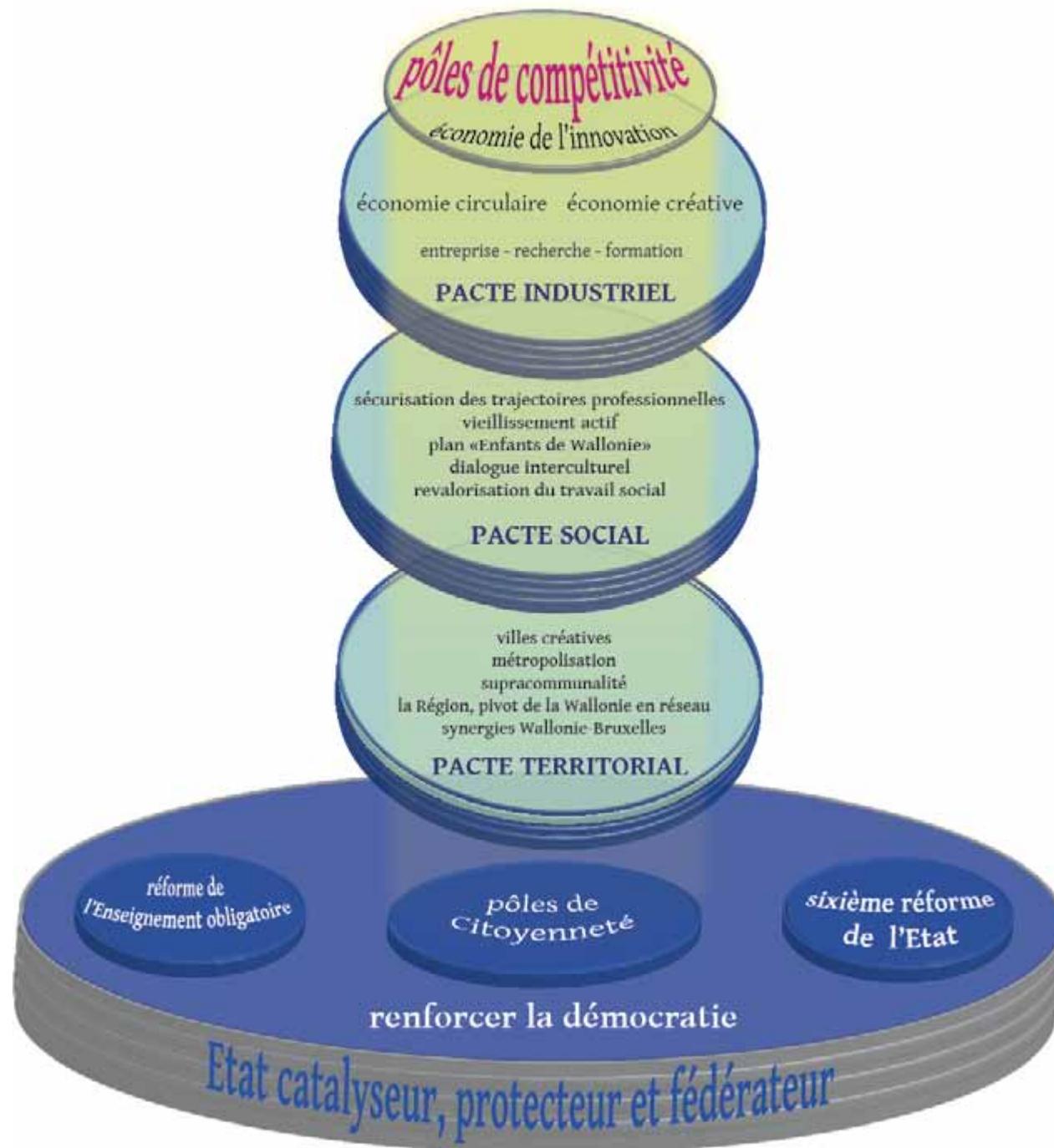
Philippe Aghion estime que pour constituer de véritables pôles d'excellence universitaire, il est nécessaire d'atteindre une masse critique représentant un budget de 1,2 milliard \$, 2.700 enseignants-chercheurs et 17.000 étudiants, dont 20 % de doctorants⁴. Par comparaison, la situation des universités en FWB est la suivante : un budget de 631 millions €, 2.000 enseignants-chercheurs, 90.000 étudiants, dont 7% de doctorants. Nos universités ont donc d'excellents atouts pour devenir un pôle d'excellence, à condition de travailler ensemble – ce qui n'empêche ni l'émulation ni le pluralisme.

4. Philippe Aghion et Alexandra Roulet, *Repenser l'État. Pour une social-démocratie de l'innovation*, Seuil, 2013, p.20.

« Aujourd'hui, on oppose sans cesse les universités complètes (ULB, UCL et ULg) et les autres, dites « incomplètes ». Le rêve de celles-ci est souvent de devenir complètes. Mais c'est le chemin inverse qu'il faut prendre : dans un espace Wallonie-Bruxelles en réseau, toutes les universités doivent devenir ... incomplètes, c'est-à-dire se spécialiser, se répartir les formations, en complémentarité les unes avec les autres.

Didier Viviers





.....
LA 6^E RÉFORME DE L'ÉTAT

LA WALLONIE NE DOIT PAS MANQUER

UNE OPPORTUNITÉ HISTORIQUE

DANS LA VOIE DE SON REDRESSEMENT
.....

Le 11 janvier 2014, dans le cadre du processus « Zénobe 2 », un groupe d'experts s'est réuni à Namur pour dégager des pistes de réflexion prospective liées aux transferts de compétence consécutifs à la 6^e Réforme de l'État.

Le groupe était constitué de :

- Benoit BAYENET : Professeur de finances publiques et de politiques économiques à l'ULB;
- Christian BEHRENDT : Professeur de droit constitutionnel à l'ULg ;
- Yolande HUSDEN : Médecin et responsable de la réflexion sur le transfert des soins de santé aux mutualités socialistes (direction étude);
- Marie-Kristine VANBOCKESTAL : Administratrice générale du FOREM ;
- Marc BOURGEOIS : Professeur de droit fiscal et de finances publiques à l'ULg ;
- Paul PALSTERMAN : Membre du bureau d'étude de la CSC ;
- Bruno VAN DER LINDEN : Professeur d'économie du travail à l'UCL ;
- Marcel GERARD : Professeur d'économie et de finances publiques à l'UCL;
- Le séminaire était animé par Edouard DELRUELLE : Professeur de philosophie politique à l'ULg.

Pour garantir la discussion la plus ouverte lors de cette journée, il a été très clairement dit (1) que les experts s'exprimaient à titre personnel, sans engager quelque institution que ce soit, et (2) que les recommandations faites ci-dessous le sont sous la seule responsabilité d'Edouard Delruelle. Elles reflètent la teneur des débats, sans toutefois engager qui que ce soit d'autre que leur auteur.

En une journée, le séminaire ne pouvait pas avoir pour but d'épuiser les différents problèmes qui sous-tendent ces transferts, mais d'identifier les enjeux fondamentaux et d'enclencher une dynamique de réflexion qui, espérons-le, se poursuivra dans les mois qui viennent.

Il est apparu que le plus important était de lancer un message de **mobilisation** aux responsables politiques wallons, toutes tendances confondues, ainsi qu'aux forces vives directement impliquées par les transferts de compétence, et plus largement encore, à l'ensemble des citoyens wallons, pour qu'ils prennent conscience de la nécessité, non seulement de « réceptionner » correctement les nouvelles compétences, mais de mener une **ample réflexion** sur le type de **politiques à long terme** qu'elles impliquent.

LES TRANSFERTS DE COMPÉTENCE : UN ENJEU CONSIDÉRABLE POUR LA WALLONIE

On ne saurait sous-estimer l'importance de cette 6^e Réforme. Si ses implications sur l'architecture constitutionnelle de notre pays sont limitées, elle transfère aux Communautés et aux Régions des compétences fondamentales, qui ont des répercussions directes sur la vie de nos concitoyens : emploi, santé, famille, fiscalité, etc. Les montants engagés sont considérables : 20,5 milliards à l'horizon 2015.

De l'État fédéral vers la Communauté Française

En millions €	2015
Allocations familiales	2 260,4
Soins de santé personnes âgées	1 114,0
Soins de santé et aide aux personnes	285,9
Interruption de carrière	12,0
Justice	44,5
Protection de la jeunesse	5,1
Fonds d'intégration des personnes immigrées et fonds européen d'intégration	3,9
Projets globaux	2,0
FESC	34,7
Total	3 762,5

De l'État fédéral vers la Région Wallonne

En millions €	2015
Emploi	1 021,4
Dépenses fiscales	878,0
Dotation résiduelle	372,4
Mécanisme de solidarité national	774,37
Total	3 046,17

De la Communauté Française vers la Région Wallonne

En millions €	2015
Nouvelles compétences	5,8
Allocations familiales	2 208,3
Soins de santé personnes âgées	1 108,6
Soins de santé	234,5
Hôpitaux	
Mécanismes de transition	-22,0
Participation à l'assainissement	-44,0
Total	3 491,2

6.537,37

LE FAIT RÉGIONAL EST CONFIRMÉ ET AMPLIFIÉ

Le budget de la Wallonie en 2014 est de 7,3 milliards. Avec la 6^e Réforme de l'État, elle hérite de l'État fédéral

- directement : des compétences pour un montant de 3 milliards (emploi, mobilité, énergie, etc.) ;
- indirectement (via la FWB), en application des accords de la Sainte Emilie : des compétences pour 3,5 milliards (allocations familiales, santé, etc.);

Le budget de la Wallonie est ainsi augmenté de 6,5 milliards, pour s'élever à terme à 13,8 milliards. Il va donc presque doubler.

Le budget de la FWB stagne, avec une augmentation résiduelle de 0,2 milliard. Il s'élève à 9,2 milliards, après les transferts de compétences de 1993 et de 2015.

Quant au budget de la Région Bruxelles-Capitale, il est actuellement de 3,2 milliards, et après les transferts, il sera de 3,86 milliards. La COCOM, en charge de la gestion des allocations familiales, voit son budget passer de 97 millions à 1,141 milliard.

Lors du séminaire, les débats ont porté exclusivement sur les transferts de compétence vers la Wallonie (francophone). C'est à regret que la situation particulièrement préoccupante de Bruxelles (en matière d'allocations familiales) n'a pu être abordée.

DES LEVIERS ESSENTIELS POUR LE « PACTE POUR LA WALLONIE »

Avec les transferts de compétence, la Wallonie dispose de leviers décisifs pour mettre en œuvre sa stratégie de redressement, d'abord en raison de la nature même des compétences (emploi, santé, famille), ensuite en raison de l'ampleur des budgets en jeu (plus de 6 milliards). C'est pourquoi, dans l'élaboration du « Pacte pour la Wallonie », les nouvelles compétences ont été systématiquement mises en évidence.

6.1. 10 RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS

1. Les transferts de compétence doivent faire l'objet d'une vision prospective et transversale.

Il faut se réjouir des accords de la Sainte Emilie conclus le 19 septembre 2013 entre les quatre Partis francophones, qui ont permis de dégager un consensus politique sur la répartition des compétences entre la Wallonie et la FWB.

Il faut également se réjouir du travail accompli par le Gouvernement Wallon et les administrations pour préparer et

coordonner la réception des nouvelles compétences (inventaire des missions à transférer, mise en place des structures les plus adaptées pour les exercer, premières données budgétaires, etc.). Il est également heureux que le Parlement wallon ait installé une « Commission spéciale relative à la mise en œuvre de la 6^e réforme de l'État ».

Rétrospectivement, on peut nourrir le regret que le processus de réflexion prospective alors appelé « Horizon 2022 » n'ait pas davantage anticipé les enjeux soulevés par la 6^e Réforme de l'État. Il faut pourtant qu'une réflexion ait lieu, malgré la campagne électorale et les négociations en vue de la formation des gouvernements qui la suivront, et que la 6^e Réforme de l'État ne s'enlise pas aussitôt dans la glu des contraintes budgétaires et bureaucratiques.

2. Une réflexion prospective sur les transferts de compétence ne doit pas se limiter au gouvernement et aux administrations, mais doit impliquer un réseau dense d'experts, chercheurs, partenaires sociaux, organisations, acteurs de terrain, etc. (v^o proposition 10)

Malgré les initiatives du Gouvernement et du Parlement, le processus reste pour l'instant de type technocratique, sans réelle mise à plat des politiques et sans mobilisation des compétences et des expertises qui, en dehors du cercle étroit des cabinets et des administrations, pourraient aider la

Wallonie à saisir toutes les opportunités de la 6^e Réforme de l'État.

Bien sûr, c'est au Parlement et au Gouvernement d'opérer les *choix politiques*. Mais ces choix n'en seront réellement que si les enjeux qui les sous-tendent sont identifiés, exposés, partagés. Cela nécessite une expertise large : experts universitaires et autres pour aider à les objectiver et/ou les penser autrement ; fonctionnaires, partenaires sociaux impliqués dans la gestion d'un grand nombre de structures et de dispositifs ; les hommes et les femmes qui sont sur le terrain, et dont la contribution à la réflexion peut être utile ; citoyens eux-mêmes, en tant que bénéficiaires de ces politiques. Mettre au travail un large réseau d'experts et d'acteurs de terrain aurait aussi comme vertu de sensibiliser le corps social aux enjeux à trancher.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne savons toujours pas concrètement comment se dérouleront les travaux de la Commission spéciale du Parlement.

3. Les responsables politiques wallons doivent tenir un discours de vérité à l'adresse des citoyens : il y aura des efforts financiers importants à consentir dès les prochaines années. Donc, aussi, des choix politiques clairs à opérer.

On a beaucoup entendu, notamment dans les médias, que la 6^e Réforme de l'État ne produirait ses effets qu'à long terme (2024), induisant l'idée que la Wallonie a « dix ans pour se préparer ». Cette vision est fautive, il faut le dire et le répéter. Certes, l'article 48/1, §4 alinéa 1 de la loi

de financement prévoit un mécanisme de *transition* qui majore de près de 580 millions par an les montants transférés à la Wallonie, et cela pendant 10 ans. Mais il ne s'agit que d'un mécanisme de *transition*. Les efforts vont commencer dès 2015, et ne feront que s'amplifier au fil des années, pour trois raisons :

1. le montant de 580 millions n'est pas indexé ;
2. la 6^e Réforme de l'État a été calculée hors assainissement des finances publiques ? Or, la contribution de la Wallonie à cet assainissement est de 540 millions dès 2016 (sur un total de 2,5 milliards pour l'ensemble des entités fédérale et fédérées) ;
3. les effets des transferts de compétences ont été calculés sur base de prévisions macro-économiques (inflation et croissance) ; mais il est certain que certains postes de dépenses, comme celui des maisons de repos, des APA (Allocations d'Aide aux Personnes Âgées), ou des titres-services en l'état, par exemple, vont croître de façon bien plus importante.

Sur l'ensemble des matières communautaires, dès le départ en ce qui concerne les allocations familiales, à plus long terme en ce qui concerne les soins de santé, la dotation fédérale sera inférieure aux besoins de la Wallonie francophone, en fonction des dispositions actuelles.

De telles contraintes imposeront des efforts et des choix dès 2015. Il faut les anticiper. Même si la période électorale qui s'ouvre ne s'y prête pas, les responsables politiques doivent tenir un discours de vérité aux citoyens.

4. Ils doivent aussi tenir un discours de confiance : la 6^e Réforme de l'État est une opportunité sans précédent pour réorienter un certain nombre de politiques, et redonner du souffle au redressement entamé par la Wallonie.

Si les contraintes budgétaires seront fortes, les opportunités et les marges de manœuvre ne manqueront pas. À côté d'un discours de lucidité, on peut donc aussi tenir un discours de confiance.

Comme on l'a dit, les matières transférées sont considérables, et touchent la vie quotidienne de nos concitoyens : emploi, santé, famille, logement, etc. De plus, la 6^e Réforme de l'État transfère à la Région une enveloppe financière *globale* (plus de 6,1 milliards, à ajouter aux 7,3 dont elle dispose actuellement) que la Wallonie peut utiliser comme bon lui semble. Ce serait une erreur, un manque d'ambition et d'audace, si la Wallonie se contentait de transférer les sommes « passivement », de poste à poste. Et c'est de toute façon impossible, vu les efforts financiers qu'elle devra consentir. Une réflexion sur les objectifs stratégiques et une remise à plat des politiques et des dispositifs existants doivent donc être menées, sur base de lesquelles la Wallonie pourra orienter les montants dans le sens des priorités qu'elle aura identifiées.

Derrière les compétences transférées, il faudra opérer des choix politiques à long terme et transversaux : derrière les aides à l'emploi, il y a la *politique* de l'emploi ; derrière les allocations familiales, la *politique*

de la famille et/ou de l'enfance ; derrière la gestion des infrastructures hospitalières et les maisons de repos, la *politique* de la santé, etc. Et entre ces politiques, les transversalités sont multiples : les titres-services relèvent à la fois de la politique de l'emploi et de la politique fiscale, et touchent aussi pour partie à l'aide aux personnes âgées, etc.

Même si le contexte est difficile, il faut donc insister sur les opportunités qu'offre la Réforme de l'État.

5. Une rationalisation de nombreux dispositifs et de nombreuses structures peut et doit être opérée, pour réduire «l'effet lasagne» des politiques actuelles (prioritairement en matière d'emploi)

Nul n'ignore la complexité des dispositifs et des structures due à l'enchevêtrement et, bien souvent, la non-coordination des compétences entre entités fédérale et fédérées. La Réforme de l'État est une opportunité de réduire cette complexité, de simplifier le « mille-feuille » organisationnel wallon.

6. La Wallonie doit clarifier les objectifs qu'elle veut poursuivre à travers les politiques impliquées par les transferts de compétence.

Les exemples ne manquent pas.

Il existe aujourd'hui 34 dispositifs d'aides à l'emploi. Quelle est leur efficacité, eu

égard aux objectifs poursuivis ? N'y a-t-il pas des superpositions ? Cette complexité ne favorise-t-elle pas des « effets d'aubaine » ? Plutôt que des aides à l'emploi, des aides directes à l'investissement ou des réductions linéaires de charges ne seraient-elles pas plus efficaces ? (Rappelons que le coût salarial unitaire est de 61,3 en Wallonie pour 60,2 en Belgique). Quelle est la part du chômage due au manque d'offre d'emplois, et celle due à l'inadéquation entre l'offre et la demande ? Certaines aides à l'emploi ne sont-elles pas en fait des formes indirectes d'aides à des secteurs ? On songe par exemple aux APE, qui profitent aujourd'hui presque exclusivement au secteur public (au premier chef les Provinces et les Communes) et au non-marchand. Ne serait-il pas plus clair de requalifier les emplois APE en forme explicite d'aides aux Communes, et/ou de les redéfinir de sorte qu'ils profitent davantage aux entreprises (qui le réclament) ? De même, les chèques ALE sont considérés par beaucoup comme des pièges à l'activité professionnelle. Ne faut-il pas les supprimer, ou réformer le modèle ? Le système des titres-services devra également être réformé, ne serait-ce que pour des raisons budgétaires.

De même, dans le domaine de la **santé**, l'évolution des maisons de repos (et de soins) soulève des questions principielles, qui ont été évoquées dans un autre chapitre (« Pacte social »), de même que les APA (Allocations d'Aide aux Personnes Âgées). En matière d'infrastructures hospitalières (46 hôpitaux généraux, sur 100 sites, et 20 hôpitaux psychiatriques), des regroupements et des spécialisations ne sont-ils pas inévitables à terme ? Il faudra aussi avoir une attention particulière pour les soins de santé de 1^{ère} ligne d'une part, la prévention d'autre part, dont les résultats

sont peu visibles immédiatement et qui permettent pourtant, à terme, des progrès et des économies considérables.

Compte tenu de la dotation fédérale, la Wallonie devra rapidement prendre des mesures en matière d'allocations familiales: soit des économies dans les dépenses, soit de nouvelles recettes, provenant soit d'autres postes régionaux, soit de nouveaux impôts (ou cotisations). Mais quelle est la finalité des **allocations familiales**? S'agit-il d'un droit de l'enfant, d'une aide à la famille, d'un instrument de politique sociale pour lutter contre la pauvreté? Personne ne plaide pour que l'allocation familiale devienne une allocation totalement indifférenciée et inconditionnelle. Mais selon quels critères faut-il majorer les allocations? Il y a consensus pour prendre en compte la situation sociale des parents, ainsi que le supplément de coût d'éducation lié à un handicap de l'enfant. Mais le rang de l'enfant (celui du 3^e est aujourd'hui déterminant) est-il encore pertinent (sans négliger le soutien nécessaire aux familles nombreuses)? Ne faut-il pas prendre en compte la problématique des familles recomposées, ou des « effets de seuil » en termes de logement, de mobilité, etc.? On pourrait aussi introduire une variation en fonction de l'âge (un adolescent coûte plus cher qu'un nouveau-né). Il a aussi été suggéré par certains (et contesté par d'autres) que l'allocation familiale prenne fin à 18 ans, et soit remplacée par une « allocation d'attente » versée directement au jeune tant qu'il est aux études ou au chômage – allocation qui pourrait être conditionnelle, pour le responsabiliser.

Les entités fédérées disposant maintenant d'une certaine **autonomie fiscale**, la Wallonie devra réfléchir à la meilleure

utilisation possible de cet outil central de politique publique. L'enjeu principal en matière de fiscalité régionale, à ce stade, outre la détermination du taux d'additionnels le plus optimal, est la **fiscalité sur l'immobilier**. Actuellement, le système est injuste et repose sur un revenu cadastral dont le calcul est obsolète. Les droits d'enregistrement sont prohibitifs (12,5%, sauf pour les habitations modestes: 6%). La Wallonie doit-elle s'inspirer du mécanisme de reportabilité mis en place en Flandre? La question de la taxation sur la plus-value immobilière doit aussi être intégrée à la discussion. Ne faudrait-il pas harmoniser ces différentes formes de taxation, en vue d'objectifs propres à la Région (justice sociale, lutte contre l'étalement urbain, défis énergétiques et environnementaux, etc.)? *Quid* aussi de l'avenir du régime des avantages fiscaux liés à l'acquisition ou à la conservation de l'habitation propre? Ne faudrait-il pas en reconsidérer fondamentalement le régime, de manière à prévenir, entre autres, les effets d'aubaine qu'ils engendrent aujourd'hui?

Toutes ces questions sont soulevées ici à titre exemplatif, dans un souci heuristique. Elles montrent la nécessité d'une réflexion indépendante, dégagée de tout a priori, avant que le politique, dûment éclairé, ne prenne ses responsabilités.

7. La Wallonie doit se doter d'une Administration fiscale performante.

Cette question dépasse la question administrative du transfert progressif de fonctionnaires de Bruxelles à Namur. Elle engage la crédibilité de la Région, et sa capacité à exercer une compétence consti-

tutive de tout pouvoir politique digne de ce nom.

8. La Wallonie doit envisager les transferts de compétences de façon transversale.

De nombreuses questions impliquent le croisement de plusieurs compétences transférées. Les ALE ou encore les titres-service relèvent à la fois de l'emploi et de la fiscalité; pour trouver des alternatives aux maisons de repos, tel le maintien à domicile, il faut croiser les questions de santé avec celle des titres-services et des ALE; la transversalité est la également la seule manière de lutter contre le phénomène des « pièges à l'emploi ».

9. La Wallonie doit mettre en place dès maintenant des dispositifs permettant une évaluation de ses politiques.

V^o chapitre « Renforcer la démocratie ».

10. Il est recommandé au Gouvernement Wallon de mettre en place un mécanisme de réflexion indépendant dont la mission serait d'éclairer les pouvoirs publics wallons sur les enjeux à long terme des transferts de compétence.

Comme il a été expliqué plus haut, l'ampleur et l'importance des transferts de compétence justifient un travail préparatoire important, qui implique bien plus

d'intervenants que les membres des seuls cabinets ou administrations. C'est aussi une occasion unique d'implémenter la culture de la réflexion et de l'évaluation indépendantes prônée par les pouvoirs publics wallons eux-mêmes.

Un tel mécanisme serait souple, ouvert, non-dispendieux pour les deniers publics. Sa mission serait temporaire. Ce mécanisme pourrait par exemple seconder la « Commission spéciale sur la 6^e Réforme de l'État » du Parlement Wallon, ou fonctionner de quelque autre manière, par exemple en collaboration avec les partenaires sociaux. Son but ne serait évidemment pas de définir une politique, mais (1) d'identifier, d'objectiver et de documenter les enjeux, (2) de dégager des pistes alternatives, (3) d'informer et de sensibiliser les acteurs et les citoyens sur les enjeux et les défis liés aux transferts de compétences. Ce mécanisme, qui devrait débiter ses travaux dès que possible, serait constitué non seulement d'académiques et de chercheurs, mais aussi de partenaires sociaux, organisations, acteurs de terrain, etc.

**LE PHILOSOPHE
& LE POLITIQUE**

Cet entretien a eu lieu antérieurement à la rédaction du «Pacte pour la Wallonie».

Jean-Claude Marcourt : En 2008, au moment d'évaluer le Plan Marshall, j'avais mis sur pied la commission « Zénobe » composée d'une trentaine de personnalités issues d'horizons économiques, culturels et politiques différents. Leur mission était d'identifier des actions susceptibles d'améliorer la compétitivité et de garantir un développement du bien-être de tous les citoyens. Les débats, qui se sont étalés sur plus d'une année, ne devaient souffrir d'aucun tabou ni exclusive, ce qui fut le cas.

Les conclusions, détaillées dans un rapport, ont été saluées par une majorité de personnes. Il m'est donc paru essentiel de faire de même pour le Plan Marshall 2.vert, en adaptant la méthodologie et en tenant compte du processus « Horizon 2022 ». Que retirez-vous des travaux de « Zénobe 2 » ?

Edouard Delruelle : Premier enseignement : Pour une très large majorité de personnes interrogées, le constat est positif : notre région est en pleine mutation et, malgré la crise, les indicateurs incitent à l'optimisme. On sent un nouvel esprit d'entreprendre, une politique industrielle modernisée, que symbolisent les « pôles de compétitivité ». En même temps, m'ont dit beaucoup d'interlocuteurs, le mouvement est encore freiné par de vieux blocages, souvent nés de vieilles divisions historiques.

Deuxième enseignement : Il y a consensus, au sein de la population, sur un modèle de société que je qualifierais d'« entrepreneurial-social » : oui à des PME créatrices et innovantes, à une économie qui permette à chacun de se lancer et de réussir, mais oui également à un Etat protecteur et à une sécurité sociale forte. *A contrario*, deux thèmes font dissensus : l'immigration et la place de l'islam d'un côté, les défis énergétiques et environnementaux de l'autre. C'est sur la base de ce double constat que j'ai construit l'idée de Pacte industriel, social et territorial.

JCM : Je pense quant à moi que la Wallonie est sortie de ses blocages anciens. Bien sûr, la région a connu des freins (idéologiques, sociologiques, politiques, ...), mais depuis près d'une décennie, plusieurs mécanismes ont été mis en place pour s'en débarrasser. Prenons le dialogue social : je suis convaincu que les interlocuteurs sociaux ne sont plus si loin d'un nouveau « pacte social » qui viendrait remplacer les grandes balises édictées en 1945. Maintenant, il est vrai que conclure un tel accord, c'est passer le Rubicon et accepter un rapport de forces complètement modernisé. Je pense donc, comme vous, que la relance passera par un triple pacte (industriel, social et territorial) qui replacerait le socioéconomique au cœur de l'Etat.

ED : C'est l'objet du « pacte industriel ». La création d'emplois passe par une économie créative, donc ouverte et innovante, et surtout pas une économie fermée sur elle-même. Pour créer, il faut une adhésion citoyenne, de la coopération, un environnement qui stimule... On ne peut penser la relance économique qu'en développant l'implication de tous : comment inciter les étudiants, les entreprises, les personnes à s'approprier cette nouvelle dynamique industrielle ? Dit simplement, la politique d'innovation en Wallonie a aujourd'hui un *hardware* qui tourne (Plan Marshall, pôles de compétitivité), il faut désormais pousser au développement du *software* : créativité, innovation.

JCM : Je n'ai pas attendu que le premier fonctionne pour penser au second... Le programme-cadre *Creative Wallonia*, c'est exactement cela. Je crois beaucoup en l'économie créative, mais il faut bien admettre qu'elle parle avant tout à la jeune génération. Et encore, pas à tous les jeunes. Il faut donc renforcer son appropriation. Il y a aussi le programme Next, qui vise à stimuler l'économie circulaire, qui est transversal par rapport aux 6 pôles ...

ED : À ce sujet, je suis convaincu que la Wallonie doit clarifier le modèle économique qu'elle veut développer pour faire face aux défis environnementaux et énergétiques. Beaucoup d'interlocuteurs m'ont dit : on n'y voit pas clair, on manque d'éclairage scientifique, intellectuel, et d'un cadre stratégique à long terme.

JCM : Pour moi c'est très clair, ce modèle est celui de l'économie circulaire, tel qu'il est promu par la Fondation Ellen Mac Arthur avec laquelle la Wallonie est partenaire. Nous n'avons pas de pétrole, c'est un fait, mais nous avons des matières premières à recycler (les métaux par exemple). C'est un atout essentiel pour notre région, et qui pourrait répondre en partie au défi de la transition énergétique, concept assez flou, en effet, pour beaucoup de citoyens. Par contre, dites qu'un matériau a une durée de vie illimitée grâce à l'économie circulaire, et vous mettez en pratique de manière très claire la notion de développement durable.

ED : Fort bien, mais vous le savez très bien, un nouveau modèle économique implique alors aussi un nouveau modèle social, juridique, peut-être même culturel et anthropologique. D'où le second Pacte, le Pacte social ou citoyen. Une société de l'innovation est sans cesse en mouvement. Cela suppose des remises en question permanentes, des créations et des disparitions de marchés, donc d'emplois... ce « *turn over social* » supposera davantage de flexibilité chez les travailleurs. En retour, et c'est tout le paradoxe, il n'y pas d'innovation et de prise de risque sans une sécurisation des trajectoires professionnelles. Si je n'ai aucun filet de protection en cas d'échec, je ne vais jamais me lancer dans l'aventure d'un projet innovant qui, par définition, représente un risque. La Wallonie ne doit-elle pas plancher sur un nouveau modèle social qui lui serait propre ?

JCM : Nous devons en effet recréer un tissu social homogène, éviter le développement d'une société duale. Pour ce faire, il existe un outil fondamental : l'enseignement. Nous devons augmenter de manière conséquente le nombre de jeunes qui sortent avec un diplôme. C'est non seulement essentiel pour le développement d'une société de l'innovation, mais c'est là que se trouve le filet de sécurité le plus sûr pour éviter de tomber dans la pauvreté.

ED : C'est en effet une des conclusions fortes de mon enquête : il faut prendre à bras-le-corps le problème de ces 25% d'enfants et de jeunes sous le seuil de pauvreté.

JCM : J'en suis bien conscient. Mais je le répète, la clé, c'est l'école. C'est pour cette raison que j'appelle à un véritable « Plan Marshall » pour l'école. Les professeurs se sentent souvent dévalorisés : il faut les remettre au centre de la réflexion et rendre à la profession ses lettres de noblesse. Il faut également casser l'image négative de l'enseignement technique et professionnel. Nous avons besoin de techniciens, d'ouvriers qualifiés... Comment devenir une société de l'innovation si on n'a pas la main-d'œuvre qualifiée qui donne vie à ce qui aura été conceptualisé ?

ED : Le problème de tout projet de réforme de l'enseignement, c'est qu'il se heurte à trois « tabous » (et je reviens à mes blocages persistants) : le rôle socioéconomique de l'école et « l'employabilité » de nos diplômés ; la gestion des ressources humaines et matérielles (l'argent est là, mais il est mal utilisé) ; enfin la structure elle-même, c'est-à-dire les réseaux, le pilotage du « Mammouth » ...

JCM : Il faudra en effet ici aussi, comme pour les interlocuteurs sociaux, que les uns et les autres « passent le Rubicon » et acceptent de s'attaquer à des réformes structurelles. Mais je suis moins pessimiste que vous sur la persistance des blocages. Et c'est aussi une question de leadership politique.

ED : Nous avons parlé des pactes social et industriel, mais le troisième pacte me paraît aussi essentiel : la territorialité. La Wallonie est ouverte au monde de par sa position géographique, mais en même temps souvent minée par des sous-localismes contre-productifs. Une formule m'est venue au fil de mon travail : comment « territorialiser les politiques » en vue de « déterritorialiser les individus », c'est-à-dire permettre la circulation des talents, des énergies ?

JCM : Je crois aussi à cette ouverture au monde, et je suis aussi partisan de lutter contre le sous-localisme. La Wallonie doit se présenter de manière unique. Le débat sur le statut de métropole des grandes villes wallonnes doit être relativisé, car de toute façon en Europe, si vous ne rassemblez pas au moins un million d'habitants, vous ne comptez pas. Chaque territoire doit rayonner de manière extensible : Liège a par exemple une influence sur sa province, mais aussi sur

les Pays-Bas, le Luxembourg, Namur... La supracommunalité doit être pensée en cartes mouvantes.

ED : Sur ce point, vous rejoignez les conclusions de mon enquête. Les territoires doivent se superposer au gré des matières, des projets et des opportunités. Leurs frontières doivent être poreuses pour favoriser l'hybridation. On en revient au principe de décloisonnement qui est au cœur du « Pacte pour la Wallonie ». Je crois qu'il y a là un enjeu démocratique fondamental : stimuler la citoyenneté en aidant les forces vives, les citoyens à échanger, débattre, même conflictuellement. Ce qui a été réussi sur le plan économique avec les « pôles de compétitivité » (décloisonner, travailler à des projets communs innovants), il faut maintenant le faire sur le plan citoyen, et c'est pourquoi je propose le développement de « pôles de citoyenneté » avec le même objectif : décloisonner, hybrider le corps social. Cette démocratie renouvelée pourrait s'appuyer sur les nouveaux médias et les technologies de l'information, dont nous ne devons surtout pas laisser l'usage aux « agités du bocal ». Il y a dans la société wallonne des gisements citoyens inattendus. Mais il faut creuser ...

JCM : Les nouvelles technologies peuvent en effet nous aider à remettre l'homme au cœur de la société. Aujourd'hui, le citoyen se sent objet ou victime. Il faut vraiment rendre confiance aux gens en leur proposant un projet collectif. Les citoyens doivent redevenir des acteurs politiques, comme nous l'avons connu au temps de mai 68. Puis le politique doit saisir la balle au bond et mettre la société en mouvement ...

ED : C'est ce que j'appelle le « Théorème de Machiavel » (qui était un grand républicain en même temps qu'un grand politique) : une démocratie, c'est à la fois des mouvements sociaux, des luttes, parfois dures, et une institution politique (un « Prince ») qui les met en forme et en sens. Il faut les deux : le « peuple » qui bouge, s'agite, et l'Etat qui prend ses responsabilités.

JCM : Cela correspond assez bien au *momentum* : la Wallonie se redresse, elle bouge ; à la Région d'assumer ensuite pleinement son rôle.

ED : Que la Wallonie bouge, c'est certain. Il faut maintenant orienter les énergies de sorte qu'elles soient positives, créatrices, et non négatives, destructrices. Le risque du populisme n'est pas négligeable. Pour le dire dans les termes de mon philosophe de référence, Spinoza : comment passer des « passions tristes » aux « passions joyeuses » ?

JCM : Le philosophe parle de passion joyeuse, je souscris pleinement. Le politique traduit: engagement, détermination, confiance dans l'avenir.

Liège, janvier 2014.

.....
BIBLIOGRAPHIE
.....

1) Rapports, études, documents officiels

Horizon 2022

S. BRUNET, M. DEWATRIPONT M., NYSSSENS M. et G. PAGANO, *Horizon 2022 : Ligne de force, Enjeux, mesures potentielles et questions*, 19 septembre 2012.

S. BRUNET, M. DEWATRIPONT, M. NYSSSENS et G. PAGANO, *Horizon 2022 : Rapport scientifique*, 5 février 2013.

S. BRUNET, M. DEWATRIPONT, M. NYSSSENS et G. PAGANO, *Horizon 2022 : Rapport scientifique : Ligne de Force 1 - Compétitivité, politique industrielle, Recherche et Innovation*, op. cit.

Horizon 2022 : Rapport scientifique : Ligne de Force 2 - Education, Formation et Emploi, op. cit.

Horizon 2022 : Rapport scientifique : Ligne de Force 3 - Mobilisation du territoire, op. cit.

Horizon 2022 : Rapport scientifique : Ligne de Force 4 - Défis démographiques (de la petite enfance au vieillissement) et de Santé, op. cit.

Horizon 2022 : Rapport scientifique : Ligne de Force 5 - Défis énergétiques et environnementaux, op. cit.

Horizon 2022 : Rapport scientifique : Ligne de Force 6 - Gouvernance, op. cit.

Horizon 2022 : Rapport scientifique : Ligne de Force 7 - Ouverture sur le monde, op. cit. *Horizon 2022: Rapport de synthèse des consultations*, 14 janvier 2013.

ROLAND BERGER STRATEGY CONSULTANTS, *Horizon 2022 : Mise en perspective et propositions*, 14 janvier 2013.

DESGAIN X., MOUYARD G., SAENEN M. et BARZIN A., *Dynamique Horizon 2022 : Rapport de commission*, Parlement de la Communauté française et Parlement wallon, Bruxelles, 15 novembre 2012.

ROLAND BERGER STRATEGY CONSULTANTS,

« *Horizon 2022. Le cœur* », adopté par le Gouvernement Wallon le 11 juillet 2013 ;

« *Horizon 2022. Les appuis* », adopté par le Gouvernement Wallon le 11 juillet 2013.

CENTRE D'ÉTUDES SOCIOLOGIQUES DES FUSL, *Evaluation qualitative, participative et prospective de la formation initiale des enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, étude commanditée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, mars 2011 - février 2012.

COMMISSION ZENOBE, *Pour une dynamisation durable de la Wallonie*, travaux coordonnés par B. BAYENET et H. MONCEAU, Namur, mars 2009.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE WALLONIE, *Regards sur la Wallonie* - édition 2013, Liège, 2013.

GROUPEMENT DE REDÉPLOIEMENT ÉCONOMIQUE DE LIÈGE (GRE) ET SERVICE DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE, *Liège, Métropole 2020 - Schéma de développement de l'espace métropolitain*, Liège, décembre 2012.

DRAELANTS H., DUPRIEZ V. & MAROY C., *le système scolaire*, dossier du Crisp n°76, Bruxelles, septembre 2011.

GUBERNA (AVEC LE SOUTIEN DE DELOITTE ET BELFIUS), *La gouvernance des intercommunales - Conclusions de l'enquête sur la gouvernance au sein des intercommunales wallonnes*, 2012.

IDEA CONSULT, *Etude relative à la caractérisation des relations interindustrielles en Wallonie et au positionnement de l'industrie wallonne au sein des chaînes de valeurs mondiales - Une vision prospective*, Bruxelles, 15 octobre 2013.

INSTITUT DESTRÉE, *Quelle(s) vision(s) pour le(s) territoire(s) wallon(s) ? Les territoires dialoguent avec leur région*, sous la direction de P. DESTATTE et M. VAN CUTSEM, Namur, 2013.

IWEPS, *Évaluation du Plan Marshall 2. Vert. Thème n°10 : Identité wallonne. Rapport final*, novembre 2013.

KBC-CBC, *Bulletin économique*, 3 juillet 2013, *Une Wallonie en pleine relance ?*.

Stratégie Recherche 2011-2015 : vers une politique intégrée de la Recherche, Namur, janvier 2012.

CREATIVE WALLONIA, *Programme-cadre en vue de placer la créativité et l'innovation au cœur de l'économie et de la société en Wallonie*, Namur, 6 décembre 2010.

Contrat pour l'école : 10 priorités pour nos enfants, Bruxelles, 31 mai 2005.

PS, MR, ECOLO, CDH, *Projet commun d'organisation des nouvelles compétences en matière de santé, d'aides aux personnes et d'allocations familiales*, Bruxelles, 19 septembre 2013.

Les actions prioritaires pour l'avenir wallon, Namur, 30 août 2005.

Plan Marshall 2. vert : Viser l'excellence (Texte intégral), Namur, 8 février 2010.

Plan Marshall 2. vert : bilan 2010-2012, Namur, avril 2013

VERHOFSTADT G., Premier Ministre, *La voie vers le XXI^e siècle, Déclaration gouvernementale*, 14 juillet 1999 ;

Évaluation des résultats atteints par la politique des pôles de *compétitivité wallons*. Rapport final, Erdyn –Technopolis pour le compte de l'IWEPS, 2014

~

ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE, Manifeste : *La désindustrialisation de l'Europe. Nous n'avons plus de temps à perdre I*, classe Technologie et Société, juin 2010.

ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE, *12 Recommandations en matière de Financement de la Recherche*, Bruxelles, 21 octobre 2013.

BUREAU DU PLAN (et IWEPS, IBSASVR, *Perspectives économiques régionales 2013-2018*, juillet 2013 ;

COLLÈGE RÉGIONAL DE LA PROSPECTIVE DE WALLONIE, *Wallonie 2030 : Quelles seraient les bases d'un contrat sociétal pour une Wallonie renouvelée ?*, Rapport général du congrès du 25 mars 2011, par P. DESTATTE, directeur général de l'Institut Destrée, Namur, mars 2011.

COMITE DE PILOTAGE « WALLONIE3, Sixième Réforme de l'Etat : Rapport d'avancement de la mise en œuvre de la méthodologie de transfert des compétences ;

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Gouvernance européenne : Livre blanc*, Bruxelles, 25 juillet 2001.

COMMISSION EUROPÉENNE, *Europe 2020 : Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, Bruxelles, 3 mars 2010.

COMMISSION INNOVATION 2030 (Paris), *Un principe et sept ambitions pour l'innovation*, sous la présidence d'A. LAUVERGEON, France, octobre 2013

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » ;

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE WALLONIE, Avis A. 1101 relatif au projet «*Dynamique Horizon 2022* », adopté par le Bureau le 21 novembre 2012.

Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes, *Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie*. Photographie statistique, 2010 ;

FOREM, *Métiers d'avenir. États des lieux sectoriels et propositions de futurs*, septembre 2013.

« Manifeste pour la culture wallonne », in Revue Nouvelle, janvier 1984 ;

Monitoring socio-économique, SPF-Emploi et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2013.

OCDE, *Le système d'innovation wallon. Évaluation et recommandations*, 2012.

OCDE, *Évaluation et recommandations sur l'innovation régionale : Wallonie*, 2012.

UNION WALLONNE DES ENTREPRISES (UWE), UNION DES CLASSES MOYENNES (UCM) ET CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI), *La Wallonie doit réussir. Je m'engage - Ambition 2020*, Genval, 18 juin 2012 ;

UNION WALLONNE DES ENTREPRISES (UWE), *Etudes sur la situation de l'entreprise*, 2011 « Une industrie wallonne compétitive et durable : défis et opportunités » ;

UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE, *Evaluation de la législation organisant la tutelle sur les communes, les Provinces et les intercommunales*, audition de Jacques Gobert (président de l'UVCW) au Parlement wallon (commission des Affaires intérieures et du Tourisme), Namur, 24 novembre 2009.

SRIW, *Rapport annuel 2012*

4) Ouvrages et articles

BISCIARI P. et VAN MEESEL L., *La réforme de la loi de financement des communautés et régions*, in BNB Revue économique, juin 2012.

CANTILLON B., VAN MECHELEN N., *Poverty reduction and social security: Cracks in a policy paradigm*. 2013.

CARBONELLE S. (éd.), *Penser les vieillesse - regards sociologiques et anthropologiques sur l'avancée en âge*, Seli Arslan, 2010.

CFSEP, Retour critique sur l'État social actif ;

COHENDET P., GRANDADAM D. & SIMON Laurent, *The Anatomy of the Creative City, in Industry and Innovation*, vol.17, n° 1, 91-111, 2010 ;

COLMANT B, *La reconquête de l'industrie wallonne in L'écho*, 8 octobre 2013 ; DE

COSTER Michel, *La culture wallonne. Pourquoi n'est-elle pas soluble dans la culture française*, Mols, 2014

DELCHAMBRE A., 2013-2014 : *Quels enjeux et défis pour une université juste et humaniste ?*, discours du président du conseil d'administration de l'ULB, Bruxelles, 20 septembre 2013.

Denoël E et Gérard, « Enseignement obligatoire en Communauté Française de Belgique: comment s'inspirer des systèmes étrangers ? », 2013 ;

DESCHAMPS R., *Perspective budgétaire à moyen terme des Régions et Communautés et enjeux pour leurs politiques budgétaires*, in Bulletin de documentation du SPW Finances, n°2, 2^e trimestre 2013.

FLORIDA R., *Cities and the Creative Class*, Routledge, 2005.

- JACQUEMAIN M., *Introduction. Les racines de l'identité collective*, Revue Fédéralisme-Régionalisme, Vol 6: Affiliations, engagements, identités: l'exemple wallon, 2005-2006.
- JAMOULLE P. et MAZZOCCHETT J., *Adolescence en exil*, Academia-Bruylant, 2010.
- GERMAIN M. et ROBAYE R. (éds), *L'état de la Wallonie*, Editions Namuroises, 2012 ;
- GUIO A.C. et Mahy C., *Regards sur la pauvreté et les inégalités en Wallonie*, Working Paper de l'IWEPS, n°16, septembre 2013 ;
- KOZLOWSKI G. et GOLDMAN S., *Retour critique sur l'État social actif*, CFS-EP.
- LECHAT Benoît, Wallonie : de la gouvernance à la citoyenneté, revue *Etopia*, n°7, juin 2010 ;
- MELÉ P., *Identifier un régime de territorialité réflexive*, in Territoires, territorialité, territorialisation, controverses et perspectives, sous la direction de M. VANIER, Presses universitaires de Rennes (France), 2009.
- MELÉ P., Identifier un régime de territorialité réflexive, in Territoires, territorialité, territorialisation, 2009, PUF ;
- THYS-CLEMENT F et de CALLATAY E, The Return of the Deficit. Public Finance in Belgium over 2000-2010, Leuven University Press, 2012 ;
- ROSANVALLON P., *La contre-démocratie, La politique à l'âge de la défiance*, Seuil, 2006.
- SASSEN S., *The global city : New York, London, Tokyo*, Princeton University Press, 2001 (2e édition).
- VANDENBROUCKE F., The Active Welfare State Revisited, University of Antwerp, Deleek Centre for Social Policy, 2013 ;
- Il faut un nouvel Etat-Providence*, in Wallonie 118, septembre/octobre 2013 ;
- Child Poverty Risks in Belgium, Wallonia, Flanders : accounting for a Worrying Performance*
- VAN GOMPEL J., *Une Wallonie en pleine relance ?*, in Bulletin économique de la KBC-CBC, n°7, juillet 2013.
- VIVERET P., *Reconsidérer la richesse. Mission « Nouveaux facteurs de richesse »*, 2001.
- COLMANT B., *La reconquête de l'industrie wallonne*, in L'Echo 8 octobre 2013.
- CROUGH O., *Les PME innovantes en otages*, in Le Soir 5 décembre 2013.
- MATAGNE G., *De l'État social actif à la politique belge de l'emploi*, Courrier hebdomadaire du Crisp, 2001/32-33 - n° 1737-1738.
- STIGLITZ J., SEN A., FITOUSSI J.P., *Rapport sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, 2008.
- VINCENT A. & WUNDERLE M., *Le développement territorial transversal*, dossier du Crisp n°77, Bruxelles, décembre 2011.
- AGHION P. et ROULET A., *Repenser l'État. Pour une social-démocratie de l'innovation*, Seuil, 2013.
- BAUMAN Z., *Le présent liquide*, Seuil, 2007.
- DUBET F., *Les places et les chances*, La République des Idées, 2009.
- FRANCOIS J., *Traité de l'efficacité*, Grasset, 2002.
- GERMAIN M. et ROBAYE R., *L'état de la Wallonie - Portrait d'un pays et de ses habitants*, Institut Jules Destrée & Les Editions namuroises, Namur, 2012.
- INSTITUT JULES DESTREE, *La Wallonie Au Futur - Le Défi De L'éducation*, Actes du Congrès « La Wallonie au futur », Charleroi, octobre 1987.
- RIFKIN J., *La Troisième Révolution Industrielle. Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde (2011)*, Babel, 2012.
- ROSANVALLON P., *La contre-démocratie, La politique à l'âge de la défiance*, Seuil, 2006
- TODD E., *Après la démocratie*, Gallimard, 2008.
- SASSEN S., *The global city : New York, London, Tokyo*, Princeton University Press, 2001 (2e édition).
- VAN CAUWENBERGHE J.C. (ouvrage collectif), *L'aventure régionale - Soixante témoins pour soixante temps forts*, Editions Luc Pire, Bruxelles, 2000.
- VAN CAUWENBERGHE J.C. (ouvrage collectif), *Oser être Wallon !*, éditions Quorum, Guppines, 1998.



Avec le soutien de la Wallonie.

Achévé d'imprimer à Bressoux en Février 2014.

« *Un Pacte pour la Wallonie* » est le fruit d'une réflexion prospective collective qui propose des pistes pour le **renouveau socioéconomique** de la Wallonie.

En 2008, au moment d'évaluer le Plan Marshall, la **commission « Zénobe 1 »** a été mise sur pied. Composée d'une trentaine de personnalités issues d'horizons économiques, culturels et politiques différents, sa mission était d'identifier des actions susceptibles d'améliorer la compétitivité et de garantir un développement du bien-être de tous les citoyens. Les débats, qui se sont étalés sur plus d'une année, ne devaient souffrir d'aucun tabou ni exclusive, ce qui fut le cas.

Cinq ans et une législature plus tard, c'est avec la même liberté et en totale transparence que le Professeur Edouard Delruelle a été chargé de mener à bien un pareil travail prospectif. Objectif identique, **mais changement de méthode**. Edouard Delruelle a rencontré **une trentaine de personnalités** avec lesquelles il a dressé, au départ d'un état des lieux sans concession de la Wallonie, les grandes lignes d'un futur possible, et identifié les chantiers de réflexion les plus urgents. Il a aussi, le temps d'un séminaire, rassemblé une dizaine de spécialistes travaillant sur **la 6^e réforme de l'État**.

La ligne de force du « Pacte pour la Wallonie » : la réindustrialisation de la Wallonie a besoin d'un Etat **catalyseur** d'innovations, **protecteur** des individus et **fédérateur** des territoires.

